

Bulletin du Conseil communal

N° 6



Lausanne

Séance du 11 novembre 2014 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 novembre 2014

6^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 novembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire**Ordre du jour**657**Première partie**.....666**Ouverture de la séance**.....666**Communications**

Absence de M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population, durant une partie de la séance666

Absence de M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique, durant une partie de la séance667

Absence de M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels, durant une partie de la séance667

Prestation de serment de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) remplaçante M^{me} Magali Zuercher (Soc.), démissionnaire667**Communications**

Démission de M. Florian Ruf du Conseil communal de Lausanne.....668

Lettre de M. Maurice Calame concernant le retrait de son postulat « Pour un nouveau plan directeur du sport ».....669

Courriel de M. Vincent Rossi.....669

Organisation des trois prochaines séances du Conseil669

Demande d'urgence de la Commission de gestion pour traiter le « Rapport de gestion municipale pour 2013 et réponse aux dix observations »670

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N^{os} 2014/32 et 2014/41, et le Rapport-préavis N^o 2014/37670Information de la Municipalité concernant le programme de mise en place de bancs publics *Lausanne* à travers la ville671Réponse aux résolutions du Conseil communal du 6 mai 2009 suite à l'interpellation urgente de M^{me} Ruiz et consorts « Arriérés de salaires sur le chantier du m2 : comment la Ville compte-t-elle intervenir ? »672Réponse de la Municipalité à la Question N^o 30 de M. Bertrand Picard du 18 juin 2014 : « Modalités pratiques d'obtention d'un logement dévolu aux personnes âgées dans les nouvelles constructions Bérée-Fiches Nord et état des contacts en vue de l'implantation dans ce secteur de commerces de proximité »674

Communiqué de presse : Fusion Lausanne-Montpreveyres Pas de perspectives dans l'immédiat677

Communications – Dépôts.....678Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town »678

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques »	678
Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »	678
Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement »	678
Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges	678
Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Le gaz sous pression ? »	678
Interpellation de M. Johan Pain : « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité »	679
Interpellation urgente de M. Bertrand Picard et consorts sur les conséquences des nouvelles lois cantonales sur la politique culturelle lausannoise	679
Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Concept de sécurité des nuits lausannoises : Quelles conséquences à l'Arrêt de la Cour de droit administratif et public du 4 novembre 2014 ? »	679
Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « La décision du Tribunal cantonal crée une brèche dans le dispositif de sécurité des nuits lausannoises »	679
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Yves Adam (Soc.)	679
Communications	
Cartes des conseillers	680
Pins des conseillères et des conseillers communaux	680
Questions orales	680
Recapitalisation de La Télé	
Préavis N° 2014/32 du 5 juin 2014	684
Rapport	689
Discussion	693
Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »	
Rapport-préavis N° 2014/37 du 3 juillet 2014	707
Rapport	726
Discussion	728
Communication	
Anniversaire de M ^{me} Marlène Voutat, conseillère communale	734

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) remplaçant M^{me} Magali Zuercher (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale (Soc.), en remplacement de M. Yves Adam.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.
- R64. Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- R65. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- R66. Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R72. Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- R73. Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R76. Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R77. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R78. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- R81. Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération.

- Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- R83. Pétition de M^{me} et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R87. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R88a. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel » (AGC) ;
- R88b. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- R91. Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^{me} Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé 'capitale olympique' » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- R92. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- R96. Rapport d'activité de la Commission permanente de politique régionale pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET, PRESIDENT).
- R97. Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R1. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ». (FIPAV, TRX, AGC). SANDRINE SCHLIENGER.
- R2. Rapport-préavis N° 2014/15 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). THERESE DE MEURON.
- R5. Rapport-préavis N° 2014/20 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Chollet « Elimination des déchets – taxe au volume ECA ; vers la correction d'un effet pervers ». (TRX, LSP, FIPAV). ROMAIN FELLI.
- R7. Rapport-préavis N° 2014/22 : Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts intitulé : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». (EJCS, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). SANDRINE SCHLIENGER.
- R9. Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- R12. Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (SIPP, TRX). VINCENT ROSSI.
- R13. Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (LSP, TRX). ROLAND OSTERMANN.
- R15. Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.

- R16. Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R20. Préavis N° 2014/30 : Crédit complémentaire au préavis N° 2007/30. Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit complémentaire. (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. Préavis N° 2014/32 : Recapitalisation de La Télé. (AGC). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R22. Postulat de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » (AGC, SiL, TRX). ROMAIN FELLI.
- R24. Rapport sur la gestion municipale pour 2013 et réponses de la Municipalité aux 10 observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRESIDENTE).
- R25. Rapport-préavis N° 2014/19 : Réponse à la motion de M. Jacques Pernet et consorts « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils par droit à des estacades sécurisées ? ». (SIPP, TRX). HADRIEN BUCLIN.
- R26. Rapport-préavis N° 2014/37 : Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ». (FIPAV, TRX). GUY GAUDARD.
- R27. Préavis N° 2014/41 : Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage. (TRX, SIPP). DAVID PAYOT.
- R28. Rapport N° 2014/54 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2014. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRESIDENTE).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INTERPELLATIONS

- INT40. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9^e/4.2.14) [LSP, EJCS, TRX/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9^e/4.2.14) [EJCS/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen ». (9^e/4.2.14) [LSP/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre ». (11^e/4.3.14) [EJCS, LSP/3.4.14]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » (11^e/4.3.14) [TRX/30.4.14]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Romain Felli : « Rémunérations des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? » (14^e/6.5.14) [SiL/26.6.14]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sommes-nous condamnés à accepter des projets de construction privés qui nuisent aux locataires en place et aux ensembles architecturaux cohérents ? » (14^e/6.5.14) [TRX, LSP, FIPAV/3.7.14]. DISCUSSION.

- INT5. Interpellation de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Sus aux plantes envahissantes à Lausanne ! » (17^e/17.6.14) [FIPAV/21.8.14]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape ». (15^e/20.5.14) [LSP/4.9.14]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Le Plan Lumière tient-il compte des informations sur la toxicité des ampoules LED ? » (2^e/9.9.14) [SiL/2.10.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30), 20.1 (18 h et 20 h 30), 27.1 (18 h et 20 h 30) et 3.2 (18 h et 20 h 30), 17.2 (18 h et 20 h 30), 3.3 (18 h et 20 h 30), 17.3 (18 h et 20 h 30), 31.3 (18 h et 20 h 30), 21.4 (18 h et 20 h 30), 5.5 (18 h et 20 h 30), 19.5 (18 h et 20 h 30), 2.6 (18 h et 20 h 30), 16.6 (18 h et 20 h 30) et 17.6 (19 h 30), 30.6 (18 h et 20 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 6.5.14 Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (TRX, AGC, SIPP, LSP, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- 6.5.14 Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 20.5.14 Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- 3.6.14 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALÉRY BEAUD.

- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.6.14 Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par Guy Gaudard, et consorts (416 sign.) : « Pour un accès sans contraintes au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014 ». (FIPAV, LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.8.14 Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (LSP). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 26.8.14 Postulat de M. Vincent Rossi : « Un plan de mobilité douce pour Lausanne durant les travaux ». (TRX). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 9.9.14 Préavis N° 2014/34 : Société coopérative le Logement Idéal. Prolongation et modification des droits distincts et permanents de superficie N°s 7499 et 7500 au chemin de Malley 1 à 5, 7 à 13 et 2 à 10. (LSP). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/35 : Réponse de la Municipalité au postulat Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/36 : Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à la motion de M^{me} Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux », au postulat de M^{me} Isabelle Mayor : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » et au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ». (EJCS, FIPAV, AGC, LSP, SIPP). ALAIN HUBLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/38 : Politique communale en matière d'achat de véhicules. Réponse à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! » et au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues ». (FIPAV, SiL). VALENTIN CHRISTE.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/39 : Réponse au postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud–Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (TRX, SiL). OLIVIER FALLER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/40 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/42 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin ». Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? ». Réponse au postulat de M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. ». Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation. (TRX, LSP, FIPAV). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville – pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). DIANE WILD.

- 9.9.14 Préavis N° 2014/44 : Plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5351 sise entre l'avenue de Rhodanie et le chemin de Bellerive. Addenda au plan partiel d'affectation N° 648 du 14 décembre 1990. (TRX). YVES FERRARI.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/45 : Déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M^{me} Évelyne Knecht « Article 89 du RCCL. Demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 23.9.14 Rapport-préavis N° 2014/46 : Réponse au postulat de M. David Payot « La sécurité est l'affaire du public ». (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). SANDRINE SCHLIENGER.
- 23.9.14 Projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Projet de modification du Règlement du Conseil communal – Compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale ». (AGC, LSP). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 23.9.14 Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 23.9.14 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (EJCS, LSP). BENOIT GAILLARD.
- 23.9.14 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). JOHANN DUPUIS.
- 23.9.14 Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source ». (SiL, AGC). GILLES MEYSTRE.
- 23.9.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne ». (TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 7.10.14 Préavis N° 2014/48 : Projet de construction de 2 bâtiments « Minergie-Eco® », comprenant 13 logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et 9 places de parc extérieures, sis chemin de Bochardon 11 et 13. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 4108 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif –CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA et acquisition de parts sociales par la Ville. (LSP). GIAMPIERO TREZZINI.
- 7.10.14 Préavis N° 2014/49 : Parcelle 5954, propriété de la Première Église du Christ Scientiste. Avenue Sainte-Luce 9 à Lausanne. Modification de la servitude de restriction de bâtir ID 007-2008/007728 grevant la parcelle 5954 en faveur de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude de vues droites et obliques. Empiètement ID 007-2008/007729 grevant la parcelle 5954 en faveur de la parcelle 5956, propriété de la Commune de Lausanne. (LSP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Rapport-préavis N° 2014/50 : Métamorphose. Critères et modalités d'attribution des parcelles de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mesures visant à soutenir le logement d'utilité publique et les coopératives d'habitants. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Établissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (LSP, TRX). PHILIPP STAUBER.

- 28.10.14 Préavis N° 2014/51 : Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy. Demande de crédit d'ouvrage. (SIPP, TRX, LSP). BLAISE MICHEL PITTON.
- 28.10.14 Préavis N° 2014/52 : Octroi d'un cautionnement à la Fondation Métropole. (AGC). NICOLE GRABER.
- 28.10.14 Rapport-préavis N° 2014/53 : Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse au postulat Fabrice Ghelfi « *Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé* » ; au postulat Élisabeth Müller « *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* » ; au postulat Hildbrand et Gaudard « *Économie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal* » ; au postulat Julien Sansonnens « *Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)* » ; et à la pétition du Conseil des jeunes « *Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise* ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 28.10.14 Préavis N° 2014/55 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2015. (TRX, SiL, LSP, EJCS). COMMISSION DES FINANCES.
- 28.10.14 Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- 28.10.14 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 28.10.14 Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après ». (LSP). PIERRE OBERSON.
- 28.10.14 Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique ». (LSP). ROLAND PHILIPPOZ.
- 28.10.14 Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/56 : Maintenance et développement du Système d'information des ressources humaines (SIRH). (AGC). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/57 : Outil communal de gestion de la relation avec les clients et les citoyens. (AGC, SiL). JANINE RESPLENDINO.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/58 : Aliénation des parcelles 102, 107 ainsi que de la parcelle 399 nouvellement créée, suite à la division de la parcelle 107 en deux bien-fonds distincts, sises au lieu-dit « Vers chez les Rod » sur la commune de Ropraz. (LSP). ANDRE GEBHARDT.
- 11.11.14 Postulat de M^{me} Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.

- 11.11.14 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions » (AGC) ;
Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » (AGC) ;
Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut » (AGC) ;
Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle » (AGC) ;
Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (AGC) ;
Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). (*Nomination reportée*).
- 11.11.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/59 : Piscine de Mon-Repos. Réfection de la toiture. (SIPP). SANDRINE SCHLIENGER.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/60 : Vente du réseau électrique basse tension situé sur le territoire de l'ancienne commune de Mex. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/61 : Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N°s 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N°s 5612 et 1352. Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986. Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/62 : Crédits supplémentaires pour 2014 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/63 : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Rémunération des membres de la Municipalité. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 11.11.14 Préavis N° 2014/64 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2015. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**
- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6^e/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 18.3.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » (12^e/18.3.14) [LSP]. DISCUSSION.

- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14^e/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? » (15^e/20.5.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 26.8.14 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelles mesures pour favoriser un rapprochement, et plus si entente, entre Montpreveyres et Lausanne ? » (1^{re}/26.8.14) [AGC]. DISCUSSION.
- 9.9.14 Interpellation de M^{me} Élisabeth Müller : « En Cojonnex. Pour qui seront les nouveaux logements ? » (2^e/9.9.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Matthieu Carrel : « Garde-meubles communal : où en est-on ? » (3^e/23.9.14) [EJCS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sécurisons les zones 30 ». (3^e/23.9.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Des conditions de détention inacceptables à l'Hôtel de police : que fait la Municipalité ? » (3^e/23.9.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 23.9.14 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Aide sociale : quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? » (3^e/23.9.14) [EJCS]. DISCUSSION.
- 7.10.14 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour en savoir plus sur l'aéroport de la Blécherette ». (4^e/7.10.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation totale du marché de l'électricité : les services publics grands perdants ? » (5^e/28.10.14). DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Autorisation de prolonger l'ouverture des clubs au-delà de l'heure de police : des décisions arbitraires ? » (5^e/28.10.14). DISCUSSION.
- 28.10.14 Interpellation de M. Bertrand Picard sur le fonds lié à la création d'abris de protection civile. (5^e/28.10.14). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Laurianne Bovet, Jean-François Cachin, Muriel Chenaux Mesnier, Anne-Françoise Decollogny, Johann Dupuis, Cédric Fracheboud, Claude Nicole Grin, Anne-Lise Ichtters, Alain Jeanmonod, Myrèle Knecht, André Mac, Jean Meylan, Gilles Meystre, Vincent Mottier, Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres présents	83
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	0
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Ouverture de la séance

Le président : – J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance et je vous souhaite la bienvenue. Je commence cette séance par une petite phrase de Confucius : « Celui qui est sévère envers lui-même et indulgent envers les autres évite les mécontentements ». C'est une petite phrase qui en dit long.

Je salue à la tribune deux étudiants de la Faculté de sciences sociales et politiques, qui suivront nos débats.

Exceptionnellement, j'aimerais vous dire merci et vous féliciter pour les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance, le 28 octobre. C'étaient des débats de bonne tenue, il y avait la courtoisie nécessaire et suffisante et des interventions brèves et de bon niveau. Je dois vous dire merci, en espérant que toutes nos séances se passent sous ces mêmes auspices.

Communication

Absence de M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population, durant une partie de la séance

Mardi 21 octobre 2014, 14 h 11

A : Tétaz Frédéric

Objet : Séance du Conseil communal du 11 novembre 2014

Monsieur,

M. Vuilleumier me prie de vous informer qu'il arrivera aux environs de 19 h 00 à la séance du Conseil communal du mardi 11 novembre 2014.

En effet, il est invité à assister à l'exercice d'aide en cas de catastrophe « Tornado », organisé par l'Armée suisse, qui débute à 18 h 00 au Palais de Rumine.

Il vous prie, d'ores et déjà, de bien vouloir l'excuser pour son retard.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.

Brigitte Dizerens, assistante de M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal

Communication

Absence de M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique, durant une partie de la séance

Envoyé le jeudi 30 octobre 2014, 17 :57

A : Jacques Pernet, Tétaz Frédéric, Monbaron Dominique

Objet : Séance du Conseil communal du mardi 11.11.2014

Monsieur le président du Conseil communal,

Cher M. Pernet,

M. Grégoire Junod, conseiller municipal en charge du logement et de la sécurité publique, vous prie de bien vouloir excuser son absence à la 1^{ère} séance de 18 h 00, retenu par l'exercice d'aide en cas de catastrophe Tornado 2014.

Il vous rejoindra cependant pour la 2^{ème} partie de séance à 20 h 30.

Nous vous remercions d'avance de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons nos cordiaux messages.

Marilou Rossier, assistante de direction de M. le conseiller municipal Grégoire Junod

Communication

Absence de M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels, durant une partie de la séance

Envoyé le jeudi 30 octobre 2014, 15 :43

A : Pernet Jacques, Tétaz Frédéric, Conseil communal

Objet : Séance du Conseil communal – 11.11.2014 – absence partielle de M. Pidoux

Monsieur le Président,

Monsieur Jean-Yves Pidoux vous prie de bien vouloir excuser son absence durant la première partie de la séance du Conseil communal du mardi 11 novembre 2014.

En effet, il assistera au « Congrès national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique » à Lucerne et arrivera à l'Hôtel-de-Ville aux environs de 20 h 30.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos cordiales salutations.

Denis Mermoud, assistant de M. Jean-Yves Pidoux, conseiller municipal

Prestation de serment de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) remplaçante M^{me} Magali Zuercher (Soc.), démissionnaire

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée de la nouvelle conseillère.

Le président : – Madame Tran-Nhu, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment et je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance.

Communication

Démission de M. Florian Ruf du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 3 novembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal dès ce jour.

Animé depuis toujours d'un fort intérêt pour nos institutions politiques, j'ai tenté de remplir mon mandat de conseiller communal avec compétence et en cohérence avec mes valeurs. J'ai trouvé passionnant de prendre part aux décisions qui façonneront sur bien des aspects la vie quotidienne des Lausannoises et des Lausannois.

Depuis quelque temps, j'ai cependant fait le constat que je n'avais pas la disponibilité requise pour assumer pleinement cette charge. J'ai par ailleurs décidé de réorienter mon temps vers d'autres projets personnels, dont la reprise de mes études.

Je saisis cette occasion pour remercier les électrices et les électeurs de la confiance dont ils m'ont honoré, ainsi que mon parti. Je remercie et salue également, pour leur engagement au service de notre ville, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration, mes collègues du Conseil, ainsi que Madame et Messieurs les Municipaux.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle fin de législature.

Je vous adresse, Monsieur le Président, chères et chers collègues, l'expression de mes plus cordiales salutations.

(Signé) *Florian Ruf*

Le président : – M. Florian Ruf, du Parti socialiste, est entré au Conseil communal le 16 février 2010. Il a siégé à la Commission permanente de gestion du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2014, plus précisément dans la sous-commission des Services industriels.

Plus personnellement, je peux dire que M. Florian Ruf est une personne politiquement engagée et agréable à côtoyer. Bien que de nature discrète, il se caractérise par de bonnes interventions, courtes et précises. Son domaine de prédilection, vous l'aurez compris, est les Services industriels. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir, surtout pour ses études, mais aussi pour son avenir privé et professionnel et, pourquoi pas, politique. Je vous prie de l'applaudir.

Applaudissements.

Communication

Lettre de M. Maurice Calame concernant le retrait de son postulat « Pour un nouveau plan directeur du sport »

Lausanne, le 10 novembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que je désire retirer mon postulat concernant un nouveau plan directeur du sport.

Je justifie ce retrait par rapport au fait que l'accueil de celui-ci, qui demande une réorientation du choix des infrastructures, n'a pas été suivi par la majorité des partis, y compris de la droite et ne permettra ainsi pas d'avoir une véritable discussion sur ce sujet devant le Conseil.

La politique sportive de notre Municipalité ne marche que par à-coup et à petits pas, par des préavis partiels et ceci sans débat. Il ne faut pas oublier que nous sommes la capitale olympique et que nous n'avons pas l'ambition de cette opportunité. Aussi c'est avec regret que je retire ce postulat qui aurait donné à la Municipalité l'occasion de se justifier de manière pragmatique sur les choix opérés.

Etant donné l'attitude du Conseil vis-à-vis de mon postulat, je renonce à déposer un nouveau postulat ou même de le transformer en y supprimant toute la substance.

En espérant que vous avez pris bonne note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleurs messages.

(Signé) *Maurice Calame*

Communication

Courriel de M. Vincent Rossi

Envoyé : vendredi 7 novembre 2014, 12 :02

A : Tétaz Frédéric

Objet : Postulat Rossi MOBILITE DOUCE DURANT LES TRAVAUX

Bonjour M. Tétaz,

Je souhaite retirer le postulat cité en titre.

Avec mes meilleures salutations.

Vincent Rossi, vice-président des Verts lausannois

Le président : – Nous avons pris acte de ces deux retraits.

Communication

Organisation des trois prochaines séances du Conseil

Le président : – Je vous informe de l'organisation de ces trois prochaines séances doubles. Aujourd'hui, donc le 11, nous traiterons tout d'abord les trois urgences R21, R26 et R27, puis nous traiterons l'urgence R24, qui traite de la gestion municipale. Puis, nous prendrons les interpellations urgentes. Nous en avons deux qui traitent du même sujet. S'il nous reste du temps, nous traiterons quelques interpellations.

Les séances du 18 et du 25 novembre seront principalement dédiées aux rapports, ainsi qu'à quelques interpellations et, suivant l'avance des travaux de ce jour, je vous dirai comment nous travaillerons les 18 et 25.

Communication

Demande d'urgence de la Commission de gestion pour traiter le « Rapport de gestion municipale pour 2013 et réponse aux dix observations »

Lausanne, le 8 octobre 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite le « rapport de gestion municipale pour 2013 et réponses aux 10 observations » lors de la séance du 11 novembre 2014.

Ces deux objets devraient apparaître dans la section « rapports » de l'un des prochains ordres du jour du Conseil.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations.

Commission permanente de gestion

La présidente : *Claude Grin*

Copie pour information au secrétaire municipal

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N^{os} 2014/32 et 2014/41, et le Rapport-préavis N° 2014/37

Lausanne, le 31 octobre 2014

Concerne : séances du Conseil communal des 11, 18 et 25 novembre 2014

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour les séances du Conseil communal des 11, 18 et 25 novembre 2014.

R21. Préavis N° 2014/32 : Recapitalisation de La Télé.

Motif : le projet de recapitalisation ne peut être finalisé tant que toutes les décisions des parties prenantes n'ont pas été prises.

R26. Rapport-préavis N° 2014/37 : Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ».

Motif : l'appel d'offres doit pouvoir être lancé.

R27. Préavis N° 2014/41 : Métamorphose - Stade Pierre-de-Coubertin - Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage.

Motif : Athletissima bénéficie d'une dérogation de la Diamond League pour l'organisation d'Athletissima au Stade olympique, les équipements de celui-ci ne correspondant pas entièrement aux normes. La licence de la Diamond league échoit en 2019, date à laquelle Athletissima doit pouvoir justifier de la mise en chantier d'un stade parfaitement conforme pour voir sa licence renouvelée. Le respect de cette échéance nécessite de pouvoir lancer un concours en 2015, et donc d'entreprendre les premières démarches préparatoires sans tarder.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Information de la Municipalité concernant le programme de mise en place de bancs publics *Lausanne* à travers la ville

Lausanne, le 29 octobre 2014

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En date du 17 décembre 2013, la Commission N° 80 du Conseil communal décidait de refuser la prise en considération du postulat de Mme Anne-François Decollogny intitulé « Bancs publics », au motif que l'Administration communale avait d'ores et déjà mis en œuvre des moyens structurels répondant en grande partie aux demandes formulées par la postulante. Lors de cette séance, une présentation Powerpoint relative au programme de mise en place de bancs publics type *Lausanne* à travers la ville avait été présentée aux commissaires et la Municipalité s'engageait à informer le Conseil communal de l'état d'avancement dudit programme.

Répondant à une demande des personnes à mobilité réduite (PMR), et en particulier des personnes âgées, la Ville de Lausanne a développé depuis 2009 le banc public *Lausanne*. Son étude a bénéficié des échanges au sein du Groupe accessibilité piétonne (GAP), organe de consultation servant de relais entre les Autorités communales et les associations représentant les usagers piétons, notamment les PMR.

La Ville a installé ponctuellement ces nouveaux bancs depuis le début 2014, notamment à la rue du Bugnon, à la place de l'Ours et à la Sallaz. D'autres campagnes de pose interviendront prochainement, entre autres à Montelly, Dapples, Ouchy et Pré-Fleuri.

Ce banc PMR se caractérise par la hauteur de l'assise à 45 cm, l'inclinaison du dossier de 10° et la présence d'accoudoirs permettant aux bras de prendre appui pour se lever ou s'asseoir. En étant placés au centre, ils permettent à 4 personnes de prendre place au lieu de 2 seulement s'ils étaient placés aux extrémités. La Ville a favorisé l'utilisation du chêne des forêts lausannoises. L'assise et le dossier en bois assurent ainsi un confort thermique en hiver comme en été. Les supports métalliques ont été conçus pour permettre à ce banc d'être installé dans les rues en pente typiques de Lausanne. Le modèle à deux places permettra d'offrir à la population un lieu de repos et de détente même lorsque la configuration des lieux est exigüe.

Afin d'accorder harmonieusement les géométries du banc, le design a fait appel au Modulor, système de proportions développé par Le Corbusier sur la base du nombre d'or et de la stature humaine. Ce banc PMR peut être installé comme banc relais pour se reposer en chemin, comme banc de contemplation devant un point de vue ou une perspective

intéressante, ou comme assise fonctionnelle près de commerces, services ou transports. Il n'a pas vocation à remplacer l'ensemble des bancs existants, lesquels ont une fonctionnalité et une ergonomie propres (bancs assis-debout, banquettes, plots) en lien avec leur localisation et leur intégration dans un quartier parfois à forte identité, comme le Rôtillon. L'installation du banc PMR se fera donc stratégiquement sur les principaux flux et cheminements piétonniers lors des réaménagements d'axes ou dans les contrats de quartiers comme à Montelly.

Prévu pour les espaces publics de la ville de Lausanne, le banc *Lausanne* fait l'objet d'une licence d'exploitation. Il pourra donc aussi être installé sur le domaine privé ou hors de la commune de Lausanne.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse aux résolutions du Conseil communal du 6 mai 2009 suite à l'interpellation urgente de M^{me} Ruiz et consorts « Arriérés de salaires sur le chantier du m2 : comment la Ville compte-t-elle intervenir ? »

Lausanne, le 7 novembre 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 mai 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait les résolutions de l'interpellatrice et de M. Jean-Michel Dolivo, disant :

- I. « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir auprès de la société Alstom Suisse SA pour que cette entreprise s'engage à verser, en lieu et place de la société TMTI SA sous-traitante, la totalité des arriérés de salaires dus à tous les salarié-e-s ayant travaillé pour poser les voies du M2, et ce conformément aux dispositions, étendues ou non, des conventions collectives de travail en vigueur.*
- II. *Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité, dans toutes les adjudications de travaux à une entreprise générale, stipule que l'entreprise générale, comme tous les sous-traitants ainsi que toutes les entreprises intervenant dans le cadre des travaux adjugés, sont tenus de respecter les conventions collectives, étendues ou non, qui s'appliquent aux secteurs professionnels concernés, et que la Municipalité mette en place un suivi de cette clause, en lien avec les syndicats et les associations d'employés concernés.* »

En réponse à ces résolutions, nous vous communiquons les informations suivantes :

- I. Depuis le début du litige entre la société Alstom et son sous-traitant TMTI SA, la Municipalité, par la Direction des travaux et la société des Transports publics lausannois, a pris contact à plusieurs reprises avec l'entreprise Alstom. A fin 2011, la justice devait encore finaliser le dossier de la masse en faillite de TMTI SA, sous-traitant d'Alstom. Cette dernière a récupéré la somme due aux ouvriers et s'était engagée à reverser ces montants. En 2012, une transaction a été signée entre Alstom, la société TMTI SA et la commission professionnelle et paritaire de la branche

maçonnerie et génie civil. Cette transaction règle les modalités de paiement des montants dus aux travailleurs.

Entre avril 2012 et mars 2014, Alstom a versé aux employés concernés qui avaient fourni leurs coordonnées bancaires les montants dus. En juin 2014, Alstom a transféré à Unia le dû destiné aux autres employés dont les coordonnées bancaires n'étaient pas connues.

- II. Le droit des marchés publics régit la procédure de choix de l'adjudicataire et permet d'attribuer le marché à celui qui dépose « l'offre économiquement la plus avantageuse », c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

Pour concourir en vue de se faire adjudger un marché, les soumissionnaires doivent d'abord respecter des conditions de participation. L'intégrité sociale et fiscale ainsi que le respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs font notamment partie de ces exigences. Les entreprises qui ne respectent pas ces conditions sont d'emblée exclues du marché et leur offre ne peut pas être retenue.

Le rôle du pouvoir adjudicateur consiste à exiger des soumissionnaires et de leurs sous-traitants qu'ils respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs. Ces contrôles sont systématiquement pratiqués par l'administration lausannoise.

Malgré le déploiement de tous ces contrôles de la Ville de Lausanne en tant qu'adjudicateur (contrôles exercés en collaboration avec Unia et la Fédération vaudoise des entrepreneurs) ainsi que de tous les autres contrôles de l'Inspectorat des chantiers, il est malheureusement difficile de garantir l'absence totale de travailleurs au noir sur les chantiers.

En 2012 déjà, la Municipalité avait mis sur pied un système de contrôle accru de la sous-traitance dans le but d'éviter le travail au noir sur ses chantiers. A cet effet et en plus des mesures légales décrites plus haut, la Municipalité se préoccupe, depuis 2012, que lors du paiement d'acomptes et de la facture finale, l'entrepreneur adjudicataire fournisse d'une part la liste des sous-traitants intervenus sur ses chantiers et d'autre part, l'attestation signée par ses sous-traitants qui prouve que ces derniers ont bien été payés.

Elle a également introduit dès le début de la législature, pour les opérations de construction de logements conduites par des investisseurs privés sur une parcelle communale en droit de superficie, l'obligation de signer une charte de collaboration. Cette charte est cosignée par la Direction du logement et de la sécurité publique (superficiant), le maître d'ouvrage (superficiaire) et l'ensemble des entreprises adjudicatrices engagées sur le chantier. Elle vise à lutter contre le travail clandestin, tout en limitant et réglementant la sous-traitance. Elle garantit une collaboration avec les partenaires sociaux, interdit toute sous-traitance sans l'accord du maître d'ouvrage et introduit l'information obligatoire des partenaires sociaux et de la Ville de Lausanne. Elle institue également une responsabilité solidaire des entreprises adjudicatrices vis-à-vis de leurs sous-traitants en matière de respect de la législation sur le travail et des dispositions conventionnelles. Enfin, par la signature de cette charte, les entreprises s'engagent à mettre en œuvre des dispositions efficaces et régulières de contrôle des ouvriers intervenant sur le chantier. Sans empêcher tout abus, cette charte permet un règlement très rapide des cas litigieux ou susceptibles de le devenir.

Enfin, l'entrée en vigueur, le 1er février 2014, des nouvelles dispositions du droit sur les marchés publics a récemment permis d'intensifier les contrôles de la sous-traitance.

Dès cette date, le droit vaudois des marchés publics impose des contrôles plus stricts du pouvoir adjudicateur sur les conditions de sous-traitance.

Elles peuvent être résumées comme suit :

1. Les pouvoirs adjudicateurs doivent désormais obliger les soumissionnaires à annoncer le nom et le siège de leurs sous-traitants.
2. Une peine conventionnelle doit être prévue dans les contrats d'entreprise pour que le non-respect des conditions de travail et de salaire soit contractuellement sanctionné.
3. L'adjudicateur peut désormais demander des explications aux soumissionnaires et à leurs sous-traitants concernant leur offre et leur aptitude.
4. L'adjudicateur peut contrôler (ou faire contrôler) que les soumissionnaires et leurs sous-traitants respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail et de salaire, ainsi qu'à l'égalité entre hommes et femmes, dans le cadre de l'exécution de leurs marchés.

Ces nouvelles dispositions rendent obligatoire au niveau cantonal une manière de faire qui était déjà applicable dans les grandes lignes auprès de l'administration communale depuis 2012. Ces règles ont été rappelées auprès de l'administration communale lausannoise et les collaborateurs ont été sensibilisés à ces nouveaux procédés.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question N° 30 de M. Bertrand Picard du 18 juin 2014 : « Modalités pratiques d'obtention d'un logement dévolu aux personnes âgées dans les nouvelles constructions Bérée-Fiches Nord et état des contacts en vue de l'implantation dans ce secteur de commerces de proximité »

Lausanne, le 3 novembre 2014

Modalités pratiques d'obtention d'un logement dévolu aux personnes âgées dans les nouvelles constructions Bérée-Fiches Nord et état des contacts en vue de l'implantation dans ce secteur de commerces de proximité.

Suivaient les deux questions traitées ci-dessous.

Préambule

La Municipalité mène une politique du logement¹ qui privilégie la mixité sociale et générationnelle². Ainsi les personnes âgées occupent actuellement près de 23 % des appartements subventionnés et bénéficient de règles dérogatoires au sens des dispositions réglementaires cantonales en cas de sous occupation³.

En parallèle, la Municipalité a initié plusieurs projets afin de répondre aux besoins exprimés par les seniors, incluant ainsi différentes formes d'habitat et de maintien à domicile dans les bâtiments construits sur des terrains mis à disposition sous la forme d'un

¹ Préavis N° 2005/45 « Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne » et N° 2007/20 « Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne »

² Cinq groupes d'immeubles, propriété de la Fondation Val Paisible et Val Fleuri respectivement de la coopérative l'Habitation Féminine favorisent de plus le logement des personnes âgées.

³ Une personne seule, en âge AVS, peut conserver son appartement de 3 pièces.

droit de superficie (DDP), en partenariat avec des sociétés immobilières, sans écarter toutefois des solutions innovantes⁴.

Enfin, à la suite du dépôt de la motion « Logements locatifs adaptés à la personne âgée » de M. Bertrand Picard, déposée le 25 septembre 2012, transformée en postulat et renvoyée pour étude et rapport-préavis le 11 juin 2013, la Municipalité envisage la création d'une charte intergénérationnelle en lien avec tout nouveau droit de superficie (DDP) garantissant, lors de la première mise en location, une proportion de personnes du 3^e âge.

Réponses de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit aux questions posées, en précisant que ses réponses portent uniquement sur les nouveaux quartiers de la Sallaz et des Fiches Nord, le quartier de la Feuillère étant une opération privée et la Municipalité ne disposant pas d'informations à ce sujet.

- 1) *Comme suite à mon postulat (préavis 2014/15) sur le logement des personnes âgées dans les immeubles construits ou rénovés par la Ville ou avec son concours, je souhaite connaître précisément le nombre d'appartements et leur type réservés à la location prioritairement pour des personnes de 70 ans et plus dans les nouveaux quartiers au N-E de la Ville (Sallaz, Fiches Nord, Feuillère) et quelles sont les modalités pratiques pour y avoir un accès prioritaire, notamment : critères d'attribution, date de disponibilité, à qui adresser la demande, aide éventuelle au déménagement ?*

Les immeubles sis dans les nouveaux quartiers de la Sallaz et des Fiches Nord mettront 623 nouveaux logements sur le marché. Tous ces appartements respectent la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles »⁵. Parmi ceux-ci, 126 appartements répondent plus spécifiquement aux besoins de seniors : 73 sont de petits appartements à loyer modéré (répondant aux critères des prestations complémentaires) et 37 feront l'objet d'aménagements complémentaires évolutifs spécifiques⁶ favorisant le maintien à long terme des personnes à mobilité réduite ; enfin un immeuble entier, comprenant seize appartements adaptés⁷, sera spécifiquement réservé aux seniors.

⁴ La Maison Mivelaz intégrant des logements réservés aux personnes âgées disposant de revenus modestes, des espaces communautaires, un concierge animateur et quelques logements loués à des familles qui assurent un rôle d'entraide et de lien social ; le concept NetAge avec autogestion des activités ; le label Bonacasa pour des appartements destinés à des retraités de la classe moyenne et supérieure.

⁵ Portes d'une largeur minimale de 80 cm, raccordement de seuil dont la hauteur est inférieure à 60 mm, rampes d'accès aux bâtiments à faible pente, escaliers munis de mains courantes, sonneries et boîtes aux lettres d'une hauteur comprise entre 80 cm et 1.10 m, chambres d'une surface minimale de 14 m².

⁶ Porte de la salle-de-bains s'ouvrant vers l'extérieur, douches affleurées, corridor plus large, cuisine adaptable aux personnes en chaises roulantes, possibilité d'ajouter de poignées adaptées et de poser des mains courantes, etc.

⁷ Un logement adapté présente une structure architecturalement pensée pour un accès et une utilisation facilitée à toute personne fragilisée ou en situation de handicap. Aucun service annexe particulier n'est proposé.

Quartier Sallaz / Fiches Nord: nouvelles constructions	Investisseur	Type de logements*	Logements											
			Nombre de pièces						Fin chantier	Logements compatibles			Type d'aménagement	
			studio	2.5	3.5	4.5	5.5	Total		2.5 p.	3.5 p.	Total		
La Sallaz	SILL	MLC		8	11	9			28	Déc 2015	8		8	Aménagements complémentaires évolutifs
Les Fiches - lot 2	ECA	ML		4	24	10			38	Août 2015	4		4	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 3	Crédit Agricole	ML		1	9	18	10		38	Été 2016	1		1	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 4	Vaudoise	ML							0	2017			0	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 5	Vaudoise	ML				8	24		32	2016			0	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 6	FLCL	SUB		7	16	8			31	2017	7		7	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 7	CPCL	ML	2	43	45	43			133	Juillet 2016	10	6	16	Logements adaptés (sans services)
Les Fiches - lots 8 et 9	SILL	MLC		19	19	10	4		52	Juin 2016	19		19	Aménagements complémentaires évolutifs
Les Fiches - lots 8 et 9	SILL	SUB		15	20	11	1		47	Juin 2016	15		15	Norme SIA 500
Les Fiches - lots 8 et 9	SILL	PPE		12	4	11	5		32	Juin 2016	12		12	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 11	SILL	MLC		10	17	18	11		56	Fin 2017	10		10	Aménagements complémentaires évolutifs
Les Fiches - lot 11	SILL	SUB		25	41	28	6		100	Fin 2017	25		25	Norme SIA 500
Les Fiches - lot 11	SILL	PPE		9	15	10	2		36	Fin 2017	9		9	Norme SIA 500
Total									623				126	

* PPE, Marché libre contrôlé (MLC), Subventionnés (SUB)

Les immeubles de la CPCL et de la SILL étant gérés par le Service du logement et des gérances (SLG), la publication de l'annonce de la mise en location interviendra environ six mois avant la mise en exploitation. Les personnes intéressées peuvent toutefois d'ores et déjà s'annoncer par écrit auprès du service, en spécifiant l'immeuble qui les intéresse⁸. Ces logements seront attribués conformément aux directives d'occupation et d'attribution, en tenant évidemment compte des particularités propres aux logements plus spécifiquement destinés à des personnes âgées. La FLCL pratiquera de même.

Quant aux règles de location et d'attribution des logements construits sur des terrains privés, elles demeurent de la compétence exclusive des propriétaires concernés.

S'agissant enfin de la mise à disposition d'éventuelles aides au déménagement, la Municipalité rappelle que la Cellule logement intervient uniquement en tant que facilitateur afin de coordonner, prendre des contacts avec l'entreprise de déménagement ou d'autres institutions (CMS, Pro Senectute, Pro Infirmis, AVIVO, etc.).

- 2) *Quel type de commerces de proximité est-il prévu d'implanter dans le quartier Bérée/Fiches Nord/Feuillère ? Des contacts précis sont-ils en cours ou ont-ils été pris ? Quels en sont les premiers résultats ?*

La société simple des propriétaires du quartier des Fiches a estimé que seule l'implantation de commerces à proximité de l'arrêt du métro était viable commercialement. Ainsi, seul le lot situé le long du chemin de la Bérée répond à ces conditions ; son propriétaire, l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), a déjà signé une préservation pour un tea-room avec vente d'articles de boulangerie et d'épicerie et privilégiera l'implantation d'un commerce de proximité pour les 200 m² encore disponibles.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Bertrand Picard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 30 octobre 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

⁸ Elles seront alors averties par le service au moment de la mise sur le marché des logements concernés. Tout candidat intéressé devra néanmoins déposer son dossier au moment de la mise en location.

Communication

Communiqué de presse : Fusion Lausanne-Montpreveyres
Pas de perspectives dans l'immédiat

Lausanne, le 5 novembre 2014

A la suite de l'adoption d'une motion par le Conseil général de Montpreveyres demandant l'élaboration d'un projet de fusion avec Lausanne, les deux Municipalités se sont rencontrées afin d'examiner les possibilités de l'opération. Une séance publique de consultation a ensuite été organisée à Montpreveyres. Il en ressort que les conditions ne sont pas remplies pour envisager une fusion d'ici la fin de la législature communale (2016), les préférences exprimées par les habitants de Montpreveyres les portant plutôt à se rapprocher des autres communes du Jorat. Dans ces conditions, Lausanne a décidé de renoncer à sa proposition de fusion en manifestant son ouverture à une reprise du dossier pour une échéance ultérieure. Celle-ci ne pourrait toutefois intervenir que sur la base d'une volonté claire des habitants de Montpreveyres.

Les Municipalités de Lausanne et de Montpreveyres se sont rencontrées afin d'examiner les possibilités de fusion entre les deux communes. Cette séance faisait suite à l'adoption d'une motion par le Conseil général de Montpreveyres demandant à la Municipalité de présenter d'ici janvier 2015 un projet de convention de fusion avec Lausanne. A cette occasion, les éléments de base d'une fusion ont été examinés par les Municipalités, notamment en ce qui concerne les prestations aux habitants. La Municipalité de Lausanne a fait part de son ouverture sur ce dossier, tout en soulignant qu'il appartenait d'abord à la Commune de Montpreveyres de se déterminer sur l'intérêt d'un rapprochement avec Lausanne.

Une séance publique d'information et de consultation informelle a ensuite été organisée par la Municipalité de Montpreveyres, le 30 septembre, avec un vote indicatif destiné à sonder les préférences des participants. Il en est ressorti une courte majorité en faveur du principe d'une fusion, mais avec une majorité claire - de l'ordre des deux tiers - pour une fusion dans le Jorat plutôt qu'avec Lausanne.

Un nouveau contact entre les deux Municipalités a ensuite été organisé afin de faire le point sur la question et les perspectives d'évolution du dossier. Les Municipalités sont tombées d'accord pour constater que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une évolution rapide du projet, en premier lieu en raison de la préférence exprimée en faveur d'un rapprochement avec les autres communes du Jorat. Elles ont aussi estimé que le calendrier découlant des contraintes électorales en vue des élections communales 2016 ne permettait pas d'envisager une décision avant la fin de la législature. En effet, cette échéance impliquerait d'organiser un scrutin populaire au plus tard le 14 juin 2015, avec des chances de succès limitées au vu des préférences exprimées par les habitants de Montpreveyres.

Dans ces conditions, la Municipalité de Lausanne, en accord avec celle de Montpreveyres, a décidé de ne pas maintenir sa proposition de fusion pour le 1^{er} juillet 2016. Elle reste ouverte à une reprise des discussions en vue d'une fusion à échéance 2021 ou pour une date ultérieure, tout en soulignant qu'il appartiendra à la population de Montpreveyres de décider de son avenir et d'une éventuelle fusion ainsi que de la configuration de celle-ci.

Lausanne et Montpreveyres, le 5 novembre 2014.

Pour informations complémentaires :

- M. Ernest Dubi, Syndic de Montpreveyres - 079 675 67 07 – ernest.dubi@montpreveyres.ch
- M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne – 021 315 22 00 – daniel.brelaz@lausanne.ch

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town »

Lausanne, le 27 octobre 2014

(Signé) *Natacha Litzistorf*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques »

Lausanne, le 2 octobre 2014

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »

Lausanne, le 2 octobre 2014

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement »

Lausanne le 7 octobre 2014

(Signé) *Yves Ferrari et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges

Lausanne le 4 novembre 2014

(Signé) *Laurent Rebeaud et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Le gaz sous pression ? »

Lausanne le 11 novembre 2014

(Signé) *Romain Felli et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johan Pain : « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité »

Lausanne, le 10 novembre 2014

(Signé) *Johan Pain*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Bertrand Picard et consorts sur les conséquences des nouvelles lois cantonales sur la politique culturelle lausannoise

Lausanne, le 22 octobre 2014

(Signé) *Bertrand Picard et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Concept de sécurité des nuits lausannoises : Quelles conséquences à l'Arrêt de la Cour de droit administratif et public du 4 novembre 2014 ? »

Lausanne, le 11 novembre 2014

(Signé) *Mathieu Blanc et 8 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « La décision du Tribunal cantonal crée une brèche dans le dispositif de sécurité des nuits lausannoises »

Lausanne, le 7 novembre 2014

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Yves Adam (Soc.)

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean Meylan, retraité et ancien secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe, section suisse. Il a donc une vision assez large de la région.

M. Meylan est aussi une comète. Régulièrement, il entre dans la zone d'attraction du Conseil. Il a ainsi alterné, depuis 1988, les périodes politiques actives et de retraite

méditative. Durant ses périodes actives, il a siégé dans toutes les commissions permanentes. Je vous encourage donc à soutenir sa candidature.

Est élu : M. Jean Meylan, à l'unanimité.

Communication

Cartes des conseillers

Le président : – Avant de passer aux questions orales, j'aimerais vous demander de bien insérer vos cartes dans les fentes et de bien contrôler que la lumière s'allume. Nous avons constaté qu'il y a des cartes qui sont abîmées. Quand il y aura un vote électronique, je vous demanderai de contrôler au tableau que la lumière de votre numéro s'allume. Si ce n'est pas le cas, il faudra venir vers nous, vers les scrutateurs qui s'occuperont de votre cas.

Communication

Pins des conseillères et des conseillers communaux

Le président : – Les huissiers vont vous distribuer des enveloppes. Ce sont les fameux pins dont on vous a parlé le 26 août. Vous les recevez aujourd'hui et je vous souhaite bien du plaisir à les porter. Pour les messieurs, c'est sous forme de pins et pour les dames, c'est sous forme de petite broche, comme vous aurez le plaisir de le voir.

Questions orales

Question

M. Albert Graf (UDC) : – Ma question concerne les allocations familiales des employés de la Ville de Lausanne. Suite à l'absence de la personne responsable du paiement des allocations pour enfants en formation ou aux études, il semble que les paiements aient pris beaucoup de retard. Dans bien des cas, les allocations d'août, de septembre et d'octobre seront versées avec le salaire du mois de novembre seulement. Ces retards peuvent mettre des familles en difficulté pour payer leurs factures. Je pense notamment aux familles monoparentales et aux familles avec plusieurs enfants aux études. Voici ma question : combien de familles se trouvent-elles dans ce cas et quand est-ce que le problème sera résolu ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est l'employeur qui est chargé de verser les allocations familiales à l'ayant droit en même temps que le salaire, ceci suite à la décision notifiée par la caisse déléguée des allocations familiales.

Selon la date à laquelle parviennent les attestations de formation ou d'études au Service du personnel, compte tenu d'un délai de traitement moyen de neuf jours, celles-ci ne pourront pas forcément être traitées avant le bouclage des mutations salariales, à savoir entre le 16 et le 18 de chaque mois. Dans ce cas, les allocations dues seront versées avec le salaire suivant.

Le processus d'acomptes sur le salaire peut être utilisé par l'employeur dans les cas critiques afin d'avancer le montant des allocations familiales dues. En octobre 2014, deux cas ont été portés à notre connaissance. Toutes les entreprises agissant en qualité de caisse déléguée pratiquent de cette manière. Toutefois, il peut arriver que la comptabilité générale

d'une direction refuse de faire un acompte sur salaire compte tenu de la situation qu'elle présume chez la personne concernée ; nous en connaissons au moins un cas.

A ce jour, le Service du personnel traite les demandes arrivées dans la semaine. Cela étant, chaque année, il y a des pics entre les passages du premier et du second semestre, en août et février notamment, ce qui peut parfois allonger le délai de quelques jours et faire basculer un cas limite sur le mois suivant.

Il faut d'abord avoir une attestation, mais un certain nombre d'écoles ne sont pas particulièrement pressées pour les fournir. Ainsi, certaines écoles professionnelles, dont les élèves sont entrés à fin août, mettent jusqu'à fin septembre, voire jusqu'au début octobre pour fournir ces attestations et, bien sûr, nous n'avons pas de possibilité d'agir avant.

Il y a encore lieu de préciser que, les bons mois, nous avons environ 20 bénéficiaires rétroactifs, parce que c'est limite, parce que cela arrive autour du 16 ou du 15 ; c'est donc trop tard. C'est le cas du mois d'août, c'est-à-dire que des gens sont payés un mois plus tard la première fois. En septembre, 98 personnes avaient un délai d'un mois sur un total de 1573 bénéficiaires. Octobre, c'est le pire des mois, parce que les écoles professionnelles ne sont pas toujours très pressées de fournir les attestations et cela arrive souvent trop tard par rapport aux besoins reconnus. Sur 1616 bénéficiaires, 204 ont eu un décalage et, compte tenu de certaines lenteurs énoncées, dans le dernier lot particulier de novembre, sur 1672 bénéficiaires, il y aura encore 109 cas avec un ou deux mois de rétroactivité, suivant la vitesse avec laquelle le dossier a été traité dans les écoles concernées.

M. Albert Graf (UDC) : – Merci pour la réponse, qui ne me satisfait pas trop concernant mes filles. J'ai deux filles qui font un bachelor, et j'ai transmis les attestations d'études les 17 et le 18 septembre. Ma deuxième fille avait une attestation fin septembre. Quelle a été ma surprise de ne pas avoir été payé le mois d'octobre pour cette fille. Je reçois le rétroactif des mois d'août, septembre octobre pour mes deux filles avec le salaire du mois de novembre seulement. J'étais dans les temps pour les obtenir au mois d'octobre.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Vous avez compris que j'ai slalomé pour ne pas citer M. Graf comme faisant partie des cas, mais, comme il s'est cité lui-même, je suis obligé de reconnaître que c'est la réalité. En l'occurrence, s'il y a eu ce cas de figure, c'est que la comptabilité générale d'AGC n'a pas voulu faire un acompte sur salaire pour M. Graf ; il y a probablement quelqu'un qui est absent depuis quelques semaines, mais ce n'est pas au Service du personnel que cela bloque. Bien sûr, tout sera réparé pour novembre.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Français. Les CFF, deuxième propriétaire immobilier du pays, et très préoccupés par leurs objectifs de rentabilité, ont annoncé qu'il était exclu de prévoir dans leur parc immobilier des logements sociaux. D'où ma question : est-ce que cette annonce est susceptible d'avoir un impact sur les négociations en cours avec la Ville, en particulier dans le secteur de la gare?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Cette annonce par voie de presse nous a surpris et ne correspond de loin pas aux accords préalables que nous avons avec les CFF.

Question

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – En milieu urbain, les déchets végétaux des ménages sont composés avant tout de déchets de cuisine. La meilleure façon de valoriser de tels déchets est une fermentation en l'absence d'air appelée méthanisation. En conséquence, je voudrais poser à la Municipalité les questions suivantes : quelle entreprise a été choisie pour traiter, à l'avenir, les déchets végétaux des Lausannois ? Cette entreprise dispose-t-elle d'une installation de méthanisation ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Une entreprise a été mandatée sur la base d'un appel d'offres pour valoriser nos biens méthanisables qui doivent être amenés à un site de méthanisation. La seule chose que je peux vous dire, c'est qu'elle est du nord de Lausanne ; j'ai un blanc concernant le nom. Comme nous avons un contrat, je peux vous le dire droit dans les yeux, mais citer le nom de l'entreprise, c'est en principe une chose qui ne se fait pas ; par contre, on peut vous donner l'information.

On aurait aimé que l'Etat de Vaud soit plus directif pour la mise en œuvre des sites de méthanisation dans notre région. C'est un dossier qui dure et dans lequel, à terme, on trouvera peut-être la solution. Mais la Ville de Lausanne n'est pas la seule entité qui se sent obligée de tout faire pour le compte de l'Etat de Vaud.

Question

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Ma question s'adresse à deux absents. J'espère néanmoins qu'un des membres du collège municipal pourra apporter quelques éclaircissements à ce propos. Je vous rappelle que nous avons discuté, il y a quelques semaines, des conditions de sécurité et d'exploitation de l'Espace autogéré. Sauf erreur, M. Vuilleumier avait affirmé qu'une rencontre devait avoir lieu avec les représentants du collectif qui gère l'Espace. Ma question est la suivante : cette rencontre a-t-elle eu lieu et y a-t-on abordé les questions de sécurité ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Cette rencontre n'a pas encore eu lieu, mais elle est programmée pour le mois de novembre, la semaine prochaine ou celle d'après ; j'y participerai aussi.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M^{me} Germond. Comme vous le savez, il existe un parc périurbain en Suisse, le Sihlwald Park, près de Zurich. On a la chance, dans notre région, autour du Jorat, d'avoir un projet qui essaye de se mettre sur pied. Si je suis bien informée, le dépôt du projet auprès de l'Office fédéral de l'environnement aura lieu en janvier. Ma question à la Municipalité est la suivante : quand le Conseil communal sera-t-il saisi de ce sujet, s'il l'est ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – C'est, en effet, un beau projet, qui est mené en collaboration avec les différentes communes qui ont des forêts sur le plateau du Jorat. Une association a été créée pour promouvoir ce parc, mais aussi la région des bois du Jorat de façon plus générale.

Dans le cadre des délégations de compétences que vous lui avez accordées en début de législature, la Municipalité a adhéré à l'Association pour la promotion du Jorat. C'est dans le cadre de cette association que les travaux se font, avec des rencontres diverses des municipalités, notamment concernant le parc naturel périurbain. Vous, en tant que Conseil communal, avez déjà eu l'occasion de vous positionner sur cet objet, puisqu'il y a eu un rapport-préavis lors de la précédente législature, dans lequel un certain nombre de crédits ont été votés pour différentes infrastructures ; il y a donc déjà eu une discussion au sein du Conseil.

La Municipalité a validé une candidature à la candidature ; c'est bien de cela qu'il s'agit : une candidature à la candidature. Maintenant, on part sur un projet de quelques années, qui va nous porter, sauf erreur, jusqu'en 2018-2019. C'est dans le cadre de ces travaux qu'il y aura une réflexion, qui sera menée également au sein de votre Conseil. Il faudra voir si ce sera dans le cadre de crédits de fonctionnement que vous devrez voter, ou dans le cadre des crédits habituels, ou encore, plus généralement, sur le préavis d'intention. Mais,

maintenant, la candidature à la candidature s'est faite via cette association qui porte la candidature et à laquelle ont adhéré toutes les communes du Jorat.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Pour être sûre d'avoir bien compris, on ne devrait donc pas être saisi de l'objet avant 2018 ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Les travaux préparatoires se font dans le cadre des compétences de la Municipalité, mais, d'une façon ou d'une autre, j'imagine qu'à un moment donné, on soumettra cette discussion à votre Conseil. Mais, comme je l'ai dit, ce sera dans le cadre de la prochaine législature.

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – La presse du 4 novembre nous apprend que divers incidents ont émaillé les activités de l'équipe féminine de football de La Sallaz, quartier qui m'est cher. L'ampleur prise par ces incidents a nécessité l'intervention policière. Quelles mesures concrètes ont-elles été prises à l'encontre des auteurs de troubles et pour que de tels incidents ne se reproduisent plus à cet endroit ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Pour des questions liées au secret de fonction et en vertu de la protection des données, il ne sera pas répondu spécifiquement sur les incidents évoqués, cela d'autant plus qu'une procédure judiciaire est en cours. Cependant, je confirme qu'aucun événement de ce type n'est pris à la légère par la Police de Lausanne et qu'un dispositif a été activé afin d'éviter qu'il y ait une récurrence immédiate entre les parties concernées. Le médiateur sportif, les travailleurs sociaux hors murs, la Brigade de la jeunesse et la police sont en contact avec le président du Club de La Sallaz pour imaginer et mettre en place des mesures à long terme, afin d'éviter que ce genre d'incident ne se reproduise à nouveau. Finalement, quelles qu'en soient les raisons, la Municipalité estime que les faits relatés sont déplorables et espère que les responsables seront punis de manière exemplaire.

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Ma question fera suite à la réponse de M. Français à celle posée par M. Buclin. Nous avons bien compris que CFF Immo n'envisage plus de mettre des logements sociaux dans le périmètre de la gare et que cela ne correspond pas, d'après ce que par M. Français a répondu à M. Buclin, aux accords initiaux. Dans ces conditions, que fera la Municipalité si les accords initiaux ne sont pas respectés ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je pensais qu'avec une réponse courte vous aviez une réponse claire. Je vais développer un peu plus. Je peux être beaucoup plus long, je peux en avoir pour des heures. On peut rapporter par voie de presse certaines informations, mais cela ne correspond pas aux accords que nous avons avec CFF Immobilier. Donc, cela se terminera par une convention qui sera sans aucun doute ratifiée par certains – la Municipalité, c'est sûr. Certains points seront aussi traités par votre Conseil.

Donc, ce qui a été déclaré à la presse ne correspond pas aux discussions que nous avons avec CFF Immobilier. Mais, comme je l'ai dit préalablement à M. Buclin, et qui a été confirmé lors de la dernière rencontre que j'ai eue avec un des responsables des CFF, c'est qu'il s'agit manifestement d'une déclaration sur la ligne stratégique, mais pas sur le projet CFF Immobilier de Lausanne.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Selon un communiqué de la Ville, vous allez accompagner, pendant deux semaines, les 14 élèves qui participeront aux Jeux internationaux des écoliers d'été 2014, à Sydney. Etes-vous accompagné de

collaborateurs et est-ce que promener sa fraise au soleil fait partie du cahier des charges d'un municipal ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je fais effectivement partie du comité des Jeux internationaux des écoliers, qui existent depuis bientôt cinquante ans. Ils ont été fondés par un Lausannois et Lausanne est la ville siège de ces jeux. Faire partie du comité, c'est organiser, mettre en place et trouver les villes qui sont prêtes à accueillir près de 2000 participants lorsqu'il s'agit des jeux d'été, et quelque 700 à 800 participants lorsqu'il s'agit des jeux d'hiver. Toutes les réunions du comité, toutes les préparations, le choix des villes et l'audition des villes candidates se font pendant la semaine et sur le lieu où se déroulent les jeux.

Par ailleurs, une délégation de Lausanne, de jeunes sportifs, participe également à ces jeux. J'accompagne et je voyage en même temps que cette délégation, avec les cinq ou six enseignants qui y participent. En l'occurrence, les prochains jeux se dérouleront en Australie. Il y aura la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, qui sera la *City Representative*. Il y aura donc deux personnes de plus dans l'accompagnement, ce qui n'est pas pour déplaire aux parents. Mais, monsieur le conseiller communal, participer aux séances du comité fait effectivement partie de mes fonctions.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je vous remercie de ces explications et je retire, bien sûr, la deuxième partie de ma question.

Recapitalisation de La Télé

Préavis N° 2014/32 du 5 juin 2014

Administration générale et culture

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis propose à votre Conseil une participation de Lausanne à hauteur de CHF 530'000.- dans Vaud-Fribourg TV S.A. et de CHF 20'000.- dans Ecran P&P S.A. dans le cadre de la recapitalisation de ces deux sociétés, héritières de l'ancienne TVRL fondée par Lausanne en 1993, dont Lausanne est aujourd'hui le deuxième plus gros actionnaire.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. L'histoire de TVRL

Dès la fin des années 80, des expériences de TV locale ont eu lieu à Renens, dans le cadre du Service intercommunal d'électricité (S.I.E) devenu depuis TVT-Services S.A. et dans diverses communes valaisannes, le S.I.E finira par s'intégrer dans TVRL et les expériences valaisannes conduiront à l'actuelle TV régionale valaisanne.

En 1993, par voie de préavis⁹, Lausanne décide de créer TVRL. A cette époque déjà, la législation fédérale impose pour de modestes subventions que le comité de l'association TVRL soit composé en majorité de représentants d'associations et non pas de politiques. Les communes du télé-réseau, en particulier Prilly, participent activement au comité.

⁹ BCC 1993, T. I, pp. 972 ss

D'émissions expérimentales pour les élections communales de l'automne 1993, à un journal hebdomadaire dès l'automne 1994, TVRL procède pendant quelques années par mandats. La société NVP (Philippe Nicolet) réalise le journal et Jean-Marc Richard les différentes animations. Dans un premier temps, outre des recettes publicitaires de moins de CHF 200'000.- par an et un modeste financement fédéral par l'Office fédéral de la communication (OFCOM), TVRL est financée par une redevance prélevée comme pour tous les programmes payants du télé-réseau auprès des abonnés de celui-ci.

Alors que les programmes payants diffusés le plus chers ont un coût de 5 à 10 centimes par mois et par abonné, celui de TVRL est payé dans un premier temps 40 centimes par mois et par abonné pour rapidement aboutir à un paiement de 95 centimes par mois et par abonné.

Durant les dix dernières années de TVRL, le montant progressivement consacré passera, vu la croissance du télé-réseau, de CHF 650'000.- à plus de CHF 800'000.- par an. De 1993 à 2008, dernière années de TVRL, c'est plus de CHF 10 millions qui seront consacrés à TVRL par la Ville de Lausanne à travers le télé-réseau.

4. La création de La Télé (Vaud-Fribourg TV)

4.1 Conséquences de la LRTV

Suite à la révision de la loi sur la radiotélévision (LRTV), le préavis N° 2007/49 propose l'entrée de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV.

En effet, cette loi implique que seule une poignée de télévisions régionales seront subventionnées par l'OFCOM, dont Vaud-Fribourg TV, à hauteur d'un peu plus de CHF 3 millions par an pour le journal régional (la meilleure année TVRL avait bénéficié d'un peu plus de CHF 500'000.-).

Avec les pertes publicitaires prévues et le fait que Lausanne serait seule, le préavis N° 2007/49 estimait le coût du maintien de TVRL à plus de CHF 1 million supplémentaire par an, soit un total voisin de CHF 2 millions par an. Le préavis proposait que la diffusion du Conseil communal passe dorénavant par le canal de service.

Les problèmes juridiques posés à l'occasion de la création du programme du canal de service montrent que le maintien de TVRL sous sa forme d'alors se serait heurté à un refus de l'OFCOM.

En effet, la LRTV postule que le service public est assuré par la RSR et que les TV locales doivent être en majorité financées par du capital privé. L'expérience de Léman Bleu montre que l'OFCOM ne tolère pas une participation au capital de plus de 40% (cas de la Ville de Genève). Ce n'est qu'en raison des prestations très limitées du canal de service que la diffusion de conseils communaux par ce moyen est possible.

4.2 Participants

Comme dans les années 80, le groupe Edipresse s'était déclaré partant à haut niveau dans ce nouveau média.

A l'époque Radio L, propriété de ce groupe, n'avait survécu que quelques années avant de laisser comme seul acteur lausannois Acidule avant que d'autres radios locales naissent.

En 2008, Edipresse souscrit 29.5% du capital, et la Ville de Lausanne participe à hauteur de 22.7%, environ 7% du capital étant souscrit par les communes recevant TVRL, soit 4% TVT-Services S.A. (Renens, Crissier, Chavannes, Ecublens) et 2.5% répartis entre Prilly, Belmont et Paudex.

Le reste du capital était souscrit par ICI TV, chaîne privée de l'Est vaudois, des communes du Nord vaudois autour de Canal Nord-Vaudois, le groupe Saint-Paul (La Liberté) et le principal actionnaire de Radio-Fribourg à hauteur d'environ 20% et par quelques acteurs locaux.

Votre Conseil votait le 6 novembre 2007¹⁰ un montant de CHF 1'210'000.- dont une partie sera utilisée pour entrer dans Ecran P&P S.A., société chargée de l'acquisition de la publicité pour la chaîne. Dans les faits également, une partie sera versée sous forme de capital et une autre sous forme de prêt subordonné. A ce montant s'ajoutaient CHF 600'000.- destinés à reprendre le cas échéant des parts non souscrites. Les montants réellement investis ont été de CHF 69'000.-, soit le montant payé le 22 avril 2009 pour l'acquisition de 23 actions, pour Ecran P&P S.A., CHF 642'348.- pour La Télé et CHF 462'393.- sous forme de prêt d'actionnaire, soit un montant global de CHF 1'173'741.-.

5. La Télé de fin 2008 à 2014

5.1 Démarrage

Dans les faits, La Télé a démarré à la fin de l'été 2008 par une émission en direct du Château de Gruyères.

Il était prévu dès le début qu'aucun dividende ne pourrait être versé avant 5 à 7 ans. Le développement technique et l'augmentation du nombre de spectateurs se sont faits conformément aux hypothèses moyennes allant jusqu'à plus de 100'000 spectateurs lors des meilleures audiences et oscillant entre 60'000 et 80'000 spectateurs en moyenne.

Par contre, les recettes publicitaires, qui progressaient régulièrement au tout début de La Télé, ont gravement sous-performé par la suite.

Comme pour toutes les télévisions locales et la RSR, un évènement juridique nouveau a gravement perturbé la recherche de recettes.

Après une longue procédure, le Tribunal fédéral octroyait définitivement à la chaîne M6, bientôt suivie par TF1, l'autorisation de diffuser sur leur chaîne des spots publicitaires différenciés et axés sur la Suisse. Une partie importante des publicités destinées à la Suisse romande migrerait ainsi de la RSR et plus encore des TV régionales sur ces nouveaux médias. De plus, la crise financière de 2008 et ses suites pénalisaient globalement le marché publicitaire suisse et romand avec des effets aussi bien sûr Publicitas que sur les divers médias.

C'est dans ce contexte que Tamedia rachetait Edipresse et décidait rapidement d'abandonner toute participation dans La Télé. Sa participation a été cédée au principal actionnaire de Radio-Fribourg et à Pro TV Ventures à parts égales.

Une première opération d'assainissement menée en 2011 conduisait à porter la valeur des actions de CHF 100.- à CHF 80.-, à l'apport de capital par l'entrée des Retraites Populaires, du Centre Patronal et de Boisy TV S.A. pour Lausanne à hauteur de CHF 100'000.-.

5.2 Plan de 2013

Sous l'impulsion du groupe PRO TV Ventures S.A., dont fait partie le directeur récemment démissionnaire, un développement très ambitieux de La Télé naissait au début 2013. Il s'agissait clairement de s'inscrire en concurrent de la RSR, c'est-à-dire à terme de s'intéresser à l'ensemble de la Suisse romande.

Un bureau a été ouvert à Genève et un capital de CHF 10 millions recherché avec promesse d'une rentabilité à terme de CHF 50 millions en 10 ans.

Il était prévu de racheter les actions de tous les autres participants à leur valeur nominale dans le cadre de cet investissement.

Deux gros investisseurs vaudois et un fribourgeois sont sollicités pour cette opération. Une offre d'achat est proposée à tous les autres actionnaires. Devant l'ampleur des

¹⁰ BCC 2007-2008, T. I, pp. 286 ss

investissements et l'impossibilité de devenir majoritaire à cause de la LRTV et de la surveillance de l'OFCOM, presque tous les actionnaires publics acceptent. Lausanne accepte aussi, mais affirme être prête à garder une participation minimale dans le cadre des équilibres futurs et vu son rôle historique dans TVRL. Un des investisseurs s'étant retiré pour divergence méthodologique et par manque de confiance, le projet échoue au milieu 2013.

Dès la fin de l'été, de nouvelles formules sont recherchées. La Municipalité décide de participer, à une hauteur encore à déterminer et de présenter un préavis au Conseil communal. Elle rappelle à quel point la télévision de proximité sur le territoire valdo-fribourgeois doit être privilégiée par rapport à une extension romande. Pendant que les négociations se poursuivent, le Conseil, vu les moyens financiers inférieurs qui seront investis, décide de fermer dans les meilleurs délais le bureau genevois de La Télé.

Au début janvier 2014, lors du bouclage des comptes 2013, une grave erreur comptable est repérée. Une recette transitoire de plus de CHF 400'000.- a été comptabilisée deux fois. De plus, les recettes se révèlent CHF 200'000.- plus basses que prévues.

La recapitalisation est reportée de quelques mois, une révision approfondie ainsi qu'un audit financier et un mandat de suivi financier permanent décidé. Après épuration de tous les systèmes transitoires utilisés depuis le début, un déficit final de CHF 1.5 million est constaté, une orthodoxie comptable totale dès 2014 prend place.

6. La présente recapitalisation et l'avenir de La Télé

6.1 Nouveaux équilibres

Du côté vaudois, tous les acteurs liés à la presse écrite se sont retirés et aucune radio n'a jamais été présente. Ce sont donc les anciens acteurs de TVRL, dont Lausanne et TVT-Services S.A. qui ont déjà souscrit à l'augmentation de capital, le capital restant après diminution de la valeur des actions des autres anciennes TV locales vaudoises ainsi que les nouveaux acteurs, soit les Retraites Populaires et le Centre Patronal, qui sont partenaires de La Télé.

Du côté fribourgeois, le gros du capital est fourni par le principal actionnaire de Radio-Fribourg, alors qu'un capital résiduel l'est toujours par le groupe Saint-Paul (La Liberté).

Si votre Conseil accepte la participation proposée, l'équilibre de La Télé sera le suivant :

Lausanne	25.22%
Boisy TV (Lausanne majoritaire)	1.33%
Total Lausanne	26.55%
TVT-Services et anciens TVRL	3.31%
Autres communes et anciens téléseaux vaudois	5.48%
Autres actionnaires vaudois	18.36%
Total Vaud	53.70%
Radio-Fribourg	41.58%
Autres Fribourg	4.72%
Total Fribourg	46.30%

Il est à noter que sans la participation lausannoise, le principal actionnaire de Radio-Fribourg dépasserait 49% et qu'un appoint de capital par les autres actionnaires serait utile, voire indispensable, pour garantir un équilibre adéquat, jugé indispensable par les actionnaires.

La nature des actionnaires comme le tiers issus des anciennes télévisions régionales vaudoises et le poids de Radio-Fribourg montrent un renforcement de l'esprit régional et de service public par rapport à la situation précédente.

6.2 Nouvelle orientation de La Télé

Les options d'extension, hors télévision par Internet sont abandonnées au profit d'un recentrage sur Vaud et Fribourg.

L'intérim avant la désignation d'un nouveau directeur (coaching) est assuré par la direction de Radio-Fribourg. Un acteur vaudois serait prêt d'ici une année à examiner une participation supplémentaire de CHF 450'000.- à condition que la gestion resserrée, avec controlling financier trimestriel, ait fait ses preuves.

Avec cet appoint, on se rapprocherait de l'équilibre Vaud (60%) - Fribourg (40%) recherché, et la participation de Lausanne redescendrait à environ 23%.

Aussi bien au niveau publicitaire que des programmes, La Télé retourne à une relation de plus grande proximité avec l'actualité locale, les acteurs locaux.

Il est à signaler que la grille des programmes actuelle est jugée comme une des meilleures de Suisse parmi les TV locales par l'OFCOM.

6.3 Aspects financiers

Lors du précédent assainissement en 2010, les valeurs des participations de la Ville de Lausanne dans Vaud-Fribourg TV S.A. (CHF 642'348.-) et Ecran P&P S.A. (CHF 69 000.-), ainsi que le prêt à Vaud-Fribourg TV S.A. (CHF 462'393.-), ont été totalement amortis au bilan de la Ville en 2010.

Or, après le deuxième assainissement, la valeur résiduelle des précédents placements de la Ville de Lausanne dans les comptes de Vaud-Fribourg TV S.A. est de CHF 322'160.- (à la valeur nominale).

Entre 2009 et 2013, soit 5 ans, la perte de valeur des actifs engagés par la Ville dans le cadre des assainissements atteint un peu moins de CHF 800'000.-, soit la subvention annuelle de la seule année 2008 octroyée à TVRL.

Vu la volonté unanime des actionnaires de resserrer la gestion afin d'obtenir à moyen terme un rendement normal du capital, la Municipalité propose que la participation supplémentaire de CHF 530'000.- francs soit inscrite au patrimoine financier.

Enfin, Lausanne participe pour CHF 20'000.- à la recapitalisation de la société chargée de la recherche de recettes publicitaires de La Télé, Ecran P&P S.A., dont la recapitalisation totale est de CHF 100'000.- Ici aussi, il est proposé d'inscrire cette participation au patrimoine financier.

Il est également demandé de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier les actuelles participations dans Vaud-Fribourg TV S.A. et dans Ecran P&P SA figurant pour CHF 1.- au bilan de la Ville.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/32 de la Municipalité, du 5 juin 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 530'000.- destiné à l'acquisition d'actions de Vaud-Fribourg TV S.A. dans le cadre de sa recapitalisation ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 20'000.- destiné à l'acquisition d'actions de Ecran P&P S.A. dans le cadre de sa recapitalisation ;
3. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier les participations actuelles dans Vaud-Fribourg TV S.A. et Ecran P&P S.A. à leur valeur comptable de CHF 1.- chacune.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice, Mathieu Blanc (PLR), Claude Bonnard (Les Verts), Yves Ferrari (Les Verts), Benoît Gaillard (Soc.), Gianfranco Gazzola (Soc.), Albert Graf (UDC), Françoise Longchamp (PLR), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice

Rapportrice : Florence Bettschart-Narbel (PLR) (1^e et 2^e séances)

Membres présents : Mathieu Blanc (PLR) (1^e et 2^e séances)
Claude Bonnard (Les Verts) (1^e séance)
Benoît Gaillard (PS) (1^e et 2^e séances)
Gianfranco Gazzola (PS) en remplacement de Yves Adam (1^e séance)
Françoise Longchamp (PLR) (1^e et 2^e séances)
Albert Graf (UDC) en remplacement de Pierre Oberson (1^e et 2^e séances)
Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) (1^e et 2^e séances)
Yves Ferrari (2^e séance)

Membres excusés : Christelle Allaz (PS)

Représentant de la Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Représentant de l'administration
Communale – Notes de séance: Patrick Florio, Adjoint administratif, service du développement de la Ville et communication (Devcom)

1^{re} séance : lundi 15 septembre 2014 - salle des Commissions – Hôtel de Ville – Place de la Palud - 14 h 00 à 15 h 05

2^e séance : mardi 29 octobre 2014 – salle Vuilleminet – Hôtel de Ville – Place de la Palud – 20 h 00 à 20 h 40

1^{re} séance

Suite aux présentations d'usage, le Syndic explique de manière plus détaillée que dans le préavis les principaux événements ayant conduit, suite à la révision de la Loi fédérale sur la radiotélévision, à la création de la Télé en 2008. A l'époque, le modèle d'affaires se

basait sur un volume de publicité important et un système de société anonyme par capitalisation dont la rentabilité était attendue après cinq à sept ans. Deux raisons ont conduit à l'effondrement de ce modèle : la première est l'autorisation pour M6 et TF1 de disposer de fenêtres publicitaires spécifiques à la Suisse, suite à un arrêt du Tribunal fédéral. La seconde est la baisse générale de la publicité pour les médias suite à la crise économique de 2008.

En 2011, intervient la première opération d'assainissement avec la diminution de la valeur des actions de 100 à 80 francs et l'entrée au capital des Retraites populaires du Centre patronal et de Boisy TV SA. En 2013, l'ancien directeur pensait pouvoir mobiliser dix millions de francs pour être en mesure de concurrencer la TSR dans les cantons romands. Son plan d'affaires extrêmement ambitieux s'est avéré fragile ; les investisseurs institutionnels et privés pressentis ne se sont pas engagés et le projet a échoué.

La gestion de l'ancien directeur a été mise en cause. De plus, une grave erreur comptable a été repérée lors du bouclage des comptes 2013, ce qui a entraîné le départ du directeur. Un audit financier et un mandat de suivi financier trimestriel ont alors été mis en œuvre.

Depuis 2014, la Télé repart avec de nouvelles ressources, une gestion extrêmement rigoureuse et une forte volonté de réorientation vers une télévision de proximité et de service public plutôt que purement commerciale. Dans cette optique, la Municipalité a décidé de réinvestir modestement à hauteur de 530'000 francs pour la Télé et de 20'000 francs pour Ecran P&P, société de commercialisation de la publicité. Compte tenu de la valeur résiduelle des actions historiques de 322'160 francs, la participation de Lausanne dans la Télé s'élèverait ainsi à 850'000 francs qui devraient, d'ici une à deux années, commencer à être rémunérés, d'où l'inscription au patrimoine financier de cet actif.

La Municipalité, pour les raisons décrites dans ce préavis et suite aux explications du Syndic, soutient cette recapitalisation de la Télé et souhaite y prendre part.

Une discussion générale s'en suit.

Une première commissaire souligne l'importance de la Télé comme canal de communication, en particulier pour l'activité communale, de même que cantonale. Cependant, elle souhaite savoir qui comblera l'éventuel déficit 2014.

Un autre commissaire s'inquiète des réinvestissements déjà effectués et voudrait avoir la certitude que le plan de sauvetage proposé est le dernier. De plus, compte tenu de la diminution des marchés publicitaires, il s'inquiète des réinvestissements déjà effectués et voudrait avoir la certitude que celui qui est proposé sera le dernier. De plus, compte tenu de la diminution des marchés publicitaires, il s'interroge sur la nécessité de réinvestir aussi dans la société Ecran P&P.

Un commissaire rappelle le souhait d'avoir une télévision régionale mais se pose la question de l'utilité d'un tel support à l'époque hyper connectée que nous vivons.

Un autre commissaire relève la qualité de l'information fournie par la chaîne surtout depuis le retour à une télévision de proximité et l'importance d'une diversité d'acteurs dans le paysage audiovisuel, afin d'éviter une situation de monopole de la RTS. Après cette remarque générale, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Conseil d'administration s'était prononcé sur les orientations stratégiques et, dans ce contexte, comment il en est venu à valider un plan d'affaires aussi invraisemblable. Il poursuit en rappelant la tergiversation autour de la couverture des élections communales 2011 souhaitant s'assurer qu'une telle situation ne se représentera plus. Enfin, bien qu'il ne partage pas l'idée qu'on puisse se passer d'une télévision régionale, il estime nécessaire de définir la télévision autrement. Dans ce paysage où chaque média essaie d'avoir une approche transversale et diversifiée (image, son, écrit...), La Télé, en tant que structure de création de contenu vidéo, ne pourra pas perdurer toute seule éternellement.

Une question est posée par un commissaire concernant la surveillance financière de l'OFCOM à la suite de la grave erreur de comptabilisation décrite dans le préavis. Celui-ci s'interroge également sur les garanties d'une nouvelle gestion financière correcte et comment le Conseil communal pourrait en être mieux informé.

Le Syndic revient sur plusieurs questions soulevées. En préambule il rappelle, de façon générale, la problématique des médias, de leur potentialité allant de l'extrême local jusqu'à l'extrême mondial. Dans ce contexte, l'information de proximité assurée par La Télé couvre un créneau important qui mérite d'être pris en considération. Concernant le rapprochement à d'autres formes de médias, le Syndic rappelle qu'il s'agit d'une tendance plutôt globale qui risque d'uniformiser les médias. Est-ce qu'une télévision de proximité a plus de chance de survie qu'une télévision plus généraliste? Le Syndic est confiant dans le créneau occupé par La Télé et rappelle qu'une alliance « naturelle » existe déjà avec Radio Fribourg, qui assure l'intérim de la direction. Au sujet de la surveillance de l'OFCOM, le Syndic informe la commission qu'une partie du plan de recapitalisation, hormis la part lausannoise, a déjà été concrétisée et l'argent a été versé. L'OFCOM considère que ces décisions confortent la sécurité de La Télé et par conséquent l'enquête est close. Evidemment, en cas de refus du préavis, l'OFCOM demanderait immédiatement à La Télé des certitudes quant à la possibilité de combler l'insuffisance de financement qui en résulterait. Concernant la mauvaise gestion, il faut savoir que le Conseil d'administration n'a rien vu venir car, un mois avant la déconfiture, l'ancien directeur annonçait encore que l'année serait équilibrée. Depuis, un audit financier a été demandé et surtout, afin d'éviter qu'une situation pareille puisse se représenter, un suivi financier trimestriel a été engagé.

Plusieurs membres de la commission demandent de pouvoir avoir accès à cet audit financier.

En réponse à la demande de communiquer l'audit financier de La Télé aux membres de la commission, s'agissant d'une société anonyme, le Syndic doit demander l'autorisation au Conseil d'administration.

De plus, explique le Syndic, le risque de déficit pour 2014 dépend de l'héritage d'une mauvaise gestion du précédent directeur, lequel avait préalablement signé des contrats qui demandent un certain temps pour être annulés. De surcroît, il est peu probable que la gestion extrêmement resserrée appliquée depuis la deuxième moitié de l'année puisse permettre de rattraper les dérapages du 1^{er} semestre. Le budget 2015, par contre, est prévu à l'équilibre. Peut-être pourra-t-il même dégager un bénéfice permettant une rémunération raisonnable du capital (l'OFCOM, ne tolère pas une rémunération de plus de 3 à 5%, au risque d'une baisse de la subvention). Le Syndic précise que l'éventuel déficit 2014 ne nécessite pas une nouvelle augmentation du capital car il avait été pris en compte dans la recapitalisation (il y a une marge de quelques centaines de milliers de francs au maximum).

A propos des recettes publicitaires, le Syndic confirme qu'elles ont diminué, certes, mais s'en passer serait impossible. Vu la structure juridique mise en place, l'existence de deux sociétés séparées - La Télé et Ecran P&P – est une nécessité légale, raison pour laquelle une légère recapitalisation pour Ecran P&P est aussi demandée. Par ailleurs, le plan d'affaires actuel prévoit l'augmentation des publicités de plusieurs centaines de milliers de francs par année. Il est donc indispensable de disposer d'un instrument à cet effet.

Le Syndic précise qu'il est impossible de donner une garantie absolue que le Conseil communal ne sera pas appelé à de nouvelles participations pour La Télé. Cela dit, dans les hypothèses faites par la Municipalité, ce cas de figure constitue un risque faible. Concernant les rôles de chacun, les choses sont claires, le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques et la Direction les met en œuvre. Pour information, la Ville compte deux représentants au Conseil. Les programmes, par contre, sont exclusivement du ressort de la Direction.

Une commissaire demande à combien s'élève la valeur résiduelle des placements historiques et revient sur la question de la programmation lors des élections communales.

Le Syndic, répond que la part de la Ville au capital de La Télé, en cas d'acceptation du préavis, serait de 530'000 francs auxquels il faut ajouter les quelques 320'000 francs résiduels des précédents placements, soit environ 850'000 francs au total. Ce qui laisse espérer à terme une rémunération, à 3-5%, entre 25'000 à 40'000 francs par an.

Concernant les élections communales, il ne sera pas possible de reprendre les programmes du canal de service de 2011 qui demanderait trop de ressources et monopoliserait le temps de programmation. Il serait par contre envisageable de proposer deux ou au maximum trois débats concernant les élections au Conseil communal et à la Municipalité et un autre débat en cas de deuxième tour. Le même dispositif s'appliquerait pour les élections au Grand Conseil. Evidemment, la même proposition vaudrait pour Fribourg.

Un commissaire demande des statistiques d'audience.

Le Syndic répond qu'il y a eu des émissions avec près de 110'000 téléspectateurs sur Vaud et Fribourg. En moyenne La Télé bénéficie d'une audience d'à peu près 80'000 téléspectateurs qui suivent pendant plus de 5 minutes une émission. A noter qu'il n'est pas possible de distinguer entre ceux qui regardent une émission pendant trois heures et ceux qui changent de chaîne après six minutes. Pour une télévision régionale, ces statistiques sont considérées comme un bon résultat.

Un des commissaires, au nom de son groupe politique, précise qu'un soutien fort de son groupe ne pourra se faire qu'à condition de disposer du rapport de l'audit financier.

Le Syndic précise qu'il demandera au Conseil d'administration de pouvoir diffuser le rapport de l'audit financier aux groupes politiques, avec une certaine confidentialité.

Ce même commissaire s'étonne que des actions n'aient pas été engagées à l'encontre de l'ancien directeur et demande s'il y a eu une décision formelle de la part du Conseil d'administration. Le Syndic explique que cela faisait partie des conditions contractuelles et qu'un procès civil à son encontre n'aurait eu que des chances minimales de succès.

Un autre commissaire souhaite savoir pour quelle raison les actuelles participations avaient été inscrites au patrimoine administratif et non pas au patrimoine financier.

Le Syndic avoue avoir été aussi surpris. A l'époque la question de l'inscription au patrimoine administratif ou financier n'était pas systématiquement posée. Les actions ont été amorties il y a quelques années et figurent au bilan pour un franc. Nous avons donc une valeur d'un franc qui va passer au patrimoine financier mais qui vaut en réalité environ 320'000 francs.

Une commissaire souhaite enfin savoir si un appel au public pour l'achat des nouvelles actions est prévu.

Le Syndic informe qu'il n'y a pas d'offres du public prévues dans la présente recapitalisation.

La Commission décide de mettre une condition suspensive au vote, à savoir la mise à disposition pour la Commission du rapport d'audit financier. La présidente, après avoir passé en revue le préavis, met les conclusions au vote, sous cette condition suspensive.

Le préavis est voté à l'unanimité, sous cette condition suspensive, lors de la première séance.

2^e séance

Une seconde séance est convoquée suite à la réception des documents envoyés par le Syndic. Plusieurs commissaires estiment en effet qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'audit à proprement parlé.

Le Syndic explique que ce sont les seuls documents qu'il a à disposition de la commission. Effectivement, la terminologie de rapport d'audit n'était peut-être pas exacte, puisque les documents envoyés sont un rapport de révision et les documents d'augmentation de capital

devant le notaire. Le Syndic explique ne pas avoir d'autre document à fournir. Il comprend néanmoins que la Commission ne soit pas satisfaite avec les documents envoyés.

Un commissaire explique que le souhait d'avoir un audit était de pouvoir comprendre comment la situation avait été analysée dans sa globalité, quelle était la stratégie future, etc.

Le Syndic indique que la stratégie commerciale a été totalement repensée, avec de nouvelles personnes en charge de rechercher des publicités. Le redressement est en cours, mais 2014 sera néanmoins toujours déficitaire.

Un autre commissaire estime qu'il s'agit maintenant d'une question de procédure : cela n'est pas le but de la Commission nommée d'enquêter sur les responsabilités des uns et des autres. Il faut voter ce préavis, éventuellement en déléguant à une Commission permanente la compétence de se pencher sur la question. Suite à une jurisprudence, l'on sait désormais que nous ne pouvons avoir de commission d'enquête spéciale.

Une commissaire dit toutefois qu'il y a quelques années une commission ad'hoc avait traité du cas des Docks. Un commissaire lui répond que le cas est un peu différent puisque les Docks sont à 100 % lausannois.

Les avis de la Commission sur le préavis sont plutôt partagés. Une proposition est faite d'ajouter une première conclusion qui obligerait les représentants de la Ville à rendre rapport à la Commission de gestion début 2015, puis annuellement.

Pour plusieurs commissaires, le préavis ne pourra être voté qu'avec cette condition.

Conclusion(s) de la commission

Nouvelle conclusion 0 (soit avant la 1.)

De demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de la Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de la Télé.

Conclusion 0 votée à l'unanimité

Votes sur les conclusions 1 à 3

5 oui – 2 abstentions

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au vu des règles de la Loi cantonale sur les communes applicables aux conseils communaux et au vu de mes fonctions professionnelles, je me récuse pour ce point de l'ordre du jour.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : – La commission a décidé de rajouter une conclusion au préavis et d'avoir une nouvelle conclusion, qu'on a appelée zéro ; elle est avant la conclusion N° 1, et demande aux représentants de la Ville dans le conseil d'administration de La Télé de rendre un rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé.

Le président : – Nous avons un cas particulier, en ce sens que nous n'avons pas reçu le rapport de la commission dans les temps : il n'a pas été envoyé avec l'ordre du jour. Dans le Règlement, il est prévu que les rapports n'ayant pas été envoyés selon les normes réglementaires soient lus à la tribune. Mais, parallèlement, ce rapport vous a été envoyé par courrier électronique le 6 novembre. Alors, est-ce qu'une conseillère ou un conseiller seraient opposés à ce que nous renoncions à sa lecture et que nous passions directement à la discussion ? Cela ne semble pas être le cas. Nous gagnons ainsi un peu de temps.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Le groupe PLR lausannois est très conscient de la valeur du média que représente La Télé pour ses activités en matière d'information politique et

culturelle et de spectacles au niveau lausannois, vaudois et fribourgeois. Notre groupe est extrêmement conscient aussi de l'importance de ce média dans le paysage actuel de l'évolution des médias, que ce soit de la presse écrite, orale ou télévisuelle et de l'importance des emplois que la présence de La Télé à Lausanne et à Fribourg permet de maintenir dans cette activité. Ce sont les deux arguments principaux qui ont convaincu les membres du groupe PLRL de soutenir le préavis discuté aujourd'hui.

Mais je ne vous cache pas que la grande majorité de nos membres le soutiendront après une discussion qui a été assez serrée et nourrie. En particulier, le groupe PLRL a émis un certain nombre de doutes quant au degré d'information des conseillers communaux s'agissant notamment des circonstances dans lesquelles est apparue et a été traitée ce qui est appelé dans le rapport « une erreur comptable ».

En faisant référence à d'autres sociétés anonymes, je me permettrai de dire que, dans une société ordinaire, lorsqu'une recapitalisation doit être votée en assemblée générale – et nous sommes un peu des représentants de l'assemblée générale de La Télé –, il y a peu de doutes qu'un trou pareil, et les conséquences que ce trou a créées, accompagné d'une gestion qui n'était pas forcément exemplaire, auraient permis aux actionnaires de demander un contrôle spécial et d'avoir un peu plus d'informations que celles qui ont été remises aux membres de la commission.

Cela étant dit, nous sommes ici pour parler d'avenir et, compte tenu du montant raisonnable de l'investissement demandé à Lausanne pour cette recapitalisation, le groupe soutiendra très majoritairement le préavis, avec les quelques doutes que je viens d'exprimer et certains autres qui seront relayés par M. Guy Gaudard ultérieurement.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Effectivement, comme cela vient d'être dit, le monde des médias est en mutation. On ne peut pas faire abstraction de cette réalité lorsqu'on se penche sur la recapitalisation de La Télé.

Pour le groupe socialiste, le service public de proximité dans le domaine de l'information, représenté par La Télévision Vaud-Fribourg, est évidemment fondamental, mais cela ne nous empêche pas de nous poser un certain nombre de questions, auxquelles il faut reconnaître que ni le rapport-préavis ni le rapport de la commission n'apportent de réponses définitives, probablement pour une très bonne raison, soit que ces réponses définitives n'existent pas encore et restent à trouver.

La Télé connaît une période de turbulences. Pour s'en apercevoir, il suffit de comparer la grille des programmes pratiquée aujourd'hui avec celle qui avait cours à la même époque l'année passée : vous trouverez une grille des programmes considérablement appauvrie, un certain nombre d'émissions spécialisées raccourcies ou qui ne se font plus pour plusieurs motifs, qui sont tout à fait compréhensibles. Il y a eu beaucoup de mouvement dans le personnel de La Télé, probablement lié aux conflits qui pouvaient exister au sein de cette structure. Et puis, évidemment, des questions financières : le resserrement entrepris dans la gestion de cet établissement depuis le début de cette année a évidemment conduit à ce que certaines émissions soient abandonnées.

Tout cela se passe dans un contexte très compliqué pour un média de ce type et de cette taille, pour trois raisons principales, me semble-t-il. La première, c'est que tout média est aujourd'hui dans une phase de réinvention. On le voit, la presse écrite produit des contenus audiovisuels et doit produire des contenus écrits très rapidement pour le Web, avant de produire un journal à proprement parler. La deuxième, c'est que les télévisions, dans le monde entier, qu'elles soient publiques ou privées, font aussi de la production d'écrit pour leur site internet, cherchent à obtenir le droit d'avoir une indépendance entre ce qui se fait sur internet et ce qui se fait pour la télévision classique ; c'est le cas de la RTS, qui n'a pas obtenu ce droit. Mais, enfin, les demandes montrent qu'il y a énormément de mutations et que les acteurs cherchent à s'adapter. Et puis, troisième facteur, qui touche particulièrement La Télé Vaud-Fribourg et qui est très important, c'est la forme de la concession.

Cette chaîne a été conçue à l'époque avec un rattachement, qu'on peut considérer comme spécial, des cantons de Vaud et de Fribourg dans une seule concession. Il y a d'autres cantons qui bénéficient d'une concession unique pour le canton. On aurait pu imaginer que ce soit le cas pour le Canton de Vaud. Je ne veux pas discuter ici les motifs du conseiller fédéral Moritz Leuenberger et du Conseil fédéral de l'époque pour la délimitation de cette concession – certains les considèrent avec plus de clémence que d'autres –, mais c'est un facteur qui complique considérablement les choses.

Depuis quelques années, vous le savez, les chaînes de télévision françaises ont l'autorisation d'offrir des fenêtres de publicité suisse au public, notamment suisse romand, ce qui a évidemment eu pour effet de diminuer fortement la part de publicité à disposition des chaînes suisses, qu'elles soient locales, comme La Télé Vaud-Fribourg, ou de service public national, comme la RTS et ses différents canaux. Dans ce contexte, nous considérons qu'il existe un certain nombre de risques pour La Télé Vaud-Fribourg en particulier. Nous considérons que le risque est évidemment, comme toujours, un relatif appauvrissement, ou en tout cas une restructuration de la grille des programmes suite notamment à une baisse du nombre d'employés ; il y a eu beaucoup de départs et tous n'ont pas pu être remplacés rapidement. Cela a pour effet de diminuer les recettes publicitaires, dont les effets sont en contrecoup et dans une spirale négative de faire diminuer les ressources à disposition pour produire des programmes de qualité qui, je crois, ont été au rendez-vous des dernières élections communales ; sur cette chaîne de télévision, c'est un risque.

Un autre risque, c'est qu'on soit face à des investisseurs, dont il faut évidemment saluer l'existence pour simplement garantir la pérennité de la chaîne, mais dont les intentions ont été exprimées et pas encore mises en œuvre, qui souhaitent simplement se concentrer sur la rente que représente la part de la redevance à laquelle donne droit la concession. Il y a une sorte de manne qui tombe chaque année dans les caisses de la télévision. Il n'est pas exclu de se concentrer sur ce que l'on peut faire avec cet argent, ce serait même défendable sur le plan purement commercial, et miser sur un service public d'information minimale, qui se contenterait de relayer les informations publiées par les autorités. Je vois le syndic dire non ; je ne dis pas que c'est ce qui va se passer, mais je pense que cela fait partie des risques et que c'est difficile de l'éviter.

Il y a un certain nombre de recettes tierces qui doivent arriver, mais les modèles qui existent en Suisse montrent qu'il est tout à fait possible d'augmenter au maximum la part de la rente garantie par la redevance et de diminuer l'ensemble des moyens qu'on acquiert par ses propres actions. Donc, je me réjouis qu'à l'issue de la deuxième séance de la commission, on ait pu demander à la Municipalité, par une nouvelle conclusion, d'informer le Conseil communal de manière un peu plus précise ; il ne s'agit pas tant du passé, et c'est la différence avec l'intervention de M. Gillard : je m'intéresse relativement peu à ce qui s'est passé, contrairement à ce qu'il a dit, sauf si on se base sur des chiffres différents ; je n'ai pas exactement la même appréciation de l'ampleur du problème qui a été relevé ; je pense que c'est toujours grave quand il y a un problème comptable ; en l'occurrence, l'ampleur n'est, à mon avis, pas tout à fait celle qu'il a décrite, mais c'est égal. Je me réjouis que la Municipalité s'engage, et soit en quelque sorte contrainte par le Conseil communal – mais elle le fait de bonne grâce, nous a-t-on dit pendant la commission – à informer la Commission de gestion sur les décisions et les stratégies prises par La Télé. Il sera utile que nous puissions à nouveau discuter à l'occasion d'une interpellation ou d'un postulat, après une ou deux années de la nouvelle gestion, des orientations réellement prises en termes de direction de l'entreprise, mais aussi en termes rédactionnels.

Je vous prie de m'excuser d'avoir fait un peu long, mais l'enjeu est fondamental. Je terminerai sur une sorte de boutade. Nous représentons les autorités, que l'on soit dans la majorité ou la minorité. On peut parfois avoir un sentiment de confort lorsqu'on est face à des médias qui se contentent de relayer l'information officielle, qui se contentent

d'interviewer le municipal, le conseiller d'Etat, voire le conseiller communal qui dépose son postulat ou qui sort son préavis. C'est un confort qu'on aime avoir dans chaque cas particulier et, en même temps, on doit s'élever au-dessus de cela. En tant que citoyen, on a besoin, y compris dans le service public, de rédactions fortes, qui connaissent leurs dossiers, qui aient les moyens de suivre les dossiers sur la longueur. C'est un des reproches qu'on fait aujourd'hui au journalisme, malheureusement pas toujours à tort, que d'être très « courtermiste ». Finalement, en se faisant un peu souffrir soi-même, on a besoin de donner aux médias, y compris à ceux de services publics, les moyens de venir chatouiller l'autorité politique, quelle qu'elle soit, au niveau des membres des parlements ou des exécutifs. Je vous appelle à soutenir cette recapitalisation. On n'est pas en train de redéfinir un projet d'entreprise, mais cette expérience de La Télé, qui se déroule depuis quelques années, mérite de se poursuivre.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et de scepticisme le préavis, ainsi que le rapport de commission visant à recapitaliser La Télé. On ne peut être que dubitatif et incrédule face à la situation financière de ce média, due à une gestion désordonnée, voire confuse. Dans ces circonstances, la collectivité lausannoise devrait maintenant participer par le biais des impôts à la recapitalisation de Vaud-Fribourg TV S.A. et de la société commerciale attenante Ecran P&P S.A. à hauteur de 550 000 francs. Est-ce le rôle d'une collectivité publique d'être actionnaire d'une telle chaîne de TV, ou ne vaudrait-il pas mieux que ce média soit privatisé ?

Rappelons tout de même que tous les acteurs liés à la presse écrite, dont Tamedia, se sont retirés et qu'aucune radio vaudoise n'a jamais été présente dans le capital de La Télé. C'est donc dire la confiance qui est témoignée à cette chaîne, à juste titre d'ailleurs. En effet, que penser d'une comptabilité où une recette transitoire de 400 000 francs y figure à deux reprises en 2013 et où, pour cette même année, les profits se révèlent être inférieurs de 200 000 francs à ceux prévus. Au final, on aboutit à un déficit reporté de 1,5 million et il a fallu un audit financier pour mettre en place une orthodoxie comptable en 2014. Pourquoi ne pas l'avoir fait dès le début de la chaîne, en 2008 ?

Nous lisons aussi au point 6.2. du préavis qu'un acteur vaudois serait prêt, d'ici une année, à examiner – j'insiste sur le terme – une participation supplémentaire de 450 000 francs, sous condition que la gestion resserrée récemment mise en place, consolidée par un *controlling* financier trimestriel, ait fait ses preuves. Là encore, la confiance règne.

En conclusion, la gestion chaotique de ce média nous offre la possibilité de retirer le caillou de notre chaussure que représente notre participation au capital La Télé, car, ne nous leurrions pas : après celle-ci, d'autres demandes de recapitalisation suivront. Si c'est simplement pour nous assurer une retransmission télévisuelle de certains faits de la campagne électorale de 2016, nous devons être très prudents avant d'avaliser la demande qui nous est faite ce soir.

M. Albert Graf (UDC) : – Pour l'UDC, c'est très important de mettre en lumière le passé pour construire l'avenir. Pour les socialistes, peut-être que ce n'est pas nécessaire. On a demandé un rapport de l'audit financier. M. le syndic a dit qu'il voulait faire le nécessaire, mais on a eu un rapport de fiduciaire et pas d'autres informations.

Après cela, l'UDC était plutôt très réservée pour accepter ce préavis. Avec la nouvelle conclusion, on a une meilleure vue sur le fonctionnement et la situation financière de La Télé, qui est très importante pour la région ; on peut donc accepter ce préavis.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – Nous avons écouté avec attention les arguments des autres groupes, arguments détaillés qui présentent un réel intérêt pour l'analyse de ce dossier. Le groupe La Gauche va finalement s'opposer aux conclusions du rapport-préavis.

Nous allons faire court : nous avons classé les avantages et les inconvénients de ce préavis. Concernant les arguments favorables, premièrement, on nous dit qu'il s'agit d'une

télévision de proximité et de service public, en tout cas pour 2014 ; cela ne devait pas être tout à fait le cas auparavant. Deuxièmement, l'Office fédéral de la communication nous dit qu'il s'agit d'une des meilleures grilles de TV locale en Suisse ; on veut bien le croire. Troisièmement, cela évite le monopole de la Télévision Suisse Romande.

Les arguments contre sont un peu plus longs. D'abord, il s'agit d'une chaîne privée, versus de service public, dont la majorité de la participation est détenue par un patron fribourgeois. Concernant le maintien de la participation de Lausanne, l'argumentaire nous parle du rôle que la Ville a joué dans TVRL ; c'est tellement vieux que beaucoup de conseillers ne doivent pas se souvenir de TVRL. Il y a des pertes d'argent dès 2011, avec une première recapitalisation. Pour Lausanne, cela représentait, sauf erreur, 100 000 francs. Il y a un risque de devoir recapitaliser par la suite et le syndic a dit clairement qu'il ne pouvait pas donner de garantie absolue à ce sujet. Il y a une gestion très problématique et de graves erreurs comptables, avec un déficit final de 1,5 million de francs. On peut aussi relever que jamais un journaliste ne contacte notre groupe et que les journalistes n'ont pas d'intérêt lorsqu'on les appelle. Est-ce que pour le petit groupe La Gauche, ou est-ce pour tous les petits partis ? Nous ne le savons pas. On ne reviendra pas sur les tergiversations autour de la couverture des élections communales de 2011, mais on risque de recommencer en 2016.

Des villes et des communes se sont d'ores et déjà retirées de la participation à La Télé. Entre 2009 et 2013, la perte de valeur des actifs engagés par la Ville atteint 800 000 francs. Dans le projet 2011, il était noté que La Télé cherchait à concurrencer la TSR, ce qui paraît à la fois prétentieux et assez spécial. L'audit financier permettant aux commissaires de comprendre ce qui s'est passé n'a pas été fourni. Et donc, à l'heure des économies budgétaires, nous préférons que cet argent soit mieux utilisé. Nous voterons donc contre les conclusions du rapport-préavis.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je renonce.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je suis navré de reprendre la parole, mais on ne sera pas le premier groupe à être intervenu deux fois.

J'avoue ma surprise. Je souhaitais simplement signaler à M. Gaudard que la privatisation était une solution que, à ma connaissance, personne n'osait formuler pour le média de service public qu'est la RTS, mais je trouve intéressant de savoir que, par contre, dans le Canton de Vaud, au Conseil communal de Lausanne, le PLR demande la privatisation complète ou laisse penser qu'il faudrait envisager la privatisation complète d'un média, qui a effectivement une dimension de service public. Du reste, la privatisation complète de son capital ne changera pas grand-chose puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il touche une part de la redevance. De ce point de vue, il resterait un acteur financé par des fonds partiellement publics.

Ma surprise est assez grande en entendant la position du groupe La Gauche. Je vais renoncer à répondre point par point, mais j'aimerais poser deux questions, ou en tout cas exprimer deux principes. Je suis vraiment très surpris. Premièrement, semble-t-il, aux dires de M^{me} Resplendino, que cette société, qu'on appellerait en France une société mixte, avec du capital public et du capital privé, ne s'acquitte pas suffisamment bien de sa mission de service public. Alors, la solution de La Gauche c'est de privatiser plus. Je tombe de ma chaise ! Heureusement, je ne suis pas tombé trop bas, mais c'est bien la première fois que j'entends un groupe de gauche, et encore plus La Gauche, expliquer que, lorsque le service public qu'on a déjà peut-être trop privatisé – entamons la discussion là-dessus, volontiers – marche mal, il faut le privatiser. Voilà, je croyais avoir des alliés. Lorsqu'il faudra défendre des Services industriels, en mains publiques, Citycable, en mains publiques, j' imagine que j'en ai perdu.

Deuxièmement, et rapidement, tout le monde est connecté à internet dans ce Conseil communal ; une recherche extrêmement vite fait sur le site de La Télé permet de constater qu'un membre éminent de votre groupe, chère collègue Resplendino, M. Hadrien Buclin,

était à la télévision il y a moins d'une semaine pour défendre un positionnement sur les forfaits fiscaux. Une recherche rapide montre qu'un de vos anciens collègues, Jean-Michel Dolivo et M. Buclin lui-même ont été invités entre dix et douze fois à La Télé depuis le début de cette année. On est en novembre ; cela veut donc dire à peu près une fois par mois. Je n'ai pas fait le décompte pour les membres du Conseil communal socialistes, mais je ne suis pas sûr que notre score soit meilleur. Faudrait-il que nous changions de position ? Pardonnez-nous de ne pas avoir envisagé les choses sous cet angle.

Je suis malheureusement confirmé dans ma conclusion de tout à l'heure. Il est parfois difficile pour les politiques de financer eux-mêmes le poil à gratter qu'est le journalisme qui, effectivement, ne prend pas toujours contact avec tous les groupes parce qu'ils existent. Il faut parfois se démenner un peu, proposer des idées. Je suis vraiment estomaqué par cet argument et je pense que, malheureusement, si on le pousse à son terme, il est bien peu favorable à la liberté de la presse. Si on est aussi en désaccord là-dessus, alors j'ai été pris sur ma droite et sur ma gauche en une seule soirée et j'en suis vraiment désolé.

Je continue à vous demander de soutenir fermement ce préavis et j'exhorte particulièrement mes collègues de La Gauche à réfléchir au signal qu'ils donneraient en renonçant au capital public et en faisant baisser mécaniquement la part du capital public dans une société de service public d'information pour les motifs qui ont été invoqués. Je crois franchement que cela nous ferait passer pour de bien mauvais camarades.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – J'interviens en tant que membre de la Commission de gestion, à titre individuel, mais également en tant que membre de la sous-commission qui, cette année, a fait un petit paragraphe sur La Télé. Ce petit paragraphe n'est effectivement appuyé sur aucun texte dans le rapport de gestion municipal. Ce n'est pas pour dire ce qu'on a fait de bien cette année que je prends la parole, mais pour avoir un éclairage sur les conséquences de la conclusion qui va être votée.

On attribue souvent des tâches à la Commission de gestion et il est bien qu'elle sache exactement ce qu'on attend d'elle. Si je lis la conclusion, je vois que les représentants de la Ville de Lausanne dans le conseil d'administration de La Télé doivent rendre un rapport au début de l'année prochaine, puis, chaque année, et que ce rapport doit être rendu à la Commission de gestion. Alors, il y a plusieurs possibilités. Pour moi, l'une des possibilités c'est que ce rapport ne soit pas publié, qu'il soit limité à la Commission de gestion, qui rendra ensuite, éventuellement, un avis, une opinion ou des observations dans un rapport spécial, ou qui l'inclut dans le rapport annuel sur la gestion municipale.

Maintenant, s'il s'agit, comme je le vois, des représentants de la Ville, il ne s'agit évidemment pas de la Municipalité, donc cela ne figurera pas dans le rapport de gestion municipale. Il s'agirait donc d'un rapport spécial qu'on aurait annuellement à traiter, jusqu'à ce qu'on décide le contraire. Je ne sais pas si la commission qui, à l'unanimité, a suggéré cette conclusion est bien sur cette idée, soit que, jusqu'à ce qu'on décide le contraire, la Commission de gestion reçoive annuellement, et seule, un rapport sur les activités des représentants. J'aimerais un éclairage de la part de la présidente rapportrice sur la portée de cette conclusion.

Le président : – Je vous remercie d'avoir recentré le débat sur le rapport-préavis.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Pour répondre à mon collègue, M. Rastorfer, nous avons eu cette discussion en commission parce que, dans le conseil d'administration de La Télé, il y a deux représentants de la Ville : M. le syndic et une ancienne conseillère communale, qui n'est plus active en politique. Donc, pour nous, ce qui était important c'était que ce soient les représentants de la Ville, parce qu'on ne peut pas demander à l'ensemble du conseil d'administration de rendre un rapport ; voilà pourquoi on a choisi cette formulation. Nous voulions que M. le syndic rende un rapport, mais ce ne serait pas un rapport municipal, ce serait un rapport spécial, à la Commission de gestion. On n'a pas discuté exactement de ce qui allait être rendu à la Commission de gestion, mais l'idée est

qu'il y ait un rapport des représentants de la Ville. Il peut être signé par les deux – ce serait la meilleure solution.

Le président : – J'aimerais souligner qu'on ne parle pas de La Télé en tant que telle, on parle vraiment d'une recapitalisation. C'est important de centrer le débat sur la recapitalisation. Mais c'est vrai que tout est un peu lié. Je demande aux six personnes qui vont s'exprimer de s'exprimer si elles ont quelque chose de supplémentaire à dire à ce qui a déjà été dit, ou alors de renoncer.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je vais essayer de répondre à mon collègue Gaillard. N'importe quelle société mixte, de notre point de vue, ne mérite pas automatiquement le soutien des pouvoirs publics, parce que la question est de savoir si les fonds publics qui sont investis dans une société vont servir à développer des prestations de service public.

La question est de savoir si, en même temps que la collectivité publique recapitalise et subventionne une institution, elle a les moyens de veiller à ce que cette institution, qui est en partie privée, garantisse un certain nombre de prestations de service public et si elle a les moyens de le contrôler. Si je prends l'exemple des EMS, qui sont tous des institutions privées subventionnées par les pouvoirs publics – par l'Etat –, la législation a donné à l'Etat les moyens et les compétences pour surveiller attentivement la gestion financière de ces institutions et la qualité des prestations offertes en matière de soins, de manière à corriger et à intervenir si ces institutions ne remplissent pas les missions de service public. On peut aussi citer l'exemple des transports publics.

Le président : – Nous parlons de La Télé. Nous ne parlons ni d'EMS ni de transports publics. Je sais que tout est un peu lié, mais je pense que tout le monde a compris le parallélisme.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Dans le cas de la recapitalisation de La Télé, on a l'impression d'être pris dans un piège, où l'on doit recapitaliser cette institution et, probablement, on devra la recapitaliser d'autres fois encore, sans avoir aucune contrepartie ni de garantie de service public concernant la diversité des opinions dans le cadre de La Télé et la diversité de la manière de traiter les points de vue dans les émissions. La seule chose qui est demandée à la collectivité publique c'est de l'argent, sans aucune contrepartie. De même que, à un autre niveau, l'Office fédéral des communications verse la redevance sans avoir de garantie et aucun moyen de contrôle, qui aurait été mis sur pied par la Loi fédérale sur la radiotélévision ; elle accorde une concession, mais aucun instrument ne permet de veiller à ce que les fonds publics investis soient gérés de manière correcte.

Concernant les dérapages et le fait qu'on n'a pas pu avoir des informations réelles sur le bilan qui aurait été tiré de cette mauvaise gestion, il n'y a pas eu d'information sur le pourquoi et le comment de cette dérive, ni aucune conclusion n'a été tirée pour éviter que cela ne se reproduise, si ce n'est qu'il fallait recapitaliser La Télé dans l'urgence, pour qu'elle puisse s'en tirer. On est presque sûr que cette situation se reproduira dans quelques années. C'est pourquoi notre groupe ne considère pas que toute société mixte doit être soutenue par les pouvoirs publics. Voilà pour répondre à la question de M. Gaillard.

Concernant l'accès des élus de La Gauche à des émissions de La Télé, je pense que si l'on faisait une statistique sur plusieurs années, on verrait que les cas où des membres de notre groupe ont accès à la télévision sont fortement limités ; mais il faudrait faire une statistique un peu plus sérieuse.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Monsieur le président, je serai très bref par respect pour vous et pour le reste de l'assemblée.

La loi prévoit que ces télévisions régionales doivent être majoritairement en mains privées. Donc, pour nous, La Gauche, ce sont des télévisions privées pour lesquelles les pouvoirs publics font office de « subventionneurs », voire, si on est méprisant, de vaches à lait. Cela

démonte l'argumentation de M. Gaillard. On ne privatise pas un hôpital cantonal, qui l'est déjà un peu. Il a fait allusion à Citycable, et heureusement que M. Pidoux n'est pas ici, parce qu'il n'aurait pas été très satisfait ; on ne privatise pas Citycable, qui est en mains 100 % lausannoises. On ne privatise pas le futur réseau de fibres optiques, qui est en mains 100 % lausannoises, et que certains socialistes auraient bien voulu ne pas acquérir – mais ce sont des discussions non officielles que je révèle, et j'ai peut-être tort ; tant pis, c'est fait. M. Français, qui vient de sortir, est un amateur des services publics 100 % lausannois, puisque la future STEP sera en mains 100 % lausannoises, même si c'est une société privée. Je passe sur d'autres sociétés anonymes de la Ville.

A Lausanne, quand on fait du service public, c'est du service public où les fonds et la gouvernance sont 100 % en mains publiques. Ce soir on parle de La Télé, qui est une entreprise privée.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que, très curieusement, je rejoins le point de vue de La Gauche à ce sujet. J'aimerais simplement faire un commentaire à M. Gaillard : vendez-nous ce préavis comme un outil politique, c'est-à-dire que vous avez envie que La Télé soit un outil politique ; mais on nous le vend comme un outil de rendement : M. le syndic articule qu'on aura un rendement de 3 % à 5 % d'ici quelque temps, dans un délai très proche. Je suis assez étonné. A titre personnel, je ne mettrais pas un centime dans cette société.

On n'a pas mentionné ce soir les 20 000 francs qu'on va accorder à Ecran P&P. Je me suis intéressé à cette société, je suis allé voir sur le Registre du commerce : c'est une société anonyme avec un capital-actions de 153 000 francs entièrement libéré. Je ne comprends pas pour quelle raison ils ont besoin de 20 000 francs ; je ne vois pas en quoi ces 20 000 francs vont les aider et je ne vois absolument pas à quoi cet argent servira dans le cadre de leur activité. J'aimerais que le syndic puisse apporter une réponse à cette question.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je souhaitais prendre la parole pour vous dire pourquoi les commissaires PLR au sein de cette commission ont accepté ce rapport, ou en tout cas ont émis un certain nombre de remarques dans un premier temps : c'est lié au fait qu'on avait eu cette grave lacune, on s'était emporté contre elle, on avait dit directement et notamment dans les médias que nous étions très dérangés par cette affaire, que nous estimions que le contribuable n'est pas une vache à lait et donc qu'on ne peut pas lui demander simplement de recapitaliser sans tirer des conséquences des erreurs, et c'est pourquoi nous avons eu un discours extrêmement ferme en disant qu'on ne peut pas simplement recapitaliser sans avoir des informations.

Nous l'avons demandé et nous n'avons pas réussi à obtenir exactement ce que nous voulions. Au vu des explications données par M. le syndic, qui disait que ce document, tel que nous l'aurions souhaité, n'existe tout simplement pas, nous avons dit très bien, mais il faut une vérification à l'avenir, que le Conseil communal soit informé à intervalles réguliers de ce qui se fait pour pouvoir prendre une position rationnelle et en connaissance de cause. Si nous n'avions pas eu cette nouvelle conclusion, je le dis clairement, le groupe PLR, dans son ensemble, aurait refusé cette proposition de recapitalisation.

Vous l'avez entendu, il y a des avis divergents dans notre groupe, mais je crois qu'une majorité est consciente du fait que, depuis 2014 au moins, il y a une claire reprise en mains qui s'est affirmée – c'est ce que je lis en tout cas dans le rapport-préavis –, il y a une volonté de ne plus faire seulement de la télévision commerciale, mais aussi d'avoir un vrai rapport sur le terrain, plus avec le public. Dans ce sens, je suis d'accord avec mon collègue Guy Gaudard : il faut effectivement que cette télévision soit un outil aussi pour la communication politique, qu'elle répercute toutes les idées, de l'extrême gauche à l'extrême droite. En ce sens, je trouve que le procès de La Gauche, qui dit ne pas passer assez dans les journaux et dans les médias est un peu pathétique. Vous m'excuserez chers collègues de La Gauche, ce n'est pas la question !

Il faut effectivement que toutes les opinions soient retranscrites et je pense que cette chaîne est un outil, mais, évidemment, on ne donne pas sans conditions, on donne en contrepartie de ce rapport, qui devra être précis, tel que l'a expliqué la présidente de la commission, qui sera remis chaque année à la Commission de gestion. Sur cette base, je crois qu'on peut voter – et je vous engage à le faire – cette proposition de recapitalisation.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je suis navré de reprendre la parole. Premièrement, monsieur Oppikofer, je m'excuse, mais vous avez dit quelque chose qui est simplement faux. Il existe une autorité au niveau fédéral, une autorité indépendante en matière de plaintes pour le non-respect des normes imposées par les concessions de radiotélévision, qui traite exactement ce que vous évoquez, à savoir les plaintes de gens qui disent que telle ou telle radio et telle ou telle télévision n'étaient pas objectives et n'ont pas rendu les faits. Cela existe. Alors, on aime ou on n'aime pas, mais cela existe.

Deuxièmement, pour M. Hubler, dans les services publics que vous avez cités, notamment dans les transports, il existe effectivement un certain nombre de sociétés dont l'actionnariat est mixte. Si vous prenez, par exemple, le domaine des chemins de fer, vous avez, en Suisse, un certain nombre d'entreprises de chemins de fer dont l'actionnariat est entièrement public – les CFF, par exemple – jusqu'à des entreprises de chemins de fer majoritairement en mains privées, et vous ne voyez pas la différence quand vous montez dedans, parce qu'en réalité, l'ensemble de leur déficit d'exploitation est couvert par les pouvoirs publics et par les usagers. Cela existe dans le Canton de Vaud. Je ne vais pas vous donner les noms ici, mais il suffit de vous promener ; vous prenez un billet et vous êtes dans des chemins de fer majoritairement en mains privées. Donc, vos différenciations, monsieur Hubler, sont un peu spécieuses.

Je remarque d'ailleurs qu'à l'époque de la création de La Télé votre groupe ne s'était pas opposé à ce partenariat ; j'ai le Bulletin du Conseil communal sous les yeux. Il n'y avait pas d'opposition en commission – peut-être quelques abstentions. Vous n'avez pas signalé ce soir une abstention, sauf si je vous ai mal compris.

Dernier point, encore une fois, pour M. Gaudard, et pour le plaisir de le dire à nouveau, oui, c'est parce que nous avons besoin d'un service public, voire de deux services publics de l'information qui puissent se faire concurrence, qui puissent ne pas rapporter les faits de la même manière, qui puissent s'intéresser aux choses avec des points de vue différenciés que je vous invite à recapitaliser cette télévision.

Je l'ai dit dans mon intervention, nous ne sommes pas en train de trouer la martingale. La Télévision Vaud-Fribourg est face à de grands défis et elle ne les résoudra pas par cette petite augmentation de capital, vous avez parfaitement raison. Mais, oui nous avons besoin, pour le débat politique, de ne pas avoir qu'une seule télévision. C'est extrêmement sain et c'est pourquoi nous devons garantir la survie de cette télévision.

Et puis, comme on mène un débat très intéressant sur le service public, et que je suis sûr qu'aux prochaines élections, sous une forme ou sous une autre, on en reparlera, je propose un vote nominal.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je déclare mes intérêts : j'ai travaillé sur un projet de création de télévision ; je trouve donc toutes les choses qui ont été dites ce soir très intéressantes.

Il y a beaucoup de clairvoyance à gauche et à droite. Effectivement, la télévision et le monde des médias sont dans un contexte très difficile, qui nous amène d'ailleurs, ou qui amène certaines personnes à inventer de nouveaux concepts, des services publics différents qui se font concurrence – monsieur Gaillard, j'adore cette phrase ; je dois dire que je vais l'utiliser dans un de mes textes. Pour une fois, je suis d'accord avec La Gauche, qui a fait une analyse extrêmement pertinente ; les fondements sont bien posés. D'ailleurs, je crois que les fondements sont aussi bien posés au Parti socialiste.

Il faut que ce métier, que les médias se réinventent, il faut savoir comment réagir à ce contexte extrêmement compliqué avec une mondialisation des médias qui vont rapidement, avec Yahoo et Google qui volent du contenu. Ce qui pose la question de base : à quoi sert La Télé ? C'est la question fondamentale. Est-ce un outil politique ? Alors, qu'on le dise ! Est-ce un outil de proximité ? Alors, qu'on le dise ! Mais ce n'est certainement pas, à court terme, un outil économique. On vient nous dire qu'il y aura un rendement de 3 % à 5 %. Monsieur le syndic, je vous invite à y investir de votre argent, si vous y croyez.

Sachant que la Ville est actuellement dans une situation économique difficile et qu'elle sera dans une situation économique beaucoup plus difficile prochainement, est-ce que vous êtes prêt, monsieur le syndic, à réinvestir de l'argent dans dix-huit mois ? Si on avance dans la logique de recapitalisation, pourquoi est-ce qu'on investit et on ne fait pas un prêt convertible lié à des objectifs à atteindre ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne veux pas refaire toute l'histoire de La Télé et des projets de télévision sous tous les angles possibles et imaginables, y compris avec des prêts convertibles et des choses du même genre, qui sont un peu tardifs puisque le modèle a été choisi et, maintenant, on peut juste y adhérer ou non. Les conseils d'administration ont fait leur travail et, malheureusement, le Conseil communal, ou chaque conseiller communal ne peut pas réinventer le modèle à la fin du processus à chaque fois, puisque, contrairement aux autres, nous venons tardivement dans le processus.

Les acteurs, aussi bien privés que publics, qui pouvaient le faire, car ces acteurs avaient une forme de société anonyme – je pense à l'Ouest lausannois – ont agi dès qu'ils pouvaient, c'est-à-dire au printemps. A Lausanne, comme nous avons décidé de passer devant le Conseil communal, le débat a lieu maintenant, en novembre, mais le modèle a été décidé avant.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que, jusqu'en 2007, époque où il n'y a, sauf erreur, pas eu d'opposition, mais quelques abstentions, et où il était déjà clair, au sens de la Loi sur la radio et la télévision, que les actionnaires publics ne pouvaient pas y être majoritaires – il faut avoir l'honnêteté de le dire –, votre Conseil a accepté ce qui était proposé, c'est-à-dire 1 210 000 francs de crédit global, qui s'est ensuite converti en une part du capital La Télé, en une part de prêt conditionné et non subordonné, et en une part du capital de la société Ecran P&P, parce qu'on a séparé ce qui concernait la production des affaires publicitaires.

Comme vous l'avez vu, monsieur Gaudard, les affaires publicitaires n'ayant pas tellement bien fonctionné dans la période concernée, avec les problèmes que cela a posés, il a aussi fallu recapitaliser proportionnellement, pour un petit bout, d'où les 20 000 francs de la société Ecran P&P ; cela résulte aussi des comptes 2013.

A l'époque où TVRL n'était que lausannoise, on y consacrait une subvention annuelle de 800 000 à 850 000 francs. Cela n'a jamais engendré de discussions ici, au Conseil communal, peut-être parce que certains pensaient qu'ils maîtrisaient l'outil – d'autres vous accusaient de le maîtriser –, mais la question était claire dans tous les cas, car la liberté des journalistes et de la presse est garantie par la Loi sur la radio et la télévision, aussi bien dans l'ancien système que dans le nouveau. Dans les deux cas, l'autorité de plainte peut travailler si, bien sûr, il y a plainte, parce que s'il n'y en a pas, elle n'agit pas. C'est une évidence. Mais s'il n'y a pas de plainte, il est vraisemblable qu'il n'y a pas de gens qui se sentent aussi brimés que ce qui a été dit ce soir. Il faut clarifier ce point.

Entre 2007 et aujourd'hui, nous avons cumulé tous les problèmes qu'il y a eus : les fenêtres publicitaires, la crise de 2008, certaines folies des grandeurs d'un directeur de La Télé, dont on a aussi parlé dans le préavis – en termes polis, parce qu'on s'est mis d'accord sur son départ à l'amiable, et un accord à l'amiable signifie ne pas faire de déballage à la télévision pendant la séance du Conseil communal de Lausanne ; vous pouvez vous imaginer que cela existe dans les affaires et dans les procédures de contrat de travail. Toutes ces choses ont fait que, sur cette période, la Ville de Lausanne aura perdu

800 000 francs nets, ce qu'elle mettait en une année pour TVRL, pour la seule région lausannoise, sans que personne ne dise jamais un mot, sauf si c'était pour dire que c'était peut-être la télévision du syndic, parce qu'une fois, il y a eu un reportage dans la salle de la Municipalité, ce qui n'a pas plu. Je ne sais plus lequel d'entre vous avait dit cela, mais il y a prescription tellement c'est vieux.

Ceci étant rappelé, on a donc ici une demande de recapitalisation de 550 000 francs tout compris pour assurer l'avenir, c'est-à-dire deux tiers d'une subvention annuelle. Comment en est-on arrivé là ? Pour reprendre les questions, un acteur économique est probablement prêt à mettre 450 000 francs. Il a déjà, sauf erreur, mis 200 000 francs tout de suite. Tout le monde connaît cet acteur économique, puisque quelqu'un est sorti en disant que, vu qu'il travaillait là-bas, il ne pouvait pas participer aux débats. Eh bien, cet acteur économique, c'est un des trois pressentis par l'ancien directeur pour mettre 10 millions dans une chaîne qui devait rapporter plusieurs dizaines de millions sur les dix prochaines années à ceux qui oseraient faire cet investissement – déclaration de l'ancien directeur de La Télé. Et ce partenaire économique est assez en confiance par rapport à ce qui lui a été dit, ainsi qu'un homme d'affaires fribourgeois qui a l'amour des médias – soit le principal actionnaire de Radio Fribourg – en plus de son métier de promoteur immobilier. C'est une évidence. Ce n'est pas interdit. Par amour des médias, il était prêt à investir là-dedans avec des conditions plus vastes. Un troisième acteur, qui est bien connu dans la région, mais que je ne citerai pas, s'est dit tout à coup que cela se pourrait bien que ce soit du vent, donc il y a renoncé.

Le modèle de recapitalisation a trois acteurs à 10 millions, en sortant tous les autres et en rachetant leur capital, ce qui a échaudé un certain nombre de collectivités publiques qui pensaient qu'on allait leur rembourser leur argent et puis, maintenant, on leur en redemande. Alors, ils veulent bien laisser l'argent investi, voire, pour un certain nombre, faire cadeau du passé, mais ne pas en remettre dans ces conditions. On ne peut pas être une girouette, et dire cinq minutes oui et cinq minutes non. C'est ce qui a fait que d'autres collectivités publiques ne sont pas, pour l'instant, d'accord d'investir, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'y reviendront jamais, suivant ce qui se passe.

L'autre motif qui a souvent été évoqué au Conseil communal par divers groupes, c'est que cette télévision est de moins en moins de proximité, puisqu'elle vise à remplacer la TSR, dans l'esprit de son directeur. Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui se passe, monsieur Moscheni, sur le marché mondial ? Vous avez raison, c'est un marché difficile, tout est de plus en plus accessible par internet, mais cela ne veut pas dire qu'on peut avoir des clients très loin, et cela peut même intéresser certains publicitaires si on trouve les bons créneaux ; j'ai dit, si on trouve les bons créneaux. C'est une très vaste discussion, qui n'est pas celle de ce soir. Mais cela signifie aussi, dans toute l'étude des médias, qu'il y a deux créneaux qui seront moins bien couverts que les autres, sauf éventuellement par la TV locale personnalisée que représente le Web et tout ce qui se passe autour du Web, avec les jeunes notamment, qui font leurs propres chaînes autour d'un réseau – quelques dizaines de personnes. Mais, pour le reste, que se passe-t-il ? Ce sont soit des chaînes extrêmement fortes, soit des chaînes d'extrême proximité qui assurent des missions que personne d'autre, à part eux-mêmes, ne juge comme intéressantes, et là, il y a un créneau pour les TV régionales.

On peut considérer, comme certains Vaudois que, pour vivre heureux, il faut vivre cachés ; personne ne parlera de nous, parce qu'on n'intéresse personne. Je n'ai pas dit que s'il y avait un scandale à Lausanne cela n'intéresserait personne, mais, pour ce qui est de l'information quotidienne, c'est une autre question. C'est pourquoi il y a aussi un mandat de service public fédéral de 3,2 millions, en gros, pour Vaud-Fribourg. Mais il ne suffit pas d'avoir un mandat fédéral pour avoir la subvention. Historiquement, cela ne pouvait pas représenter plus de 50 % du budget. Donc, pour pouvoir toucher 3,2 millions, il fallait avoir 6,4 millions de chiffre d'affaires. Voyant que ce n'était pas très réaliste, la contrainte a été diminuée ; sauf erreur, elle est aujourd'hui de 70 % ou de deux tiers, mais c'est quand

même plus de 2 millions de chiffre d'affaires qu'il faut réaliser pour avoir 3,2 millions sur tout le reste ; ce n'est donc pas négligeable. Voilà pour le topo général.

Maintenant, concernant les questions particulières, oui, il y a eu une erreur comptable inadmissible de 400 000 francs, mais le comptable qui a fait cette faute a donné sa démission instantanément, dès que cela a été repéré. Mais si on est très bon et très gentil, on peut aussi lui chercher une ou deux excuses. Il y avait un tel fouillis dans les comptes transitoires pour dévier les problèmes d'une année à l'autre ! D'ailleurs, le réviseur le tolérait, parce que ce n'était pas faux. C'étaient des affaires futures, qui allaient être conclues sur l'année suivante, mais qui étaient comptabilisées en partie sur l'année précédente, avec des transitoires d'une année à l'autre ; ce malheureux personnage a comptabilisé une fois quelque chose sur une année et une fois sur l'autre, et il ne s'est pas rendu compte qu'il l'avait comptabilisé déjà sur l'année d'avant ; il ne pouvait pas inscrire deux fois la même recette. C'est évidemment d'un amateurisme forcené, mais c'est ce qui s'est passé. Dans ces conditions, ces 400 000 étant là, les 200 000 de déficit sont apparus, comme par hasard, dans les trois dernières semaines de l'année. C'est un des reproches qui a été fait à la direction, parce que deux mois auparavant, on ne disait pas cela. Cela a conduit à la révision – et c'est là que je m'excuse de la confusion des mots. On a dit que tout cela était du chénit, qu'il fallait arrêter tous ces transitoires, même si cela sécurisait. Et le conseil d'administration, de manière responsable, a décidé de mettre fin à tous ces transitoires en les liquidant aux comptes 2013, ce qui a fait passer le déficit de 600 000 à 1,5 million, ce qui signifie aussi qu'il n'y a plus de poids du passé. Cela donne effectivement un bilan spectaculaire, 1,5 million, d'où l'abandon pour 80 % des prêts préliminaires. C'est dans le décompte de ce que Lausanne a perdu, d'où également la diminution de la valeur des actions de 80 à 40 francs pour toutes les précédentes.

Ce sont de vraies mesures d'assainissement, qui auraient été révélées par un audit financier ordinaire. Il y a bien eu un audit sur la recapitalisation, pour vérifier qu'elle suffisait, qu'on remplissait les conditions du Code des obligations et tout le reste. C'est là-dessus qu'il y a effectivement eu une phrase malheureuse dans le rapport-préavis. Il y a bien eu un audit sur la recapitalisation pour vérifier que tout était correct et que cela jouait.

Maintenant, des mesures ont été recommandées et suivies, mais par le réviseur et par le conseil d'administration, pas par un audit spécialisé. D'abord, il fallait changer certaines têtes. Il fallait s'assurer d'être beaucoup plus efficace sur le marché publicitaire ; il se trouve que l'ancienne direction avait signé beaucoup de contrats qu'on n'a pas pu résilier avant l'automne, c'est-à-dire il y a un ou deux mois. Il faut maintenant avoir des équipes publicitaires beaucoup plus dynamiques – c'était aussi un couac. On a fait un rapport du suivi comptable tous les trois mois. C'est ce qui me permet de dire que, depuis septembre, cela se redresse, mais que la première partie de l'année, avec tout ce qui avait été signé par la direction précédente, on ne la remonte pas sur les trois derniers mois de l'année.

Les moyens de recapitalisation sont suffisants pour couvrir un déficit clair, qui arrivera en 2014. On ne connaît donc pas encore le montant vu la remontée, mais c'est sûr qu'il y en aura un. Bien sûr, l'exercice équilibré est attendu pour 2015. Quand je dis qu'à terme, 3 % à 5 % est un rendement vraisemblable – on ne peut pas faire plus de 5 % à cause de la loi fédérale, car il est interdit des bénéfices supplémentaires de fait –, c'est clair que ce n'est pas en 2015, mais par la suite. Mais certains investisseurs, comme les Retraites populaires, qui sont des gens sérieux, ne sont pas tenus à avoir 0 % de rendement durable. Ils sont là pour plusieurs centaines de milliers de francs, pour compenser le fait que tous les médias vaudois se sont taillés, alors que les médias fribourgeois sont restés. C'est une attitude que chacun jugera comme elle est.

Il faut dire que la reprise du Groupe Edipresse par Tamedia a pesé là-dedans. C'est un choix qui a été fait, ce n'est pas un désintéret complet, mais c'est un changement de propriétaire, qui a une autre stratégie.

En ce qui concerne tout ce qui a été dit, je crois que j'ai répondu à l'essentiel. Le patron fribourgeois sera patron seulement si vous ne recapitalisez pas la chaîne, parce qu'à ce moment-là, il faudra bien que quelqu'un aide à dépasser le 50 % si on veut garder les choses. Sinon, c'est l'actionnaire en majorité relative. Si Lausanne recapitalise, il y aura autour de 40 % et on souhaite, à terme, redescendre à 30 % ou 35 %. Mais c'est un homme de médias ; il est là à travers Radio-Fribourg, mais c'est aussi lui qui finance le capital Radio-Fribourg. Je vous signale que Radio-Fribourg fait plus de bénéfices sur la publicité que La Télé et que si on atteint leur chiffre d'affaires sur le seul canton de Fribourg, on n'a plus de problème financier. Ce n'est donc pas impossible par rapport au marché publicitaire. Je vous rends attentifs au fait que lorsqu'on a des publicitaires capables, cela peut aller mieux. Voilà ce que je peux vous dire pour vous rassurer, si vous êtes rassurables. Pour ceux qui ont décidé qu'ils ne l'étaient pas, je ne sais que dire de plus. Je vous encourage à accepter cette recapitalisation.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que le fouillis comptable que vous avez indiqué sur les transitoires est inquiétant, monsieur le syndic, parce que cela a duré plusieurs années ; je suis donc un peu surpris de l'explication.

Maintenant, j'aimerais savoir si, au niveau de la composition du conseil d'administration, avec la recapitalisation qui est envisagée, il y aura des modifications au niveau de la présence de la Ville.

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est effectivement inquiétant. Un des acteurs historiques n'a plus souhaité être au conseil d'administration pour son capital résiduel ; c'est celui qui était lié à l'ancienne direction. Pour le reste, le conseil d'administration est stable, toujours avec trois représentants des pouvoirs publics. Yverdon est resté au conseil d'administration, même si la Ville n'a pas participé à la recapitalisation, vu tout ce que je vous ai dit. Il y a les deux représentants lausannois, qui sont nommés pour la législation.

Le nouveau président du conseil d'administration, quelqu'un qui est plutôt réputé brillant, en tout cas pour son propre patrimoine dans les affaires, est l'actionnaire en majorité relative. C'est lui qui a repris la présidence, parce qu'il veut redresser la boîte, et il y a un contrôle comptable tous les trois mois pour prendre le bon terme et pour pouvoir prendre les mesures d'un redressement.

Les représentants de la Ville de Lausanne étaient assez minorisés par une ancienne direction qui s'appuyait essentiellement sur Edipresse. Du moment qu'ils sont partis, cela a redistribué les cartes et, dans cette optique, vu ce qui s'est passé, on suit tous le dossier de très près et on fera vraiment les meilleurs efforts, parce que nous sommes conscients que s'il y a un ou deux couacs de plus, ce sera probablement la fin. Et il y a l'arrivée sur le marché romand de celui qui souhaiterait venir, Rouge FM, entièrement en propriété de mains françaises.

La discussion est close.

Le président : – Nous avons une conclusion supplémentaire, la conclusion zéro, qui sera la nouvelle conclusion 1.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : – La conclusion 1 a été votée à l'unanimité de la commission.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est adoptée par 78 voix contre 2 et 2 abstentions.

Le président : – Nous avons une demande d'appel nominal pour les conclusions 2, 3 et 4.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : – La commission a accepté les conclusions 2 à 4 par 5 oui et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les conclusions N°s 2 à 4 sont adoptées par 70 voix contre 10 et 3 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Briod Alix Olivier, Bürgin Daniel, Carrel Matthieu, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Clivaz Philippe, Corboz Denis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Evéquoze Séverine, Faller Olivier, Felli Romain, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Joosten Robert, Klunge Henri, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marly Gianna, Marti Manuela, Martin Pedro, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Calame Maurice, Crausaz Mottier Magali, Gaudard Guy, Hubler Alain, Oppikofer Pierre-Yves, Pain Johan, Payot David, Resplendino Janine, Unal Ismail, Voutat Marlène.

Se sont abstenus : M^{me} et MM. Buclin Hadrien, Longchamp Françoise, Moscheni Fabrice.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/32 de la Municipalité, du 5 juin 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 530'000.– destiné à l'acquisition d'actions de Vaud-Fribourg TV S.A. dans le cadre de sa recapitalisation ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 20'000.– destiné à l'acquisition d'actions de Ecran P&P S.A. dans le cadre de sa recapitalisation ;
4. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier les participations actuelles dans Vaud-Fribourg TV S.A. et Ecran P&P S.A. à leur valeur comptable de CHF 1.– chacune.

Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz

Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »

Rapport-préavis N° 2014/37 du 3 juillet 2014

Finances et patrimoine vert, Travaux

1. Objet du rapport-préavis

Le présent préavis vise à exposer les intentions municipales concernant l'avenir du domaine de Rovéréaz et à répondre à la motion Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ». La Municipalité propose au Conseil communal de confirmer, pour une génération au moins, la vocation agricole de la campagne de Rovéréaz, à travers un projet novateur d'agriculture biologique de proximité, qui intégrera un volet à vocation pédagogique, et garantira les qualités paysagères et écologiques du site ainsi que l'accessibilité à la population comme zone de délasserement et de ressourcement.

Il vise également à solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 335'000 francs pour financer les travaux nécessaires à la mise à niveau du patrimoine bâti de la ferme de Rovéréaz.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Préambule

Le domaine de Rovéréaz, situé à l'orée de la ville, jouit d'une position et d'un statut particulier. Composé de 35 hectares (ha) de terres et d'une ferme protégée avec ses bâtiments ruraux, il est ceinturé au sud par les villas des hauts du quartier de Chailly, à l'ouest par le quartier populaire de Praz-Séchaud et au nord et à l'est par les bois de la Grangette et de la Chenaule, ce dernier faisant également office de frontière avec la commune de Pully. Le domaine de Rovéréaz se distingue des autres domaines agricoles de la Ville de Lausanne par sa proximité immédiate avec le tissu urbain lausannois et sa configuration d'écrin naturel et agricole, entouré de forêt, qui serait d'un seul tenant s'il n'y avait pas la route d'Oron. C'est également avec le bois de Sauvabelin le plus grand espace non construit sur le territoire urbain (non-forain) lausannois. Il a été cultivé et exploité depuis plusieurs générations dans une agriculture classique de production laitière et de fourrage. Chaque petit Lausannois se souvient des visites à la ferme, à l'occasion de sorties scolaires lors desquelles ils étaient accueillis avec passion par l'épouse de l'actuel fermier. La plupart des habitants lausannois connaissent donc bien le domaine de Rovéréaz, soit parce qu'ils l'ont visité enfant, soit parce qu'ils l'ont traversé régulièrement pour entrer en Ville de Lausanne, ou encore parce qu'ils ont l'habitude de s'y promener. En effet, le paysage et le point de vue qu'offre la campagne de Rovéréaz sont exceptionnels : allée de chênes séculaires, relief bucolique, dégagement sur le lac et les Alpes, forêt environnante. C'est ainsi que le domaine de Rovéréaz a présenté dans les dernières années, grâce aux actuels fermiers, des vocations multiples, domaine agricole, site paysager appelant au délasserement, accueil des enfants, qui en ont fait un lieu auquel les Lausannois sont très attachés.

Le départ à la retraite des fermiers actuels à la fin de l'année 2014 conduit la Municipalité à se questionner sur l'avenir de la campagne de Rovéréaz, encouragée dans cette démarche par une motion du conseiller Ostermann, qui s'interroge particulièrement sur le futur du domaine agricole. Ces réflexions se devaient de tenir compte de la position et du statut particulier du domaine de Rovéréaz, tel que décrit plus haut. Une attitude « classique » aurait pu être adoptée : le domaine jouxtant immédiatement le tissu urbain lausannois, des considérations de développement urbanistique et d'expansion de la Ville auraient pu être faites. Cette posture a toutefois rapidement été écartée : la planification urbanistique des 30 prochaines années, notamment matérialisée dans le Plan directeur communal (PDCoM)

actuellement en révision, répond aux besoins de développement de la Ville à travers la mise en valeur de certains sites stratégiques. Dans ce contexte, la zone est réservée à un parc d'agglomération, au sens préconisé le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après le PALM).

La Municipalité souhaite donc proposer une démarche s'inscrivant dans la continuité et dans le prolongement de l'esprit des lieux et en s'appuyant sur l'acquis et l'héritage laissés par les fermiers en partance. Le projet proposé implique une vision d'intégration de la fonction agricole à l'intérieur de la ville, dans laquelle l'agriculture passe d'une définition purement rurale à une pertinence urbaine. L'objectif de ce préavis est de présenter un projet d'agriculture de proximité, centrée sur une production maraîchère biologique, et vouée à alimenter directement la population lausannoise. Comme il sera exposé plus loin, celui-ci entre fortement en résonance avec les objectifs fixés à différents niveaux de planification urbaine, mettant l'accent sur la notion de « souveraineté alimentaire » et l'alimentation de la population en circuit court. Le domaine produirait en effet principalement des légumes et des fruits biologiques qui seraient directement consommés par les habitants lausannois, notamment à travers la fourniture aux cantines scolaires. Cette vision intégrative de la fonction agricole englobe d'ailleurs déjà, avec un succès certain, les plantages en ville, où des espaces disponibles sont mis à disposition de la population pour produire des fruits et légumes en plein centre-ville, ainsi que les jardins familiaux, dont un nouveau site sera aménagé sur le domaine de Rovéréaz. Le projet présenté ci-dessous vise également à mettre en valeur les qualités paysagères et écologiques du site, tout en développant un meilleur réseau d'accès aux promeneurs. Enfin, le projet qui sera choisi devra développer un concept pédagogique pour les enfants et pourra intégrer des volets de formation et de sensibilisation, d'accueil à la ferme, de vente sur place ou de petite restauration, voire encore des volets sociaux. Pour faire ce choix, il est prévu de lancer un appel à projet, avec un cahier des charges intégrant certaines contraintes (notamment paysagères et architecturales), mais laissant le champ ouvert aux initiatives des potentiels porteurs de projets.

L'originalité de la démarche proposée tient à sa capacité à préserver l'essentiel du domaine de Rovéréaz, tout en lui donnant un sens nouveau, tourné vers la ville et vers l'avenir.

4. Un site historique à haute valeur agricole, paysagère et écologique

4.1 *Historique de la campagne de Rovéréaz*¹¹

L'histoire de Rovéréaz est riche... d'enseignement pour l'avenir !

Aussi loin que l'on peut remonter, Rovéréaz, du français « rouveraie » soit l'endroit où poussent des rouvres, c'est-à-dire des chênes, est cité comme un lieu-dit de Lausanne à partir de 1226. De vénérables spécimens témoignent aujourd'hui encore que cette toponymie n'a jamais été usurpée.

La campagne de Rovéréaz a eu dès le XV^{ème} siècle une vocation rurale et paysanne. Toutefois, ce n'est qu'au début du XIX^{ème} siècle qu'elle a pris une dimension nouvelle grâce à Charles-Sigismond Cerjat, qui modernisa l'exploitation rurale, construisit la maison de maître et aménagea sur le domaine diverses « fabriques » romantiques inspirées de la tradition des parcs anglais, tradition inspirée par les étroites relations que la famille Cerjat entretenait avec l'Angleterre. Cette influence marqua de façon déterminante l'« esprit » du domaine.

¹¹ Sources principales :

- les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, tome IV – *Lausanne, villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, par Marcel Grandjean, publié par la Société d'histoire et de l'art en Suisse, éditions Birkhäuser 1981 ;
- diverses éditions du Chailleran de 1976 et 1977, édité par le Centre de loisirs de Chailly sous la plume de Maurice Bossard.

Entre le XV^{ème} siècle et le début du XIX^{ème} siècle

En 1474, Rovéréaz est mentionné comme « un fief noble » rattaché aux seigneurs de Billens. Il forme alors ce que l'on appelait une « grange » et ne compte qu'un seul « feu ».

Entre la fin du XVII^{ème} siècle et le début du XVIII^{ème} siècle, la campagne passe aux Charrière et il apparaît que le fief noble compte « une maison, grange et estable clos de murailles tout à l'entour et un colombier ».

En 1744, le domaine est vendu à Sébastien Bergier et devient ensuite la propriété de Henry-Perkins Weston, gentilhomme anglais, beau-fils de Sébastien Bergier depuis 1769. A noter qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le domaine totalise près de 70 ha., ce qui est considérable pour l'époque.

En 1809, Marie-Augusta, fille de Weston épouse Charles-Sigismond Cerjat. Cerjat est issu d'une vieille famille de Moudon. Né en 1773 en Angleterre, il va servir l'armée de sa Majesté britannique et revenir fortuné au pays au début du XIX^{ème} siècle. De 1810 à 1814, ce riche patricien fait construire, sans doute sous la direction de l'architecte Jean-Abraham Fraisse, les ruraux, les granges et la « maison de fermier ». A l'époque, l'organisation et la disposition de ces constructions sont qualifiées « d'avant-garde ». A juste titre puisque 200 ans plus tard, c'est toujours, pour l'essentiel, ces bâtiments qui font le cœur du « hameau » de Rovéréaz. De 1815 et 1818, la maison de maître est érigée. Elle est aussitôt considérée comme une « belle maison dans un site sauvage au milieu des forêts » et reconnue pour « son beau volume architectural... d'une sécheresse savamment tempérée par d'harmonieuses proportions ». Même si Cerjat ne semble pas résider à demeure à Rovéréaz, il continue de façonner sa campagne en y érigeant des fabriques curieuses : ici un kiosque, là un belvédère élégant, plus loin une chaumière ou une balustrade qui domine des précipices « effrayants ». Vers 1830, s'y ajouta encore une tour de genre médiéval néo-gothique. La tradition, largement répandue, voudrait que cette tour ait été édifiée à la suite d'un pari avec les propriétaires des campagnes de Denantou et de Mon-Repos. Lancé en 1825, ce défi d'élever la plus belle fausse ruine fut gagné par Haldimand qui situa sa tour là où on la voit encore aujourd'hui, alors qu'il ne reste plus que quelques cailloux de celle de Rovéréaz. Malheureusement, les dates précises de construction de ces trois tours contredisent quelque peu cette belle histoire...

Ce qui est sûr, c'est que Cerjat a fait de Rovéréaz une belle campagne romantique. Il est rapporté qu'en été il mettait sa propriété à la disposition de la « Société artistique et littéraire » pour des concerts et des représentations. Lors de ses séjours à Lausanne, le célèbre écrivain français Sainte-Beuve se rendait souvent à Rovéréaz qui lui inspira en 1837 ces quelques vers :

« Etrange est la musique aux derniers soirs d'automne,

Quand vers Rovéréaz, solitaire, j'entends,

Craquer l'orme noueux et mugir les autans

Dans le feuillage mort qui roule et tourbillonne ! »

Pendant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle et pour ce qui est de l'exploitation agricole du domaine, il apparaît qu'il fallait beaucoup de bras pour vivre et produire à Rovéréaz. A cette époque, le domaine est confié à un « régisseur » (on ne parle pas encore de fermier) qui s'entoure d'un « maître-valet », d'un jardinier, d'un « fruitier », d'une cuisinière, de domestiques et de « saisonniers » ! En 1844, on trouve la trace du premier fermier du domaine à savoir Marc-François Schwitzgebel, venu de Lauenen (BE) pour rejoindre sa famille à Chailly.

En 1856, Rovéréaz fait la une de l'actualité... préhistorique ! On découvre en effet, dans un cordon boisé de la campagne, des os fossilisés appartenant à plusieurs rhinocéros d'une espèce ayant vécu il y a environ vingt-deux millions d'années. On peut encore voir quelques-uns de ces précieux et rares fossiles au Musée géologique de Lausanne.

De la fin du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui

Après le décès du 1^{er} fermier en 1866, la famille Cerjat confie son domaine à la famille Mottaz de Chailly jusqu'en 1894. Ces longs fermages témoignent non seulement de la confiance qui régnait déjà entre les propriétaires et leurs fermiers à cette époque, mais aussi de l'intéressante valeur de rendement du domaine qui permettait manifestement de faire vivre une grande famille, en tous cas au XIX^{ème} siècle... Mais cette « règle » de longévité, comme toute règle, souffre aussi d'exception à l'image du court fermage de 3 ans de la famille Robert, qui sera remplacée en 1897 par la famille Dougoud.

En 1899, après 90 ans de « règne », la famille Cerjat vendra la campagne de Rovéréaz à Alfred Fallot pour 380'000 francs. La famille Fallot est une digne représentante de la grande bourgeoisie industrielle de l'Est de la France. Alfred Fallot est en effet le beau-frère et associé d'Armand Peugeot dans la fabrication des premières automobiles de ce nom. Cette famille restera propriétaire de Rovéréaz jusqu'en 1988, date de la vente du domaine à la Ville. Elle marquera aussi de son empreinte le site de Rovéréaz, notamment par la construction, au début du XX^{ème} siècle, d'une nouvelle résidence familiale au sud du domaine, aujourd'hui encore bien connue des Lausannois sous le nom de « Château-Fallot ». Cette résidence, qui n'a pas été vendue à la Ville de Lausanne, est actuellement toujours propriété de l'Hoirie Fallot.

Mais revenons en 1899, les propriétaires changent, mais pas les fermiers. La famille Dougoud restera sur le domaine jusqu'en 1911. Pour équilibrer son budget, elle y développa notamment des « goûters champêtres » pendant les dimanches de la belle saison. Pour 80 centimes, la maîtresse de maison et ses filles régalaient de fruits et de gâteaux les promeneurs lausannois et les jeunes demoiselles des pensionnats de la région. Et le travail ne manquait pas, jusqu'à 125 goûters étaient servis pendant les beaux dimanches. Qui sait, peut-être est-ce le succès de ces goûters qui incita la famille Dougoud à quitter Rovéréaz en 1911 pour reprendre l'auberge de l'Union aux Croisettes ? La famille Schwarz lui succédera.

Avant « d'atterrir » à Rovéréaz, la famille Schwarz, d'origine alémanique, avait géré une importante exploitation agricole en Prusse septentrionale avant de revenir au pays comme fermier du domaine d'Epenex à Renens. A leur arrivée à Rovéréaz, les Schwarz développèrent opportunément la culture des pommes de terre et des pommes. Cette production maraîchère leur permit de traverser tant bien que mal la Première Guerre mondiale, malgré la mobilisation des hommes de la famille. En avril 1921, un incendie provoqué par un court-circuit détruisit le rural. Les services industriels de l'époque payèrent l'entier de la reconstruction et la nouvelle toiture fût réalisée de main de maître par un charpentier de la Sallaz. Cet incendie engendra un grand élan de solidarité du monde paysan et de la population de Chailly. Entre-deux-guerres, l'exploitation agricole prospéra beaucoup. Une cinquantaine de bovins paissaient sur le domaine et les Schwarz développèrent les prémices d'un « marché » à la ferme. En automne, nombreux étaient les Lausannois qui venaient s'approvisionner en pommes de terre et en pommes de garde. Les Schwarz perpétuèrent aussi jusqu'en 1939 la tradition des goûters champêtres instaurée par les fermiers précédents. L'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale entraîna à nouveau la mobilisation des fermiers et Rovéréaz vécut des moments difficiles. Mais la famille Schwarz, fort estimée dans le quartier, trouva de nombreux appuis. C'est ainsi que, par exemple, le facteur Baud de Chailly et le fils du propriétaire, Jean Fallot, offraient leur aide régulièrement pour venir traire. En 1941, Jean Schwartz, qui avait pris le fermage en 1911, décède et les années qui suivent sont de plus en plus dures et ne permettent plus à ses trois fils, qui ont tous fondé une grande famille, de pouvoir continuer à vivre ensemble de et à Rovéréaz.

En 1946, 35 ans après l'arrivée de leur père, les trois fils Schwarz s'en allèrent chacun de leur côté reprendre des domaines dans la région, qui à la Ramaz, qui à Froideville et qui à

Montpreveyres. Ils seront remplacés par la famille de M. Constant Chollet, père de Jean-Luc qui prendra sa retraite de fermier à fin 2014.

Après-guerre, le monde agricole entame une grande mutation avec l'arrivée de la mécanisation et de l'intensification des cultures. La famille Fallot va accompagner son fermier dans cette mutation. La cuisine de l'habitation est rénovée une première fois en 1948. Une porcherie est construite en 1950 près du jardin potager, un garage pour les machines en 1953 et, au début des années 1970, des travaux de rénovation sont entrepris dans la maison d'habitation. Un nouvel hangar est construit en 1971 ainsi qu'une petite villa, juste derrière la maison d'habitation, pour loger la famille du fermier qui s'agrandit.

Après que Constant eut tenté quelques expériences avant-gardistes vers une agriculture biologique qui n'existait pas encore, Jean-Luc reprend à son nom le fermage en 1978. Il oriente alors, avec une grande maîtrise et de solides compétences, l'exploitation vers une production laitière « traditionnelle », avec porcs d'engraissement et basse-cour. Mais l'exploitation du domaine devient de plus en plus délicate, coupé qu'il est par la route d'Oron qui draine de plus en plus de trafic, et souffrant de la « pression » des citoyens de plus en plus attirés à Rovéréaz par la beauté et le calme des lieux.

En 1986, l'hoirie Fallot manifeste à la Ville son intention de vendre le domaine. Il est à souligner ici que l'hoirie Fallot a déclaré s'être adressée à la Ville, plutôt que de répondre aux sollicitations des promoteurs immobiliers, pour s'assurer de la qualité de l'évolution de la campagne de Rovéréaz. Après deux ans de négociations avec l'hoirie, mais aussi avec les services de l'Etat qui reprochaient à la Ville son dessein d'accaparement de terres, la vente est signée en 1988 et la Ville acquiert le domaine de Rovéréaz pour 35'500'000 francs concrétisant ainsi une fois encore, l'intérêt pour une collectivité publique de pouvoir disposer d'une maîtrise foncière importante sur son territoire. Le prix de vente inclut tous les bâtiments du domaine, 31.1 ha de prés-champs affectés en zone intermédiaire et 18.4 ha de forêt. Seuls le Château Fallot ainsi que 3 ha affectés à la construction en aval du Château restent propriété de l'hoirie. A noter encore que l'acte de vente précisait que le domaine devait rester en fermage à la famille Chollet au moins jusqu'en 1999.

Un des premiers actes forts de la Municipalité après l'acquisition du domaine a été de faire de Rovéréaz une ferme pédagogique en mettant rapidement en place, dès 1988 et avec l'appui de la famille Chollet, une structure d'accueil de classes des écoles lausannoises 2 jours par semaine. Cette activité a tout de suite rencontré un vif succès. Jusqu'au départ à la retraite de Madame Chollet en 2013, c'est certainement plus de 1'000 élèves par an qui ont pu profiter de découvrir la vie de la ferme, et la provenance de certains aliments qu'ils consommaient.

En 1990-1991, la Ville entreprend des travaux de rénovation dans la maison d'habitation, réaménage la cuisine et installe un chauffage central à bois.

En 1994, la Ville concède la maison de maître de Rovéréaz à l'Association Jeunesse en mission (Mercy Ships) via un droit distinct et permanent (DDP). Ce DDP impose au bénéficiaire des conditions précises de rénovation de la maison de maître.

En 1994-1995, une nouvelle annexe, avec une chambre à lait et un local pour la traite automatique, est construite contre l'écurie. Le verger hautes tiges est renouvelé et des drainages sont remplacés en aval de la porcherie.

En 1996, la Municipalité répond par le rapport-préavis N° 186 à la motion de M. Philippe Vulliemin et consorts quant à l'avenir de Rovéréaz. Dans ce document, elle confirme l'affectation de Rovéréaz en « zone d'attente », telle qu'elle apparaît dans le Plan directeur communal et précise « qu'aucun projet structuré n'est élaboré pour ce secteur ».

En 1997, deux pièces de l'appartement sont rénovées et assainies.

En 1998, une nouvelle fosse à purin est construite.

En 2002, l'accent est mis sur la réalisation des travaux prévus dans le cadre des deux premiers préavis « Agenda 21 » de la Ville, à savoir : la réfection de drainages dans la partie Sud du domaine, la remise à ciel ouvert d'un petit ruisseau, la pose d'une clôture fixe et l'aménagement d'un point d'eau pour faire du secteur situé en amont de la route d'Oron un pâturage permanent. La charpente du rural est renforcée et la ferblanterie refaite.

En 2003, un paratonnerre est installé sur les ruraux.

De 2005 à 2010, plusieurs réfections sont entreprises sur la charpente et les ponts de grange des ruraux.

En 2009 et à l'instigation de la Ville, Jean-Luc Chollet constitue une « communauté partielle d'exploitation pour la production laitière » avec le fermier d'un autre domaine propriété de la Ville, à savoir le domaine voisin des Cases aux Monts-de-Pully. L'objectif de cette communauté est de préserver en main d'un fermier de la Ville le contingent de production de lait de M. Chollet lorsqu'il partira à la retraite.

En 2012, un mur de soutènement est refait en pierres sèches.

En 2012, Jean-Luc Chollet renonce à la production laitière et remet ses vaches au fermier du domaine des Cases, tout en continuant de « tenir » des génisses.

En 2013, l'équipe « agricole » du Service des parcs et domaines aménage sommairement les anciennes écuries et la porcherie de Rovéréaz pour accueillir en base arrière le troupeau des « moutons-tondeurs » de la Ville, ainsi que quelques-uns des animaux présentés à Sauvabelin. Et cette même année, Laurence Chollet prend sa retraite de « fermière pédagogique » après 25 ans de bons et de chaleureux services.

Le 31 décembre 2014, Jean-Luc Chollet prendra sa retraite de fermier-agriculteur-paysan.

4.2 Un site de délassément à haute valeur paysagère

4.2.1 Un paysage rural ouvert

Les grandes parcelles ouvertes sont en pente légère à moyenne, majoritairement exposées au sud à une altitude variant entre 630 et 680 mètres, serties entre forêts et haies, ponctuées de bosquets et de beaux arbres solitaires (nombreux chênes). L'allée qui conduit à la maison de maître est bordée d'arbres d'alignement déjà présents au XIX^{ème} siècle. Au début des années 1990, un autre alignement de chênes a été planté de chaque côté de la route d'Oron, dans sa partie Ouest. A relever encore un jeune verger hautes tiges dans le pré attenant à la ferme.

Sur le domaine s'offrent de nombreuses échappées paysagères et points de vue remarquables sur les Alpes, le lac et la ville, en particulier depuis la terrasse de la Maison de maître ou encore depuis la colline du Grésy, qui figure par ailleurs à l'inventaire cantonal des sites protégés.

En prenant en considération ces qualités particulières, les enjeux paysagers pour l'avenir du domaine sont les suivants :

- préserver l'ouverture de ce paysage rural en conservant et en renouvelant le patrimoine arboré qui le compose et le structure (et notamment l'allée arborisée classée);
- intégrer les différentes structures qui devront s'inscrire sur le domaine (tunnels maraîchers, vergers, jardins familiaux, etc.) dans le respect des valeurs paysagères du site ;
- valoriser les points de vue remarquables, notamment en améliorant le réseau de promenades et en offrant des possibilités de s'arrêter, de s'asseoir, de contempler le paysage et les vues lointaines.

4.2.2 *Un poumon vert pour les quartiers voisins*

Prisé des promeneurs, des propriétaires de chiens, des joggeurs et bien d'autres encore, le site offre de nombreuses possibilités de délasserment et de ressourcement. « Oui, Rovéréaz est bien le poumon indispensable à la santé et à l'équilibre de notre quartier » écrivait déjà Maurice Bossard, ancien habitant du quartier de Chailly, dans un article du Chailléran de 1977. Encore plus densément habités que celui de Chailly, les quartiers de Praz-Séchaud et des Boveresses situés au Nord-Ouest de Rovéréaz sont également concernés par le potentiel qu'offre Rovéréaz en espaces de détente, même s'il faut reconnaître que les connexions (liaisons piétonnes) avec ces quartiers ne sont pas évidentes.

Les enjeux autour de l'attrait de Rovéréaz pour le public par rapport à l'avenir du domaine sont les suivants :

- garantir l'accessibilité du site à la population comme zone de délasserment et de ressourcement, tout en restant attentif à préserver des conditions favorables à l'exploitation agricole. La réussite de ce « défi » passe notamment par l'amélioration du réseau de cheminements pédestres actuels et des connexions avec les quartiers voisins, et par la mise en place de mesures et d'aménagements divers qui viseront à contenir le public vers des points d'intérêt remarquables du site ;
- mettre en évidence la valeur historique d'une des dernières campagnes lausannoises, en lui conservant sa vocation agricole mais aussi en tentant de retrouver, de manière simple et contemporaine, l'esprit du parc tel qu'il a été conçu au XIX^{ème} siècle, composé de promenades pittoresques et de petits événements (assises, grotte, étangs, zone humide...). Cette mise en valeur de l'histoire de Rovéréaz s'appuiera notamment sur les éléments qui ressortiront de l'étude historique et patrimoniale, pilotée par la déléguée à la protection du patrimoine bâti de la Ville. L'usage futur des bâtiments sera envisagé dans le respect de leur substance historique.

4.3 *Un site à haute valeur écologique*

Le site de Rovéréaz est une zone d'importance stratégique pour le réseau écologique lausannois, comme le définit l'étude ciblée sur les composantes biologiques de Lausanne et l'Ouest lausannois (Delarze, 2014). D'anciennes données floristiques et faunistiques montrent que cette zone était alors très riche en espèces adventices (accompagnantes des cultures extensives), de prés maigres et de marais. Cet espace ouvert reste aujourd'hui particulièrement important pour le sous-réseau agricole, du fait précisément de sa vocation agricole, mais il a également un rôle de relais à jouer pour les espèces liées au sous-réseau forestier de par les vieux arbres (en particulier de magnifiques chênes) qui le ponctuent et les lisières forestières qui l'entourent. Il en va de même pour les espèces liées au sous-réseau humide (batraciens, flore palustre) qui profitent de la présence de fossés humides. Certains secteurs en pente sont potentiellement favorables pour retrouver des prés maigres à orchidées.

Le projet proposé va permettre au site de Rovéréaz de confirmer et renforcer son rôle de site stratégique pour le réseau écologique lausannois.

L'enjeu écologique à l'avenir est de réaliser une zone agricole à diverses vocations qui inclut :

- des espaces naturels tels que des prairies extensives à fauche tardive sur les surfaces en pente et ensoleillées ;
- le maintien et la recréation de haies et bosquets entourées de zones tampons sous forme de prés maigres et ourlets herbacés qui pourront séparer les différentes zones agricoles du site ;
- le maintien et le prolongement d'un réseau de fossés en eau, avec des zones tampons, qui permettront de favoriser les espèces palustres, qui vivent dans les marais.

Ces mesures d'intérêt biologiques permettront également de valoriser le potentiel paysager du site, en renforçant un paysage structuré rappelant les campagnes d'alors.

L'ensemble des objectifs cités dans les chapitres 4.2 et 4.3 fera l'objet d'études spécifiques dans le cadre de la préparation du plan partiel d'affectation (PPA) qui devra être adopté pour permettre de mettre en place le projet à venir pour l'avenir du domaine de Rovéréaz (cf. chapitre 6.6).

5. Cadre et contexte : planification nationale, régionale et communale

5.1 Contexte d'action

5.1.1 Un site protégé

Les bâtiments principaux (la maison d'habitation et les deux grands ruraux) ont reçu la note *3* au recensement architectural du Canton de Vaud (objets intéressants au niveau local). Ils sont sous protection générale au sens des articles 46 ss de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (ci-après LPNMS). Ils peuvent être modifiés à condition de ne pas altérer les qualités qui leur ont valu leur note. Le potager a reçu une note *3* au recensement des parcs et jardins historiques. Quant à l'ensemble comprenant la maison de maître, transférée à l'Association Jeunesse en Mission (Mercy Ships) en 1994 via un droit de superficie (DDP) d'une durée de 80 ans, ses abords et son allée arborisée et ses abords, il est classé monument historique depuis 1995. Enfin, la colline du Grésy figure à l'inventaire cantonal des sites protégés.

5.1.2 Des terres en surface d'assolement

Vu l'affectation actuelle en zone intermédiaire de toute la campagne de Rovéréaz et la qualité agricole de ses terres, l'ensemble de la surface du domaine de Rovéréaz figure à l'inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA). La surface totale du domaine de Rovéréaz, hors emprise des bâtiments et terrains attenants et du DDP Mercy Ships, s'élève à plus de 27 hectares. Ce classement en SDA implique que chaque m² déclassé devrait être compensé ailleurs sur le territoire de la Commune. Dans ce contexte, il est intéressant de relever que la « Stratégie de la Commune de Lausanne en matière de surfaces d'assolement », adoptée par la Municipalité le 23 décembre 2009, prévoit déjà la compensation de 4.23 ha de SDA qui devraient être déclassés à Rovéréaz pour permettre la mise en place des nouveaux jardins familiaux précités (en effet, selon la loi, les SDA ne peuvent être exploitées que par des agriculteurs professionnels). Toutefois, cette compensation qui devait se faire dans les territoires forains ne sera plus nécessaire. En effet, la surface qui sera réaffectée par le PPA de zone intermédiaire à zone agricole est admise par le Plan directeur cantonal (mesure F12) comme compensation puisque sa fonction de surface d'assolement est pérennisée.

5.2 Cadre de réflexion au niveau national

Le Programme national de recherche PNR 65, intitulé « Nouvelle qualité urbaine » soutient le projet « The Food Urban Initiative » (FUI) qui a choisi la Ville de Lausanne comme ville pilote pour étude de cas. Les objectifs du projet FUI touchent notamment à l'analyse de la relation entre les villes contemporaines et l'alimentation de ses citoyens, et l'évaluation du potentiel des initiatives d'agriculture urbaine pour la production de denrées alimentaires en ville. Dans le cadre de ce projet, un questionnaire de plus de 15 pages a été envoyé au printemps 2011 à quelque 2'500 Lausannois représentant un large éventail de la population. Un chapitre entier de ce questionnaire était dédié à l'avenir du domaine de Rovéréaz. Le taux de retour de ce questionnaire a été très impressionnant avec 889 réponses reçues. Pour ce qui concerne Rovéréaz, les résultats permettent de déduire qu'une très grande majorité de la population lausannoise (78% du total des réponses formulées, voire 89% de celles provenant des quartiers de Chailly et Rovéréaz) souhaite conserver à ce domaine un caractère agricole qui offre des possibilités de contact avec la nature, de participation à des activités agricoles et horticoles, et des expériences éducatives ou (et) sensorielles. Dans les conclusions de l'analyse du questionnaire, les porteurs du

projet FUI soulignent la nécessité de renforcer le côté multifonctionnel du domaine tout en axant son exploitation dans un but de production locale de nourriture.

5.3 *Les exigences du PALM et les études du SDNL*

Le projet d'avenir pour Rovéréaz répondra tout à fait à l'un des enjeux importants que s'est fixé le « Projet d'agglomération Lausanne-Morges » (PALM) en incluant la campagne de Rovéréaz dans le « système » des parcs d'agglomération du PALM. Le rapport de juin 2012 sur le PALM de deuxième génération révisé définit ainsi les parcs d'agglomération : « ouverts à dominante de verdure, les parcs d'agglomération se composent d'espaces agricoles et forestiers, d'espaces de détente aménagés, de loisirs ou de sport. Multifonctionnels, ils font l'objet d'une gestion intégrée (aires de jeux, jardins arborisés, cimetières arborisés, rives, réserve naturelle, forêt, agriculture, petites zones à bâtir, infrastructures, etc.) et différenciée (cultures, vergers, pâturages, jachères, etc). Ces parcs dépassent, en intérêt, leur voisinage immédiat. Ils fonctionnent comme des polarités d'agglomération, qui vivent en symbiose avec les territoires voisins et attirent des visiteurs provenant de lieux éloignés ». Il stipule également que « l'agglomération Lausanne-Morges a la chance de disposer, sur son territoire, de vastes zones agricoles offrant des qualités paysagères remarquables et une agriculture de proximité appréciable. La conservation de ces espaces agricoles significatifs et rationnels est un enjeu du PALM. L'agglomération se fixe pour objectif de maintenir cette agriculture urbaine et de promouvoir sa fonctionnalité » (p. 157). Dans les documents de référence du rapport précité figure aussi en bonne place une argumentation détaillée quant à la nécessité de promouvoir les produits du terroir et toute forme d'agriculture de proximité. Le projet pour Rovéréaz s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs du PALM.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), une grande étude sur l'agriculture périurbaine dans la région lausannoise a été lancée fin 2012. La question de la promotion de la souveraineté alimentaire, maintenant inscrite dans la Loi fédérale sur l'agriculture, et l'élaboration d'un catalogue de mesures à mettre en place pour permettre le développement de l'agriculture de proximité sont les éléments porteurs de cette étude dont les résultats sont prévus pour l'été 2014. Il a d'ores et déjà été admis par le SDNL que les résultats de l'étude pourront être utilisés et valorisés dans le cadre de la finalisation de la révision du Plan directeur communal et de l'étude du futur PPA.

5.4 *Le Plan directeur communal*

Le PDCom de 1996, en vigueur, place le secteur de Rovéréaz « en attente » d'un développement ultérieur tout en lui offrant des possibilités d'utilisations compatibles avec le caractère de verdure du secteur. Il précise aussi que les valeurs naturelles doivent être conservées et que son accessibilité mesurée doit être assurée dans un but de promenade.

Le PDCom en cours de révision (selon version intermédiaire de juin 2014) identifie Rovéréaz comme un site de valorisation paysagère offrant un dégagement entre le lac et les Alpes. Le site est notamment concerné par l'objectif suivant :

Objectif 3 C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles et paysagères dans des sites de valorisation paysagère.

Pour Rovéréaz, cette mise en réseau se traduit par « la préservation des qualités paysagères existantes, ainsi que la vocation agricole du site et renforcement de ses liens avec les quartiers adjacents » (principe 51).

De manière générale, on retrouve logiquement cette volonté de promotion de l'agriculture de proximité dans l'éventail des principes qui portent la révision en cours du PDCom, parmi lesquels figurent notamment « la valorisation des ressources nourricières liées à l'agriculture de proximité », « la promotion d'une agriculture urbaine durable » ou encore « l'augmentation de l'offre publique en potagers urbain de proximité ».

5.5 *Compatibilité avec la révision de la LAT*

La révision de la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, a comme corollaire l'obligation de compenser toute surface nouvellement classée en zone à bâtir par le classement en zone agricole d'une surface d'une superficie égale. L'art. 38a LAT fixe une période transitoire de cinq ans, durant laquelle les cantons doivent adapter leur plan directeur. Durant cette période transitoire, et jusqu'à l'approbation de l'adaptation du plan directeur par le Conseil fédéral, la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton. Ainsi, la modification de l'affectation d'une partie du site de Rovéréaz pour la création des jardins familiaux de même que pour les bâtiments n'ayant pas d'activité directement liée à l'exploitation agricole est potentiellement concernée par l'art. 38a LAT. Toutefois, l'art. 52a al. 2 OAT prévoit des exceptions :

« Durant la période transitoire prévue à l'art. 38a, al. 2, LAT, un classement en zone à bâtir ne peut être approuvé qu'aux conditions suivantes :

- a. une surface au moins équivalente a été déclassée dans le canton depuis l'entrée en vigueur de cette disposition ou est déclassée par la même décision ;
- b. des zones affectées à des besoins publics dans lesquelles le canton planifie des infrastructures qui sont d'une très grande importance et présentent un caractère urgent sont créées ; ou
- c. d'autres zones d'importance cantonale sont créées pour répondre à une nécessité urgente et, au moment de l'approbation au sens de l'art. 26 LAT, des mesures de planification déterminent et sécurisent la surface qui doit être déclassée ; l'obligation de déclassement tombe si le plan directeur approuvé le rend superflu. »

De plus, la directive d'application de l'article 52a OAT, édictée par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 14 mai 2014 précise que « sont considérées comme zones d'importance cantonale [au sens de l'art. 52a al. C] celles qui sont créées :

- dans des projets d'agglomérations reconnus par le Canton ;
- dans des centres cantonaux ou régionaux ;
- dans des pôles de développement économique ;
- dans des sites stratégiques de développement ».

Dès lors, au vu de cette directive d'application de l'art. 52a OAT, la campagne de Rovéréaz peut être considérée comme zone d'importance cantonale puisqu'elle se trouve dans le périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) et qu'elle y figure comme l'un des cinq « parcs d'agglomération » (les autres étant les sites de Sauvabelin, Blécherette, Venoge et Vidy).

6. Le projet

6.1 *Objectifs du projet*

A ce stade, l'objectif est de faire de la campagne de Rovéréaz un lieu emblématique s'inscrivant pleinement dans la politique de développement durable de la Ville, tout en promouvant, en communiquant et en mettant en œuvre concrètement les grands principes de la souveraineté alimentaire, notamment ceux visant à renforcer l'autonomie alimentaire. Il doit répondre aux objectifs principaux suivants :

- confirmer pour une génération au moins la vocation agricole de la campagne de Rovéréaz ;
- promouvoir une agriculture biologique et de proximité avec un volet à vocation pédagogique ;
- garantir les qualités paysagères du site ;

- garantir l'accessibilité à la population comme zone de délasserment et de ressourcement.

Depuis l'annonce du départ à la retraite du fermier, une émulation certaine s'est développée autour de l'avenir du domaine de Rovéréaz. L'opportunité pour une collectivité publique comme Lausanne, propriétaire d'un grand patrimoine agricole, de mettre à disposition ses terres pour un grand projet agricole visant à approvisionner en « circuit court » sa population et celle de la région doit être saisie. D'autant plus si ce projet privilégie une multifonctionnalité des lieux, une agriculture respectueuse de la nature et du paysage et qu'il inclut des volets pédagogiques et sociaux, tout en garantissant l'accessibilité du site à la population.

Par ailleurs, le Service des parcs et domaines (ci-après SPADOM) utilise, depuis 2012, une petite partie des ruraux de Rovéréaz, déjà libérés par le fermier, comme « base arrière » pour les animaux qui sont présentés au public à Sauvabelin et le troupeau de « moutons-tondeurs ». Cette solution permet, entre autres, de mieux gérer l'hivernage des moutons, de diminuer la pression des animaux sur le site de Sauvabelin et de « rationaliser » leur reproduction, notamment pour ce qui concerne les cochons laineux. Une partie des ruraux de Rovéréaz pourrait continuer de fonctionner comme base arrière pour les animaux de la Ville. La présence d'une telle base arrière à Rovéréaz aurait pour avantage de garantir la présence d'animaux sur le site (un plus pour les activités avec les enfants), et de permettre à la Ville de maintenir une présence de ses services sur place.

6.2 Etudes menées et à mener

6.2.1 Etude de faisabilité

Une étude a été commandée auprès d'Agriidea (Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural), en vue d'évaluer la faisabilité et le potentiel de rentabilité du projet tel que décrit ci-dessus, estimer la valeur des terrains et bâtiments de la campagne de Rovéréaz, confirmer le potentiel agronomique des terres par rapport aux objectifs fixés, proposer une implantation possible des activités et des équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet, conseiller sur le contenu de l'appel à projet et présenter des références d'exploitations existantes pouvant s'apparenter au projet. Celle-ci a conclu à une faisabilité du projet, et a permis d'identifier les terres assolables (exploitables) ou non.

Répartition des surfaces de Rovéréaz selon leur potentiel d'utilisation, selon le rapport d'Agriidea¹²

Types de surfaces	Surfaces ha	Utilisations possibles
Terres assolables	9.0	Grandes cultures, prairies temporaires, légumes, tunnels et herbes aromatiques.
Terres assolables avec restrictions	4.0	Certaines grandes cultures, prairies temporaires et prairie permanente.
Praires permanentes	10.2	Pâturage et fourrages conservés.
Divers	1.5	Jardin, verger, haies, etc.
Surface agricole utile	24.70	
Jardins familiaux	2.5	
Surface du domaine	27.2	

Le rapport Agriidea conclut à l'utilisation de 8.4 Ha pour la culture maraîchère, le reste étant dédié aux grandes cultures et autres plantations : « Du fait de la situation du domaine de Rovéréaz et notamment de l'altitude et du cahier des charges bio, nous avons prévu une rotation de 4 ans sur 8.4 ha : deux de légumes de plein champs, une année de céréale et une année de prairie temporaire. En effet, pour maintenir la structure du sol et la fertilité, Bio

¹² Avenir de la « campagne » de Rovéréaz – Etude de faisabilité, Agriidea, 29 janvier 2014

Suisse demande selon le cahier des charges un minimum de 20% de prairie temporaire dans la rotation. »

Quant aux débouchés pour la commercialisation des productions de la ferme de Rovéréaz, ceux-ci seraient multiples : vente directe aux structures de restauration collective, vente directe à la ferme, vente dans les filières bio classiques.

Le rapport d'Agridea précise quant à la vente directe aux structures de restauration collective : « Les structures de restauration collective de la Ville de Lausanne mènent actuellement une réflexion pour développer la consommation de produits locaux. Celles-ci fonctionnent principalement en autogestion ou en gestion directe avec demande d'offres sur invitation. Par ailleurs, une plateforme pour l'approvisionnement en local est en cours de réalisation (<http://pb-l.ch>). Un projet pilote est en cours avec les Centre de Vie Infantile de la Ville de Lausanne. Les produits de la ferme de Rovéréaz seront idéalement placés pour ce marché. Il restera cependant à identifier précisément quels sont les produits qui sont demandés et possibles de produire à Rovéréaz en tenant compte des volumes demandés d'une part et de la saisonnalité d'autre part (pic de production l'été lors de la fermeture de certaines structures durant les vacances scolaires et creux de production durant l'hiver). La collaboration avec la plateforme locale bio sera aussi à préciser. »

A titre d'illustration et compte-tenu du principe de rotation et de répartition des cultures, l'étude précise que si l'exploitant réservait la moitié de sa production maraîchère pour la restauration collective, il pourrait livrer environ 30 tonnes de légumes, ce qui revient à livrer environ 140 kg de légumes par jour aux CVE et fournir des légumes pour 75'000 repas d'enfant. Le calcul est basé sur une surface réduite de tunnels (30 ares) pour des questions paysagères. Les volumes des bâtiments actuels sont suffisants pour l'exploitation maraîchère, même s'ils devront subir des travaux d'aménagement interne.

Le volet de cette étude relatif à l'estimation de la valeur des terrains et des bâtiments de Rovéréaz et l'analyse de la légalité du projet a été réalisé par EstimaPro, filiale de Prometerre. Les conclusions de l'expertise offrent des bases de réflexion solides sur l'estimation des biens, qui seront utiles à la Commission immobilière pour la préparation de l'acte de constitution du DDP et confirment la compatibilité possible du projet avec la loi sur le droit foncier rural (LDFR) et la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA).

6.2.2 *Etudes architecturales, patrimoniales et historiques*

Une deuxième étude architecturale est à mener, avec pour but d'expertiser l'état général des bâtiments sur la base de la méthode EPIQR (Energy, Performance, Indoor, Quality, Retrofit), afin de disposer d'un diagnostic qui servira notamment à la préparation de l'acte de constitution du DDP. Cette étude, confiée à un bureau spécialisé, comprend l'évaluation de l'état de dégradation des éléments architecturaux des bâtiments, soit les façades, la charpente et les structures porteuses, les toitures et l'ensemble des surfaces et des aménagements intérieurs ainsi que l'évaluation de l'état de dégradation et d'obsolescence énergétique de l'ensemble des installations techniques chauffage, ventilation, sanitaires, électricité (pour les parties habitation).

Une troisième et dernière étude sera lancée. Il s'agit d'une étude historique et patrimoniale. Menée par une spécialiste de l'histoire de l'architecture rurale en Suisse romande, elle permettra de préciser les objectifs de conservation et les potentiels d'évolution des bâtiments ruraux et de la maison d'habitation.

Ces deux dernières études permettront, en toute connaissance de cause, de documenter précisément les bâtiments qui seront remis en DDP, et ce à la date de la signature de l'acte de constitution. Elles permettront aussi de déterminer les potentiels d'évolution et les contraintes à respecter quant au réaménagement ou à la transformation des bâtiments, potentiels et contraintes qui feront l'objet de clauses expresses dans l'acte du DDP.

6.3 Appel à projet et requis du cahier des charges

Le futur exploitant sera choisi par le biais d'un appel à projet s'appuyant sur un cahier des charges spécifique. Celui-ci se déroulera en deux étapes : tout d'abord une présélection sous forme d'un appel à idées, présentant le projet et les compétences réunies par l'exploitant ou le groupement de personnes, puis une deuxième étape avec business plan exhaustif et plan financier complet. Le cahier des charges détaillera les objectifs principaux visés par le présent préavis pour l'avenir de Rovéréaz, tout en laissant aux intéressés la possibilité de développer des projets innovants et créatifs. Figuretront notamment les requis suivants :

- exploitation biologique professionnelle visant à une production de fruits, de légumes et autres produits agricoles ;
- compétences agricoles avérées d'un des exploitants, dont le statut d'agriculteur devra lui permettre de toucher les différentes aides de la Confédération ;
- agriculture de proximité : production destinée à approvisionner les cantines scolaires (conformément au rapport-préavis N° 2014/36 « Plan d'action pour la restauration collective municipale... » publié conjointement au présent préavis) et autres débouchés directs en faveur des Lausannois et habitants de l'agglomération ;
- projet pédagogique d'accueil d'enfants lausannois et de l'agglomération (des tout-petits au plus grands), sensibilisation aux questions de souveraineté alimentaire ;
- éventuellement un volet social, par exemple en développant une offre pour la réinsertion de « marginaux » ou (et) de travailleurs en fin de droits ;
- selon les initiatives des porteurs de projet, des propositions pour faire vivre l'actuelle maison d'habitation de Rovéréaz et les ruraux du domaine pourraient être faites, de sorte qu'ils restent des lieux le plus possible ouverts au public, tout en tenant compte de leur valeur patrimoniale remarquable. On peut par exemple imaginer, qu'en plus d'un éventuel appartement pour les exploitants, un petit magasin avec les produits du domaine, voire un café « agricole » avec petite restauration, ou des lieux de rencontre, de formation et de communication autour de l'agriculture de proximité puissent y trouver place. Le projet devra détailler les investissements projetés dans les bâtiments, dans la limite des contraintes liées au classement des bâtiments ;
- une exploitation agricole des terres préservant les qualités paysagères du site protégé, particulier la vue sur le lac et les Alpes, notamment en réservant une partie de ces terres aux grandes cultures, tout en assurant le maintien d'un réseau de chemin de balade pour les habitants ;
- un usage et un entretien des bâtiments compatibles avec leur valeur patrimoniale ;
- proposition d'un projet d'ensemble sur l'entier du périmètre, qui réponde aux critères d'un parc d'agglomération, tels que définis par le PALM 2012 ;
- projets autofinancés (plan de financement et business plan à présenter dans l'offre), structure solide avec les compétences requises.

6.4 Droit de superficie (DDP) et bail à ferme

Le projet s'articule de la manière suivante :

- mise à disposition sous la forme d'un DDP de 30 ans (au minimum), inscrit sur la zone couvrant une partie des bâtiments du domaine de Rovéréaz, incluant la maison d'habitation principale et un ou deux ruraux classés, mais excluant en principe les autres ruraux actuellement exploités par le SPADOM ainsi que la petite dépendance dans laquelle logeront les fermiers actuels à leur retraite. La redevance du DDP sera calculée en fonction de la valeur du terrain, valorisé en zone agricole. Il en ira de même

pour la valorisation des bâtiments cédés. Le DDP inclura certaines conditions et contraintes, selon les résultats des études architecturales et patrimoniales en cours ;

- le domaine, hors jardins familiaux et surface du DDP Mercy Ships, sera loué au superficière par le biais d'un bail agricole d'une durée équivalente au DDP. Le bail inclura des servitudes de passage pour maintenir le réseau de cheminements pédestres actuels, voire pour en permettre la réalisation de nouveaux, ainsi que des restrictions quant au type de culture (grandes cultures ou maraîchères) ou la localisation de tunnels afin de respecter la valeur paysagère du lieu. Il inclura également le jardin historique ;
- les ruraux utilisés comme base arrière par le SPADOM ne seraient pas inclus dans le DDP, sauf si les porteurs de projets démontrent qu'ils ont un besoin réel et impératif des bâtiments en question pour leur exploitation.

Le DDP fera l'objet d'un préavis séparé une fois connus les détails du projet sélectionné dans le cadre de l'appel à projet.

6.5 Jardins familiaux

Le Conseil communal a approuvé, le 24 mai 2011, le Plan directeur des jardins familiaux qui prévoit que l'actuel pâturage d'environ 3 ha., situé du côté amont de la route d'Oron, entre l'entrée dans la campagne de Rovéréaz et les bâtiments du domaine, devienne un nouveau site de jardins familiaux en compensation de l'urbanisation de sites existants. L'aménagement de ces nouveaux jardins familiaux nécessite préalablement l'adoption d'un PPA vu que l'exploitation de jardins familiaux, considérée comme un hobby par la législation agricole, n'est pas tolérée en zone intermédiaire ou agricole, dont l'exploitation ne peut être confiée qu'à des agriculteurs professionnels (voir également le chapitre 5.5, Compatibilité avec la révision de la LAT).

L'emplacement des jardins familiaux est encore à préciser dans le cadre de l'étude du futur PPA. Le Plan directeur des jardins familiaux a identifié le terrain au nord de la route d'Oron pour l'implantation des futurs jardins familiaux. Toutefois, l'étude d'AgriDéa a montré qu'en présence de terre glaise sur une grande partie de cette parcelle, il ne serait pas judicieux d'y installer des jardins familiaux. AgriDéa propose de les installer préférentiellement au sud de la route d'Oron, par exemple dans la partie en contre-bas de la route avec peu d'impact sur le paysage. A noter que l'idée est de mettre en place des jardins familiaux « bio » mis à disposition des habitants du quartier, privilégiant des équipements communautaires regroupés plutôt qu'une multiplication de cabanons (à raison d'un par jardin de 150 m²).

6.6 Affectation du sol et PPA

Un plan partiel d'affectation (PPA) devra obligatoirement être adopté pour l'ensemble de la zone : d'une part pour pouvoir mettre en place les jardins familiaux, d'autre part pour sortir la zone des bâtiments des contraintes de la zone agricole et pour passer le reste du domaine de la zone intermédiaire à la zone agricole. La pérennisation des surfaces agricoles permettra d'améliorer le bilan des surfaces d'assolement sur le territoire communal. Il conviendra quoi qu'il arrive d'attendre de connaître les détails du projet sélectionné pour finaliser le PPA. Cela n'empêchera pas le porteur du projet choisi de mettre en place les activités conformes à l'affectation actuelle en zone intermédiaire avant l'adoption définitive du PPA.

Le PPA devra par ailleurs assurer la préservation des qualités paysagères et patrimoniales du site. En effet, les bâtiments situés dans la campagne de Rovéréaz figurent au recensement architectural. La ferme et les bâtiments du rural sont recensés en note *3*. La qualité du programme proposé et du projet seront déterminants pour préavis les modifications admises sur les bâtiments. D'autre part, le jardin est recensé comme jardin historique en note *3*. Bien que le verger ne soit pas recensé, il conviendra de reconnaître et conserver le caractère de l'ensemble constitué par la ferme, son jardin et son verger. Au sud de la route d'Oron, la maison de maître est recensée en note *1* (monument

d'importance nationale), de même que ses abords et l'allée arborisée y conduisant. L'ensemble a été classé monument historique depuis 1995. Dans le cadre du projet, il sera particulièrement important que les usages et activités prévus à proximité de la maison et de l'allée ne portent pas atteinte à la qualité du site et des objets classés. La relation entre les domaines de la ferme (résidence) et la maison de maître (plaisance) est constitutive de la campagne de Rovéréaz. Dans le cadre du projet, il s'agira de veiller à ce que la valeur de site de cet ensemble bâti puisse être préservée, malgré la coupure créée entre ces deux entités par la route d'Oron. Quant à la colline du Grésy, elle se trouve à l'inventaire cantonal des monuments et sites. Les mesures de protection y relatives devront être assurées.

Le projet de PPA devra enfin assurer une accessibilité adéquate au site pour tous les modes de déplacement, en favorisant la mobilité douce à l'intérieur du site et un accès en transports publics. Les besoins en stationnement devront également être examinés selon le projet d'agriculture de proximité qui sera retenu. Le PPA veillera en outre à assurer les continuités des itinéraires et sentiers pédestres en direction des quartiers voisins, ainsi qu'à l'intérieur du domaine, objectif qui pourrait tendre vers un projet de « parc paysager » ouvert au public. Une étude d'intégration paysagère sera menée et intégrée dans l'étude du PPA dans ce but et afin d'évaluer les différents scénarios d'implantation des structures maraîchères et agricoles. Une étude d'amélioration écologique du site sera également menée en préparation du PPA.

7. Planning global des différentes procédures

La planification prévue des actions à entreprendre jusqu'à la pleine réalisation du projet est la suivante :

- d'ici à la fin de l'automne 2014, rédaction du cahier des charges de l'appel à projet par le SPADOM avec validation du jury, définition des conditions-cadre du DDP avec le concours de la Commission immobilière ;
- après l'adoption du rapport-préavis au Conseil communal, communication publique autour du projet d'avenir de Rovéréaz et lancement de l'étape de présélection de l'appel à projet, avec délai de remise des projets pour fin février 2015 ; lancement de la deuxième étape de l'appel à projet, pour remise des business plan détaillé pour fin mai 2015 ;
- fin décembre 2014, le fermier actuel prendra officiellement sa retraite. Pendant cette période de transition, les terres seront confiées à un fermier de la Ville, en attendant l'installation progressive du futur exploitant ;
- fin de l'été 2015, choix du premier prix de l'appel d'offre par le jury, puis dans la foulée, dépôt du préavis « Avenir des domaines agricoles de la Ville de Lausanne », qui élargira la vision à l'avenir de l'ensemble des domaines agricoles sur territoire communal (Rovéréaz, Blécherette, Saugealles). Il inclura notamment le détail du projet sélectionné pour Rovéréaz et le projet d'acte de constitution du DDP ;
- en parallèle, finalisation du projet de PPA selon les détails du projet retenu, pour mise à l'enquête. Dès que celle-ci aura abouti (au plus tôt début 2016), dépôt du préavis pour l'adoption du PPA par le Conseil communal ;
- début 2016, après l'adoption du préavis « Avenir des domaines agricoles... » par le Conseil communal, signature de l'acte constitutif du DDP ; installation de l'exploitant choisi et mise en place progressive des activités compatibles avec l'affectation actuelle ;
- dès que le PPA aura été adopté par le Conseil communal (mi-2016), installation possible, en fonction des besoins, des nouveaux jardins familiaux et développement possible des activités du projet qui nécessitaient l'adoption du PPA pour être mises en œuvre.

Une somme de 25'000 francs est incluse dans le présent préavis pour la préparation, la communication et l'accompagnement de l'appel à projet.

8. Travaux préparatoires de remise à niveau du patrimoine bâti

Au stade d'avancement actuel du projet, certains travaux sont nécessaires pour maintenir et mettre à niveau le patrimoine bâti. L'essentiel des travaux préparatoires touche :

- au renforcement de la structure intérieure du rural ;
- et à la réfection et à l'assainissement de la dépendance habitable derrière la maison d'habitation.

8.1 Renforcement de la structure intérieure du rural

Ces dernières années, le mur d'enceinte situé au Nord-Est du rural N° ECA 7107 a commencé de montrer de plus en plus de signes d'instabilité, avec un fort délitage des joints et un déchaussement des moellons dans sa partie inférieure. Comme des éléments de soutien du pont grange supérieur sont encastrés dans ce mur, des rondins de bois de gros diamètre ont été mis en place à titre provisoire pour sécuriser la situation et une offre pour l'assainissement et le renforcement de ce mur a été demandée à un bureau d'ingénieurs. Ce bureau a préconisé, dans un rapport de juin 2013, l'exécution d'un mur de soutènement en béton armé en forme de « L » qui viendrait s'adosser au mur d'enceinte. Simultanément à ces travaux, il est encore nécessaire de sécuriser, par la pose d'une petite structure d'appoint, la dalle située au-dessus de l'ancienne écurie dans le rural N° ECA 7109a.

Sachant que la Ville propriétaire se doit de remettre en DDP des bâtiments dont la stabilité est à tout le moins assurée, il est nécessaire de réaliser ces travaux de renforcement avant l'inscription du DDP. Ces travaux seront effectués après obtention des conclusions de l'étude EPIQR sur l'état global du bâtiment, et feront l'objet d'annonce et de demande d'autorisation en application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) ainsi que d'une validation préalable par la déléguée au patrimoine, en application de la LPNMS pour un bâtiment en note *3*.

8.2 Réfection et assainissement de la dépendance habitable de la ferme

Ce bâtiment, N° ECA 7106, a été construit en 1971 par les anciens propriétaires du domaine. Totalisant une surface de plancher de 65 m², elle se compose d'un grand garage et du local de chauffage au rez de chaussée, d'un appartement avec un petit hall, 2 chambres, un « grand » salon, une salle de bain et une cuisine fermée au 1^{er} étage et d'un galetas froid mansardé, accessible par un trappon, qui couvre toute la surface de la maison au-dessus de l'appartement. Encore équipée de la chaudière à mazout des radiateurs d'origine, construite de manière simple et selon les normes de l'époque, cette bâtisse n'est pas du tout isolée et consomme actuellement près de 4'000 l de mazout par an.

La chaudière étant en fin de vie, il est légalement impératif d'isoler l'espace qui doit être chauffé pour pouvoir disposer de l'autorisation de changer de chauffage. A cette fin, la dalle entre l'appartement et le garage sera isolée depuis le garage et celle entre l'appartement et le galetas, depuis le galetas. Pour garantir une meilleure isolation thermique, il est aussi prévu de changer toutes les fenêtres de l'appartement.

Pour ce qui est du chauffage, les moyens de production de chaleur seront optimisés, en lien avec la maison principale.

Tous ces travaux devraient être réalisés d'ici à mi-2015 pour permettre d'accueillir les fermiers actuels.

8.3 Coût des travaux préparatoires par ouvrage

Les prix figurant ci-dessous sont fondés sur la base de soumissions rentrées en 2014 pour ce qui concerne les travaux relatifs à la dépendance et en 2013 pour les travaux de réfection de la structure intérieure du rural. Un peu moins de 10% des coûts totaux

(30'000 francs) sont inclus pour divers et imprévus (notamment si des travaux de maintien du patrimoine bâti supplémentaires devaient être nécessaires suite aux résultats de l'étude EPIQR).

Il est prévu de financer ces travaux par le Fonds du développement durable (FDD) selon les explications fournies au chapitre 11 ci-après.

Désignation des travaux	Montant des travaux en CHF	Financés par
Travaux de réfection de la structure intérieure du rural	130'000.00	FDD
Réfection et assainissement de la dépendance habitable de la ferme	150'000.00	FDD
Accompagnement de l'appel à projet	25'000.00	FDD
Divers et imprévus	30'000.00	FDD
Total TTC du crédit demandé	335'000.00	FDD

Les autres charges d'entretien courant assumées en tant que propriétaire seront prises en charge sur les budgets annuels de la Ville pour ce qui est de la dépendance habitable de la ferme, qui ne sera pas partie du DDP. Dans le futur, les travaux de remise en état des bâtiments mis en DDP seront assumés par les futurs exploitants.

9. Réponse à la motion Ostermann

9.1 Rappel de la motion

Déposée le 24 mai 2011 par Monsieur Roland Ostermann et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport par le Conseil communal le 24 avril 2012, la motion « Quel avenir pour le domaine de Rovéréaz ? » demande à la Municipalité « de recenser les avenir envisageables pour le domaine agricole de Rovéréaz et d'appeler le Conseil communal à se prononcer sur le devenir de ce domaine ». Monsieur Ostermann avait déposé cette motion en prolongation de l'acceptation par le Conseil communal au début 2011 du Plan directeur des jardins familiaux qui mettait en évidence l'intention de la Municipalité d'implanter des jardins familiaux sur une partie du domaine de Rovéréaz. Il concluait sa motion en demandant à la Municipalité « de présenter au Conseil communal un spectre de possibilités sur lesquelles il puisse se prononcer ».

9.2 Réponse de la Municipalité

Lors des débats de la Commission précitée puis lors de la séance du Conseil communal qui a traité de la motion de Monsieur Ostermann, la Municipalité avait déjà évoqué l'objectif de faire du domaine de Rovéréaz un emblème de l'agriculture de proximité. Depuis 2012, cet objectif annoncé s'est transformé en un vrai projet d'avenir pour toute la campagne de Rovéréaz. Ce projet d'avenir, tel que présenté plus haut, est toujours résolument orienté vers une agriculture de proximité, à laquelle il a été décidé d'ajouter encore le qualificatif de « biologique » pour marquer de manière forte l'intérêt public de la Ville de préserver et de valoriser, pour une génération au moins, les richesses naturelles, paysagères, agricoles et patrimoniales de la campagne de Rovéréaz. Par le présent préavis la Municipalité donne la possibilité au Conseil communal de se prononcer en amont des procédures formelles (DDP ; PPA) concernant l'avenir du domaine de Rovéréaz.

Par ailleurs, il faut savoir que les conclusions des études de faisabilité confiées à Agridea et à EstimaPro ont notamment confirmé ce qui était pressenti, à savoir « que le fait que la majorité des terres soit séparée des ruraux par la route d'Oron est un obstacle majeur à la garde d'un important troupeau bovin, notamment laitier ». Pour ce qui est de la qualité des étables, les experts précisent que « les normes de détention des animaux évoluent régulièrement et remettent de plus en plus en question les étables de conception ancienne, dont l'adaptation aux nouvelles normes n'est souvent pas judicieuse ». Si l'on ajoute à ces considérations, les grandes orientations de la Politique fédérale agricole 2014-2017 qui visent à promouvoir des structures de domaine de plus en plus grandes, la Municipalité a

renoncé à présenter au Conseil communal une alternative s'apparentant à un mode d'exploitation de Rovéréaz (production laitière et cultures fourragères) identique à celui de ces dernières décennies, sachant pertinemment, études à l'appui, que ce mode d'exploitation n'assurerait aucune viabilité au domaine, ni ne permettrait à une famille de fermier de vivre de son labeur. Il y a également un avantage économique au projet : si la Ville décidait de reconduire un bail à ferme « traditionnel » à Rovéréaz, avec un nouveau fermier, elle serait alors obligée d'investir, pratiquement à perte vu ce qui précède, dans la mise en conformité des ruraux pour l'accueil de vaches.

Pour le surplus, les études en cours dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, qui montrent clairement que la Ville n'a pas besoin d'urbaniser une partie de Rovéréaz pour satisfaire ses besoins de développement, ont également conforté la Municipalité dans son choix de ne pas présenter un projet alternatif « mixte », qui partitionnerait Rovéréaz entre terres agricoles et terres affectées à la construction.

C'est pour toutes ces raisons que la Municipalité présente au Conseil communal, en réponse à la motion de Monsieur Ostermann, un projet unique novateur d'agriculture biologique de proximité. Ce projet agricole et multifonctionnel, concrètement au service de la collectivité publique pour une génération au moins, avec des objectifs de production de nourriture saine, de préservation et de valorisation de l'environnement et du patrimoine, devrait permettre de perpétuer le site de Rovéréaz dans son rôle historique de Campagne lausannoise emblématique.

10. Conformité au développement durable

En considérant globalement le projet d'avenir de Rovéréaz selon les trois critères « traditionnels » du développement durable, à savoir l'économique, respectivement l'environnemental et le social, on peut mettre en avant les éléments ci-dessous.

10.1 Sous l'angle de l'impact économique du projet

L'élément le plus important tient à la production d'au moins 30 tonnes par an de fruits et légumes biologiques, à laquelle s'ajoutera encore quelques tonnes de farines et d'huiles provenant des grandes cultures intercalaires aux terres maraîchères, production qui pourra être majoritairement destinée directement aux structures de la restauration collective lausannoise, c'est-à-dire en « circuit court » sans passer par les canaux habituels de la grande distribution. Cette production d'aliments frais, de saison et de proximité devrait permettre de satisfaire, au meilleur prix, une partie significative des objectifs du préavis municipal N° 2014/36 « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale... » soumis au Conseil communal, simultanément au présent préavis. D'autre part et comme décrit plus haut, ce projet est vraisemblablement le seul, de type agricole, qui assure une viabilité économique à l'exploitant, ou au groupe d'exploitant, qui sera choisi pour exploiter Rovéréaz.

Pour ce qui concerne les travaux de remise à niveau et d'assainissement de la dépendance habitable de la ferme, ils diminueront singulièrement les charges de chauffage de cette bâtisse, ce qui permettra d'ajuster, dans la mesure du possible, le loyer futur de cette bâtisse.

10.2 Sous l'angle de l'impact environnemental du projet

L'élément déterminant est le choix fait par la Municipalité d'imposer que toute la campagne de Rovéréaz soit dorénavant exploitée en culture biologique, y compris l'exploitation « potagère » des nouveaux jardins familiaux. De plus, un accent particulier sera mis sur le respect des qualités naturelles et paysagères de Rovéréaz, ainsi que sur la préservation de sites protégés, comme la colline du Grésy ou le jardin historique près de la ferme. De plus et sans avoir besoin de calculer précisément l'empreinte écologique du projet, on sait que l'environnement est gagnant lorsque des denrées alimentaires, qui plus est biologique, sont produites à quelques kilomètres de leur lieu de consommation. Et pour ce qui est des travaux préparatoires prévus, passer dans la dépendance habitable de la

ferme d'un vieux chauffage à mazout à un chauffage à bois moderne représente un indéniable avantage pour l'environnement.

10.3 Sous l'angle social

Le projet devrait avoir un impact important sur la population en permettant de mettre en évidence une action concrète, et « goûteuse », de la collectivité publique autour de la notion de « souveraineté alimentaire » qui peut parfois paraître abstraite. Et comme le public pourra continuer de se promener dans la campagne de Rovéréaz, qu'il pourrait potentiellement disposer, selon le projet retenu, d'un nouveau marché à la ferme, que des enfants de tous âges seront accueillis pour une sensibilisation à la terre et à la production alimentaire indigène, qu'à terme des citoyens pourront venir cultiver de nouveaux jardins familiaux, voire participer aux travaux du domaine, le projet aura également une vocation sociale de création de lien. Pour finir sur ce point, il peut être intéressant de relever la résurgence, dans le projet présenté, de quelques volets marquants de l'histoire de Rovéréaz. On pense notamment à la production maraîchère, déjà pratiquée pendant les périodes de guerres, au marché à la ferme et l'accueil du public. Le présent projet devrait ainsi être l'occasion de « retrecoter » le fil entre le passé et l'avenir de Rovéréaz pour rappeler aux Lausannois, si besoin était, que Lausanne a toujours cultivé un lien ville-campagne fort.

10.4 Sous l'angle de la durabilité globale du projet

Il convient encore de remarquer son caractère novateur, en tous cas à l'échelle du canton, et le fait qu'il représente un engagement de la Ville pour une génération au moins. Pour faire vivre ce projet et le développer, il est prévu de mettre en place, au fur et à mesure de son avancement, une large communication auprès du public et aussi, bien sûr, plus directement auprès des usagers des cantines publiques et des professionnels qui y travaillent.

11. Incidences financières

11.1 Conformité des financements

Pour ce qui est des investissements prévus à ce stade du projet, soit un montant de 335'000 francs TTC pour financer les travaux préparatoires de remise à niveau du patrimoine bâti à réaliser impérativement pour permettre la mise en œuvre du projet, ils sont tout à fait conformes, sur la base de l'argumentation ci-dessus, à l'article 1, alinéa A, lettre c, du règlement du Fonds du développement durable (FDD) qui stipule que le Fonds peut financer des mesures visant à permettre le maintien d'espaces agricoles sur le territoire lausannois et à rénover des fermes appartenant à la Ville.

11.2 Conséquences sur le budget d'investissement

Au niveau du Plan des investissements (PI), il apparaît un montant total de 2'500'000 francs pour Rovéréaz, à dépenser de 2015 à 2017, entièrement compensé par un prélèvement sur le FDD. Dans le cadre de ce préavis, à ce stade de la procédure, seul un crédit de 335'000 francs est sollicité pour les travaux préparatoires de remise en état du patrimoine bâti, nécessaires pour permettre un futur projet qui s'inscrit parfaitement dans les critères liés au développement durable. Pour les montants restants sur l'enveloppe prévue par le PI, la Municipalité évaluera au moment de la mise en place du projet si d'autres montants doivent ou non être sollicités auprès du Conseil communal.

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	335	-	-	335
Recettes d'investissements provenant du FDD	-335	-	-	-335
Total net	0	-	-	0

11.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

A ce stade, nous ne connaissons pas encore les conséquences financières exactes, qui résulteront notamment des négociations du DDP et du bail à ferme, le bilan de la situation actuelle étant neutre pour la ville. Une analyse globale des flux en présence peut cependant déjà être menée à ce stade, indiquant que grâce aux revenus futurs supplémentaires (valeur des bâtiments cédés, redevance annuelle du DDP, loyer pour la mise à disposition de la petite villa à la famille du fermier à la retraite, loyer pour la mise à disposition des terrains pour les nouveaux jardins familiaux), le bilan devrait rester neutre, voire être légèrement bénéficiaire. Le présent préavis ne développe pas en tant que tel d'incidence financière sur le budget de fonctionnement de la Ville.

12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/37 de la Municipalité, du 3 juillet 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les intentions de la Municipalité quant à l'avenir du domaine de Rovéréaz tel que décrit dans le présent préavis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 335'000 francs pour financer les travaux préparatoires et nécessaires à la mise à niveau du patrimoine bâti de la ferme de Rovéréaz ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de 335'000 francs, et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sur chiffre 1 ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe : plan du domaine de Rovéréaz

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Guy Gaudard (PLR), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Laurianne Bovet (La Gauche), Jean-Marie Chautems (Soc.), Séverine Evéquo (Les Verts), Gianfranco Gazzola (Soc.), Jean-Pascal Gendre (PLR), Manuela Marti (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur

Président : M. Guy GAUDARD, PLR

Membres : M. Eddy ANSERMET, PLR, M. Jean-Pascal GENDRE, PLR, M. Gianfranco GAZZOLA, Soc. (remplace M. Romain Felli), M. Jean-Marie CHAUTEMS, Soc., Mme Manuela MARTI, Soc., M. Roland OSTERMANN, Les Verts, Mme Séverine EVEQUOZ, Les Verts (remplace Mme Sophie Michaud Gigon), Mme Laurianne BOVET, La Gauche.

Représentants de l'administration : Mme Florence GERMOND, Directrice des Finances et du Patrimoine Vert, Mme Joanne BOURGEOIS, Secrétaire générale – Finances et Patrimoine Vert, M. Roland SCHMIDT, Responsable domaines - Service des Parcs et Domaines, M. André BAILLOT, Chef du service d'urbanisme – Direction des travaux

Lieu : Route d'Oron 127, 1010 Lausanne

Date : 25 septembre 2014

Horaire : de 09.00 h à 11.00 h

Ce préavis expose les intentions municipales sur l'avenir du domaine de Rovéréaz, répond à la motion de M. Roland Ostermann et vise à obtenir un crédit d'investissement de 335'000.- pour rénover une portion du bâti de la ferme.

Une visite a précédé la séance de travail et permis aux commissaires qui le souhaitent de parcourir une partie du domaine que la Ville a acquis en 1988 pour env. 35 millions. La valeur foncière actuelle des 31,1 ha de prés-champs ainsi que des 18,8 ha de forêt n'a pas été communiquée à la commission malgré la demande d'un commissaire.

Un des objectifs de ce « préavis d'intention », qualifié ainsi par la Directrice, est d'assoler entièrement les surfaces de la zone intermédiaire du domaine afin d'y développer, pour une génération au moins, une agriculture biologique de proximité ainsi qu'une zone de délasserment et de ressourcement pour la population lausannoise. Les aspects paysagers du site sont soulignés dans cette démarche qui verra un réel potentiel de revenu foncier être exclu de la politique financière actuelle de la Ville. Cette dernière, n'entendant pas privilégier une quelconque mixité immobilière et agricole sur la campagne de Rovéréaz, se prive volontairement de rentrées fiscales qui seraient pourtant bienvenues en regard du déficit communal actuel.

Certains commissaires soutiennent avec enthousiasme la vision fixée par la Ville, à 30 ans au moins, pour l'exploitation du domaine de Rovéréaz. Un autre s'étonne, à lecture du rapport d'Agridea distribué lors de la séance, que la dite exploitation soit viable... Il relève, dans son argumentation, qu'Agridea estime le revenu annuel de l'exploitant à 70'000.- pour 2'900 heures de labeur. La directrice lui répond qu'il appartiendra à ce dernier de développer des activités complémentaires à celles agricoles ou maraîchères afin de produire un revenu supplémentaire. Il peut s'agir, par exemple, de l'accueil de classes et du public, de la vente directe, etc. Le commissaire ne se satisfait pas de la réponse et proposera un amendement à la conclusion 1 afin que la viabilité du projet soit incluse dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres qui sera lancé après l'adoption du rapport-préavis par le Conseil communal.

La mise à disposition d'une partie du domaine de Rovéréaz se fera par la constitution d'un DDP de 30 ans au minimum. Certains bâtiments seront réservés au SPADOM et ne seront pas inclus dans le DDP. La redevance sera calculée une fois connus les détails du projet sélectionné.

L'ensemble, comprenant la maison de maître du domaine, a été transféré en 1994 à l'Association Jeunesse en Mission, Mercy Ships, via un DDP d'une durée de 80 ans (montant annuel de la redevance du DDP : 37'500.-). Classé monument historique depuis 1995, ce bâtiment ne fait pas partie de la commercialisation du site telle que proposée dans ce préavis. Il faut souligner également que la colline du Grésy figure à l'inventaire cantonal des sites protégés.

La production laitière ayant cessé fin 2012, un commissaire se demande s'il ne serait pas judicieux de confier au futur exploitant de Rovéréaz quelques parcelles agricoles du côté des Râpes. Il estime que cela renforcerait le caractère patrimonial et intégré du domaine dans la ville, bétail laitier inclus. La Directrice lui répond que les contraintes pour la détention du bétail sont importantes et que la route d'Oron coupe le domaine en deux.

Certains commissaires regrettent que les jardins familiaux soient intégrés au préavis; ceci est en contradiction avec la décision du Conseil communal qui a accepté le 24 mai 2011 le Plan directeur de ces surfaces. Pour mémoire, 3 ha situés du côté amont de la route d'Oron leur sont réservés (mais il est envisagé d'utiliser éventuellement un autre emplacement sur le domaine). La Directrice annonce qu'il ne s'agira de toute façon pas de jardins familiaux classiques avec cabanons mais plutôt de jardins de type plantage. Elle précise qu'un second préavis sera soumis au Conseil quant à l'affectation des terrains de Rovéréaz, notamment de ceux concernant les jardins familiaux.

L'idée de faire à Rovéréaz un domaine maraîcher du futur est intégré aux discussions. La Directrice précise qu'il s'agit d'étudier un projet viable et productif qui permettrait la distribution d'aliments bio, frais, de saison et de proximité, dans les cantines de la Ville. Les restaurateurs des CVE (centres de vie enfantine) devraient se fournir par ce canal, quitte à ce que la Ville les subventionne pour compenser la différence de prix des grossistes habituels. Le soussigné est pour le moins dubitatif face à une telle argumentation et l'est également face au refus de la Directrice de présenter à la Commission le Plan directeur des surfaces d'assolement adopté en 2009 par la Municipalité.

L'aspect financier du préavis est discuté. Il en ressort que les 335'000.- du crédit d'investissement demandés serviront à mettre à niveau le patrimoine bâti. L'essentiel des travaux préparatoires concernera le renforcement de la structure intérieure du rural ainsi que la réfection et l'assainissement de la dépendance habitable. Cette dernière sera louée à l'agriculteur actuel du site, M. Jean-Luc Chollet, qui arrive à la retraite en fin d'année; elle se situe derrière la maison d'habitation.

La réponse à la motion de M. Roland Ostermann ne convainc pas son auteur. Il regrette que son objectif quant à l'avenir de Rovéréaz n'ait pas été pris en compte, notamment que l'implantation des jardins familiaux soit une donnée intangible, et déplore qu'un spectre de possibilités n'ait été présenté au Conseil. Il argumente également que son initiative a été déposée au moment où se posait la question d'implanter ces jardins sur le site. Il précise qu'il aurait souhaité que le préavis offre aussi la possibilité de maintenir une exploitation traditionnelle avec du bétail pour une production laitière. Il salue le recensement utile des qualités du site et la préservation de la colline du Grésy.

Détermination de la commission

La Commission passe au vote des conclusions après le dépôt de deux amendements à la conclusion 1.

Amendement 1 : « Dans le cadre des DDP qui seront présentés à futur, les conditions de viabilité du projet seront clairement explicitées ». 5 oui, 4 non.

Amendement 2 : « de prendre acte, en les approuvant, des intentions de la Municipalité quant à l'avenir de Rovéréaz, tel que décrit dans le présent préavis ». Oui à l'unanimité.

- 1) Conclusion 1 doublement amendée : 8 oui, 1 non
- 2) Conclusion 2 : oui à l'unanimité
- 3) Conclusion 3 : 8 oui, 1 abstention
- 4) Conclusion 4 : 8 oui, 1 non

Discussion

M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur : – Lors des travaux de commission, j'avais demandé à la directrice qu'elle fournisse au Conseil communal le Plan directeur en matière de surfaces d'assolement, qui a été décidé par la Municipalité et adopté en décembre 2009. Je réitère ma demande ce soir. Autrement, je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – Nous parlons à ce stade d'un préavis d'intention, dont la viabilité n'est pas totalement garantie. Mais il s'agit d'un projet passionnant, unique, qui regarde vers l'avenir. Maintenir la vocation de ce site favorisera la production biologique de fruits et légumes. Ce qui est très intéressant aussi, c'est d'associer les cantines scolaires de la Ville avec des débouchés directs en faveur des Lausannois, ce qui intégrera également un volet à vocation pédagogique. Pour les jardins familiaux privilégiant des équipements communautaires regroupés, le Plan directeur a été accepté par ce Conseil le 24 mai 2011. Enfin, des demandes d'aides financières cantonales et fédérales ne sont pas exclues. Mon parti soutiendra ce préavis d'intention avec enthousiasme.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Les Verts soutiennent l'idée d'une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Demain, nous l'espérons, des légumes biologiques seront produits à Rovéréaz dans un cadre paysager d'exception. Les Lausannois viendront prendre un bol d'air et contempler, tout comme aujourd'hui, les dégagements sur le grand paysage, les Alpes et le Léman. Au sein d'un système de prairies, de champs et de bocages, la valeur historique, mais aussi biologique seront valorisées pour les trente prochaines années et s'intégreront au principe de souveraineté alimentaire.

Une production biologique et locale ne peut être que soutenue par les Verts, parce qu'elle est vaste et située dans une zone compacte du PALM. Le domaine de Rovéréaz est identifié comme un véritable enjeu du projet d'agglomération. Si le domaine est un support pour l'agriculture de proximité, il représente aussi un lieu de rencontres pour les habitants. Multifonctionnel, le domaine accueillera espaces agricoles, forestiers, espaces de détente et de sensibilisation. Le site permettra de maintenir durablement les surfaces d'assolement, tout en affectant certaines zones à bâtir, à savoir le bâti et les jardins familiaux. Cela est compatible avec les exigences transitoires de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire, et permet ainsi à la Ville d'aller de l'avant dans le projet. Celui-ci s'intégrera avec finesse au futur Plan directeur communal et tiendra compte du réseau écologique, ce qui est cher aux Verts.

Les Verts sont ravis d'observer que le projet répond très bien aux valeurs qui leur sont chères : souveraineté alimentaire, agriculture biologique et locale, cadre de vie agréable et biodiversité préservée. Ce préavis est un préavis d'intention : il propose un appel à projets, qui permettra de sélectionner le ou les exploitants qui pratiqueront le maraîchage et d'autres activités.

Devant assurer la viabilité économique du projet, le modèle d'exploitation n'est, pour l'heure, pas arrêté. Sur ce point, la commission a exigé de recevoir des détails nécessaires lors du préavis qui concernera l'élaboration du droit distinct et permanent de superficie. Elle a donc déposé un amendement. Un plan partiel d'affectation sera élaboré. Le préavis sur lequel nous prenons position ce soir décrit fort bien l'ensemble des paramètres à y intégrer.

Concernant les jardins familiaux, les Verts pensent que la forme traditionnelle est une voie, mais ils préféreraient largement l'installation de plantages. Néanmoins, cela ne remet pas en question le soutien des Verts au préavis, qui est, par ailleurs, excellent. Aussi, les Verts vous encouragent à approuver ce préavis d'intention, qui donne de bonnes réponses à de bonnes questions.

Un feu vert du Conseil permettra à la Municipalité et à son administration d'engager les prochaines étapes, à savoir l'appel à projets, le choix du ou des exploitants, le projet de Plan partiel d'affectation et le projet de Droit distinct et permanent. Un feu vert permettra de terminer les études en cours et de mettre en œuvre les travaux de rénovation nécessaires à la structure interne du rural et de la dépendance. Vous l'avez compris, nous soutenons le préavis.

Je ne peux quitter la tribune sans vous faire part de mon étonnement quant au contenu du rapport de commission. Ce rapport nous présente l'avis peu favorable du rapporteur plutôt que le réel esprit constructif qui a régné lors de la commission. Bien que ce document ne soit pas de nature à remettre en cause le préavis, je tenais malgré tout à le souligner.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je m'exprime au nom d'une collègue, M^{me} Laurianne Bovet, qui ne peut pas être présente ce soir et qui m'a transmis son texte ; quand je dirai « je », ce sera « elle » ; je vais tâcher de traduire son texte. Je ferai plus court et je tronquerai un peu le texte, parce beaucoup de choses ont été dites.

D'abord, une petite remarque : la demande de M. Gaudard concernant les surfaces d'assolement me fait frémir. Je me souviens de séances concernant des constructions du côté de la Blécherette et de l'aéroport, du côté de l'ECA, qui ont été assez houleuses avec M. Français, où un conseiller communal Vert demandait justement le détail de ces surfaces d'assolement. Peut-être les aurez-vous aujourd'hui – qui sait, nous verrons bien.

Je déclare les intérêts de ma collègue : elle est membre des jardins du Flon, qui est une association d'agriculteurs contractuels de proximité. C'est d'ailleurs un des aspects qui retient son attention dans le préavis 2014/37. Avec ce préavis, la Ville met plusieurs cordes à son arc, car la réaffectation du domaine de Rovéréaz va pleinement dans le sens d'une agriculture de proximité pour les habitants du quartier, mais aussi pour l'ensemble des habitants de Lausanne, pour les enfants dans les garderies, les APEMS et les cantines de la Ville, puisque, dans le cahier des charges du futur exploitant des lieux figurera la mission de livrer de la nourriture bio et de proximité dans les cantines scolaires ; on en reparlera dans un prochain préavis, qui sera présenté au Conseil en début de l'année prochaine, je suppose.

Le groupe La Gauche soutient ce préavis, qui oriente aussi la réflexion sur la souveraineté alimentaire, qui est un concept dont on ne peut pas se passer à l'heure actuelle, et qui fait ainsi le lien entre l'agriculture et l'alimentation. Par ce préavis, notre Ville relève que l'agriculture est une affaire qui concerne tout le monde, aussi bien les agriculteurs que les mangeurs, et il s'inscrit doublement dans cet engagement.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La présente motion a été déposée lors du débat sur les plantages et les jardins familiaux. La Municipalité évoquait alors son intention de placer des jardins familiaux sur une partie du domaine agricole de Rovéréaz. A mes yeux, cela anticipait sur l'étude à faire sur l'avenir de ce domaine. Le morceler au préalable ne pouvait ensuite qu'accréditer l'idée qu'il était devenu trop petit pour une exploitation traditionnelle. C'est la rengaine qu'on entend systématiquement lorsque l'exploitant d'un domaine cesse son activité et qu'elle n'est pas reprise par un membre de sa famille qui a un autre regard sur le domaine.

Or une collectivité publique a d'autres moyens à disposition qu'un particulier pour pérenniser une activité agricole. La motion demandait donc à la Municipalité de faire le recensement des solutions envisageables pour Rovéréaz et de dresser un inventaire des possibilités sur lesquelles le Conseil serait appelé à se prononcer. Lors de son dépôt, la motion a valu une volée de bois vert à son auteur de la part de M^{me} la municipale Zamora en charge alors du domaine de Rovéréaz. Quelques extraits : « Malheureusement, ce que dit M. O [nom connu de l'orateur] s'est déjà produit. La Municipalité a fait un choix. Elle l'a fait en connaissance de cause. Elle a fait adopter par le Conseil le Plan directeur des jardins familiaux. Une partie du domaine de Rovéréaz sera attribuée aux jardins familiaux. Pour une autre partie des terres, des accords ont déjà été passés entre des fermiers et la Municipalité. Concrètement, les vaches de M. C [nom également connu de l'orateur] rejoindront cet automne le domaine des Cases d'un autre de nos fermiers. M. C. ne gardera que des génisses, puis il n'aura plus de bétail en exploitation. Des accords ont également été passés avec le fermier actuel pour assurer son avenir au moment où il arrivera à la retraite, dans quelques années. C'est une bonne solution. » Bref, circulez, il n'y a rien à dire !

La commission chargée de l'examen préalable de la motion, à la demande de la Municipalité, a accepté le point de vue de son auteur, à savoir qu'un éventail de possibilités devait être envisagé et proposé, ceci avec l'agrément de la nouvelle municipale en charge du dossier, qui se déclara ouverte à la réflexion. A l'unanimité, le Conseil a envoyé la motion à la Municipalité.

Annoncé pour juin 2013, le préavis nous est parvenu une année plus tard et doit être traité en urgence. Il présente une solution étayée, avec possibilité de quelques aménagements, mais, à mon sens, il contourne la volonté du Conseil de voir analysées d'autres possibilités qui lui offriraient un choix. Par exemple, à quelles conditions pourrait-on envisager le maintien d'un domaine traditionnel ? Serait-il possible d'adjoindre au domaine l'exploitation d'autres terres voisines ? Quels seraient les coûts réels d'un aménagement ? Un exemple concret : il est affirmé que les vaches n'ont plus leur place à Rovéréaz en raison de leur obligation de traverser la route. La mode étant aux tunnels, j'ai demandé si l'on avait envisagé d'en créer un pour les faire passer sous la route, cette route étant surélevée. Réponse : cela coûterait des millions.

J'avoue m'être demandé si M. le syndic donnait des cours à ses collègues sur la façon d'écarter des suggestions. Un ingénieur m'a fourni une estimation : 440 000 francs pour une largeur de route de 15 mètres, ce qui est largement compté, puisqu'à l'endroit de l'arrêt de bus, la route mesure 13,45 m et qu'à côté, à l'endroit le plus favorable, elle ne mesure que 9,15 m – j'ai été faire la mesure. Ce dernier choix serait donc moins coûteux. De toute façon, on reste dans les limites d'investissement que le Fonds pour le développement durable serait heureux de consentir, avec raison. Voilà un exemple de ce qui aurait dû apparaître comme une option dans le préavis, ce d'autant plus que la Municipalité devait aborder un postulat de M^{me} Ruiz demandant que la Ville soutienne la production locale de lait.

Encore une remarque désabusée : quand un rapport comme celui cité dans le préavis existe, pourquoi n'est-il adressé aux membres de la commission qu'après qu'elle a siégé ? En résumé, là où le Conseil souhaitait obtenir une palette de solutions, on nous propose un projet fouillé, mais fondé sur l'accaparement d'une partie du terrain par des jardins familiaux, ce qui, évidemment, restreint la marge de manœuvre et fausse l'étude. Pourtant, selon le propos tenu par le directeur des Travaux lors du débat sur les jardins familiaux et potagers, les lieux mentionnés pour leur implantation n'étaient qu'une piste.

La Municipalité a fait un travail important et présente un projet structuré, mais cela ne correspond pas à l'objectif de la motion, qui était de pouvoir évaluer des solutions. Il met fin à un type d'exploitation agricole dont on déplore par ailleurs la disparition. Le projet présenté aurait toute sa valeur s'il était créé ailleurs pour lui-même et non comme une solution de remplacement.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – En préambule, à monsieur O. : si vos collègues de parti veulent nous faire manger plus de légumes, on aura forcément un peu moins de vaches dans les domaines agricoles. Mais, c'est surtout par rapport à la demande de M. Gaudard sur les surfaces d'assolement que je déclare les intérêts de mon employeur, le Service du développement territorial.

Beaucoup de communes élaborent des stratégies en matière de surfaces d'assolement. Il faut savoir que cela implique de désigner des parcelles qui doivent être déclassées de zone à bâtir en zone agricole pour pouvoir maintenir le quota de surfaces d'assolement cantonal et des surfaces qui sont pérennisées, c'est-à-dire que ce sont des zones intermédiaires qui passent en zone agricole. J'espère bien que la Municipalité ne va pas divulguer ce document, car c'est le plus sûr moyen de faire échouer cette stratégie. Je soutiens donc la Municipalité dans sa culture du secret dans ce domaine.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Comme cela a été dit lors des deux séances de commission, c'est un document stratégique qui est à disposition de la Municipalité et des Autorités. Il est consultable par les conseillers communaux ; nous avons remis ce

document lors des séances de commission et nous les avons récupérés après. Ce sont des documents confidentiels, mais qui sont consultables par les conseillers communaux lorsqu'il y a une séance, voire quand il y a demande spécifique. Voilà, nous n'avons « rien à cacher » mais ce sont des données confidentielles.

Par contre, par deux fois déjà, vous avez accepté la mise en œuvre de ce plan stratégique, puisque deux préavis ont été proposés au Conseil dans le cadre des surfaces d'assolement, et nous avons pu vous donner des renseignements complémentaires à ces légitimes questions.

M^{me} Florence Germond, municipal, Finances et patrimoine vert : – Aujourd'hui, nous dessinons les grandes lignes de l'avenir de Rovéréaz par le préavis d'intention qui vous est présenté par la Municipalité.

M. Ostermann regrette qu'il n'y ait pas de petites croix pour cocher les différentes solutions, mais il n'en demeure pas moins que ce préavis est bien un préavis d'intention. On ne vient pas ici, devant ce Conseil, vous faire voter le plan d'affectation ou le droit de superficie, mais bien prendre la température concernant vos intentions sur le domaine de Rovéréaz.

Le domaine de Rovéréaz est un lieu très important. Il fait partie intégrante du patrimoine des Lausannois et des Lausannoises depuis 1986, suite au rachat de ce domaine par la Ville. Le domaine de Rovéréaz, c'est 35 hectares, un écrin naturel agricole entouré de forêts que vous connaissez toutes et tous. Avec Sauvabelin, c'est le plus grand espace non construit d'un seul tenant sur le territoire lausannois urbain, donc hors zone foraine. Le domaine de Rovéréaz est exploité depuis plusieurs générations par la famille Chollet – on le sait toutes et tous ici et la Municipalité l'a écrit dans le rapport-préavis. La population lausannoise et les écoliers de cette ville ont pu bénéficier, pendant vingt-cinq ans, de l'accueil efficace et enthousiaste de la famille Chollet et de M^{me} Chollet.

Aujourd'hui, la Municipalité vous propose une démarche qui s'inscrit dans la continuité, qui s'inscrit dans l'esprit des lieux de Rovéréaz, qui s'appuie sur l'héritage laissé par les fermiers actuels notamment. Donc, vous l'avez compris, la Municipalité tient à maintenir la vocation agricole de ce site – c'est bien là le cœur du projet qui vous est présenté. En ce sens, la Municipalité est convaincue de répondre, en tout cas en partie, à la motion Ostermann.

La Municipalité n'a pas souhaité urbaniser ce site. De toute façon, les différentes contraintes légales fédérales, cantonales et communales ne permettent pas d'envisager cette hypothèse, mais il y a là une convergence d'intérêts entre les intentions municipales et ce Conseil, à avoir entendu les interventions précédentes, pour garder cet écrin de verdure, ce domaine agricole proche de la ville.

Pour répondre maintenant aux questions de M. Ostermann sur la production laitière, si c'est bien de cela qu'il s'agit, de maintenir une production laitière de type traditionnel, qui s'inscrit dans le sens de la politique fédérale, c'est vrai que c'est une solution qui ne vous est pas proposée. La Municipalité vous propose un projet d'agriculture maraîchère de proximité. En effet, dans le contexte actuel, ce sont les enjeux généraux de la population mondiale. A l'heure où l'on parle presque tous les jours de la problématique de la malbouffe, de l'obésité, les enjeux qui sont souvent relevés dans ce Conseil autour de la nourriture saine et avec des fruits et des légumes qui sont dans les assiettes de nos enfants, il nous semblait essentiel et important de venir aussi, avec ces 900 hectares de terres agricoles que la Ville possède, avec un projet qui répond à cette problématique d'avoir une alimentation saine, avec des fruits et des légumes.

Il faut savoir que les deux ensemble, ce n'est pas possible. Aujourd'hui, on favorise la production laitière dans l'ensemble de nos domaines agricoles. Une des variantes évoquées par M. Ostermann est d'ajouter de nouvelles terres au domaine de Rovéréaz, par exemple, le Monts-de-Pully un peu plus au nord. Ce n'est tout simplement pas réaliste, car ces terres

sont aujourd'hui exploitées par le fermier actuel des Monts-de-Pully et si ces terres sont soustraites à ce domaine, qui a une production laitière, on le met en péril, sans viabiliser à 100 % Rovéréaz. Cette proposition est totalement incohérente et met en péril la production laitière de notre fermier des Monts-de-Pully.

Si M. Ostermann tient absolument à avoir une ou deux vaches sur le domaine, le projet proposé ne l'empêche pas. S'il y a un appel à projets et qu'il y a, pour le volet pédagogique du projet, une ou deux vaches sur le domaine pour produire, par exemple, des fromages, ou je ne sais quoi, cela ne va pas contre le projet qu'on vous propose. On peut même avoir des génisses dans les prairies de Rovéréaz. M. Ostermann sera content : quand il passera devant Rovéréaz, il pourra voir des vaches.

Par contre, ce que l'on vous dit, c'est que si vous souhaitez que l'on fasse de l'agriculture maraîchère biologique de proximité, ce n'est pas possible de le concilier avec une production laitière agricole au sens de la politique fédérale définie par la législation. C'est l'un ou l'autre ; les dispositions légales sont très claires et nous n'avons pas les possibilités techniques agricoles. Nous vous invitons donc à soutenir la proposition de la Municipalité et à accepter la réponse à la motion de M. Ostermann.

Concernant les jardins familiaux, la Municipalité s'inscrit dans vos décisions et le Conseil communal ayant choisi de prévoir environ 2 hectares dévolus aux jardins familiaux à Rovéréaz, lorsqu'il a voté, en mai 2011, le Plan directeur des jardins familiaux, il nous semble légitime de vous proposer cela dans ce projet ; il nous tient aussi à cœur de promouvoir les jardins familiaux. Nous avons déjà rencontré l'Association des jardins familiaux, qui tient beaucoup à cette parcelle, et qui entre pleinement dans cette logique. Il a été convenu que, pour préserver la qualité paysagère du site, il n'y aura pas de cabanon ; ce seront donc des jardins familiaux de type plantage. Par ailleurs, il y aura tout un travail, avec des chartes qui seront signées par les jardiniers pour avoir un entretien le plus écologique possible. Ce sont des garanties que nous avons prises et qui nous semblent essentielles ; elles sont déjà négociées et protocolées avec l'Association des jardins familiaux.

Encore une fois, on vous propose ce soir un préavis d'intention pour consacrer la vocation agricole du site de Rovéréaz et permettre d'alimenter les cantines et les lieux d'accueil de la Ville en circuit court, pour favoriser l'agriculture biologique de proximité, avec un volet pédagogique, tout en garantissant la qualité paysagère de ce site et l'accessibilité à cette zone de délasserement très appréciée par les Lausannois et les Lausannoises. La Municipalité vous invite donc à soutenir ce rapport-préavis.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je n'ai pas suggéré d'amputer de certaines de ses terres un domaine qui fonctionne, mais de songer à utiliser des terres agricoles proches où l'exploitant a cessé, ou cessera son activité.

La discussion est close.

La conclusion N° 1, amendée, est adoptée avec 2 avis contraires et 1 abstention.

La conclusion N° 2 est adoptée avec 1 avis contraire et 1 abstention.

La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraire et 3 abstentions.

La conclusion N° 4 est adoptée avec 8 avis contraires et une dizaine d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/37 de la Municipalité, du 3 juillet 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte, en les approuvant, des intentions de la Municipalité quant à l'avenir du domaine de Rovéréaz tel que décrit dans le présent rapport-préavis ; dans le cadre des DDP qui seront présentés à futur, les conditions de viabilité du projet seront clairement explicitées ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 335'000 francs pour financer les travaux préparatoires et nécessaires à la mise à niveau du patrimoine bâti de la ferme de Rovéréaz ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de 335'000 francs, et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sur chiffre 1 ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ».

Communication

Anniversaire de M^{me} Marlène Voutat, conseillère communale

Le président : – Avant de vous inviter à la collation pendant la pause, j'aimerais que vous vous associiez à moi pour souhaiter un joyeux anniversaire à M^{me} Marlène Voutat.

Applaudissements.

La séance est levée à 20 h 15.
